



Rapport annuel 2025

**Ensemble, on
change le courant
de l'histoire !**



Hydro-Québec en chiffres

2,9 G\$

Bénéfice net en 2025

196,7 TWh

Ventes d'électricité
dont 11,8 TWh hors Québec

8,29 ¢/kWh

Tarif résidentiel
le plus bas de l'Amérique
du Nord

14,5 ¢/kWh

Prix moyen des ventes
hors Québec

7,8 G\$

Investissements faits
au Québec en 2025

20,6 M\$

Dons et commandites
à 640 organismes en 2025

4,4 G\$

Contribution aux revenus
du gouvernement
du Québec en 2025

Table des matières

- 3 Message de la présidente du Conseil d'administration
- 4 Message de la présidente-directrice générale
- 5 Équipe de direction
- 6 Revue de l'année
- 18 Revue financière
- 71 Conseil d'administration
- 78 Gouvernance
- 88 Nos équipements de production, de transport et de distribution

Couverture : Xaviera Daoust, technicienne – Soutien en génie civil, s'apprête à lancer un drone qui lui permettra d'explorer les causes d'un bris.

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2026
ISBN 978-2-555-03110-4 (Imp. v. fr.)
ISBN 978-2-555-03111-1 (PDF v. fr.)
ISBN 978-2-555-03112-8 (Imp. v. ang.)
ISBN 978-2-555-03113-5 (PDF v. ang.)

Message de la présidente du Conseil d'administration



Manon Brouillette
Présidente du Conseil d'administration

L'année 2025 a été marquée par une mobilisation remarquable à Hydro-Québec dans la poursuite des ambitieux objectifs du *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère*. Convaincu de l'importance de cette mission, le Conseil d'administration a axé ses efforts de gouvernance sur le soutien à l'accélération des investissements nécessaires pour l'accomplir. Dans un contexte planétaire où nos repères évoluent rapidement, Hydro-Québec a su garder le cap et dépasser certaines cibles qu'elle s'était fixées pour 2025, toute l'organisation étant animée par la conviction profonde que les actions d'aujourd'hui façonneront un Québec plus durable et résolument tourné vers l'avenir.

Un changement important à la direction est survenu en juillet. À la suite du départ de Michael Sabia, que nous remercions pour ses nombreuses contributions, le Conseil d'administration a recommandé la nomination de Claudine Bouchard à titre de présidente-directrice générale. Claudine incarne parfaitement les valeurs d'Hydro-Québec : excellence, innovation et responsabilité. Possédant plus de 25 ans d'expérience au sein de l'organisation, dont 5 à la haute direction, elle est l'une des architectes du *Plan d'action 2035* et une leader respectée et engagée. Son approche humaine, sa connaissance approfondie des activités de la Société et sa vision stratégique seront des atouts précieux pour les années à venir. Déjà, elle a formé une équipe de leaders performants qui sauront l'épauler dans l'atteinte des objectifs en lien avec le *Plan d'action 2035*.

Je tiens également à souligner l'engagement et la rigueur des membres du Conseil, qui se sont acquittés de leur mandat en prenant à cœur les grandes priorités du *Plan d'action 2035* ainsi que la saine gestion des activités courantes de la Société. Au sein de nos cinq comités et au Conseil, ils ont assuré une gouvernance en profondeur dans les champs d'activités majeurs de la Société, un rôle essentiel dans le contexte des investissements significatifs qui permettront à l'organisation de traverser cette période charnière, historique. Je remercie également les membres dont le mandat a pris fin en 2025 : Hanane Dagdougui, Jonathan Gignac et Paul Stinis.

Enfin, je suis heureuse d'accueillir deux nouveaux membres au Conseil d'administration : Julie Lévesque, première vice-présidente à la direction – Particuliers de la Banque Nationale du Canada, et Mathieu Gervais, sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Leur expertise enrichit déjà nos réflexions.

Le Conseil tient enfin à souligner tous les efforts déployés au quotidien par le personnel d'Hydro-Québec pour améliorer la qualité du service, ce qui témoigne d'une volonté d'offrir une énergie fiable et de qualité à l'ensemble de la clientèle, tout en préparant le réseau aux défis de demain.

Le Conseil d'administration aborde la suite avec confiance et détermination. En appui à la direction, il poursuivra son rôle avec rigueur pour que chaque décision contribue à la mise en œuvre du *Plan d'action 2035*. Ainsi, Hydro-Québec pourra continuer à bâtir un avenir énergétique à la hauteur des aspirations du Québec, en misant sur l'innovation, la collaboration, la transparence et l'engagement de toutes les parties prenantes.

Message de la présidente-directrice générale



Claudine Bouchard
Présidente-directrice générale

Hydro-Québec a choisi d'agir comme chef de file de la transition énergétique. Je me consacre avec nos équipes à relever ce défi historique en ayant toujours à cœur de fournir à notre clientèle un service de qualité, fiable et abordable. Notre rôle est d'ouvrir la voie, de montrer qu'il est possible de réaliser nos ambitions en posant des gestes concrets pour bâtir un Québec plus durable, plus innovant et plus prospère. En 2025, nous avons réaffirmé cet engagement avec force, et c'est ensemble que nous avançons, portés par une mobilisation collective essentielle.

L'ambition au service du Québec de demain

Menée par une électrification efficace, la transition énergétique provoquera une hausse de la demande d'électricité, appelée à presque doubler d'ici 2050.

En phase avec cette croissance, nous déployons, dans le cadre de notre *Plan d'action 2035*, des investissements majeurs de 200 G\$ afin de rehausser l'efficacité énergétique, de moderniser le réseau électrique et d'accroître notre capacité de production.

Cette ambition s'est traduite en 2025 par des actions concrètes. Nous avons lancé notre Trajectoire en efficacité énergétique, avec des moyens d'une ampleur historique pour accompagner la population et la clientèle d'affaires à mieux consommer l'électricité, de façon responsable et durable.

En parallèle, la mise en œuvre de notre *Stratégie de développement éolien* s'est poursuivie, tout comme les investissements pour rehausser la puissance de nos centrales hydroélectriques existantes. À cela s'est ajoutée la volonté d'aménager près de 3 000 MW de production solaire, une ressource complémentaire aux autres énergies renouvelables du mix énergétique québécois.

Ainsi, la cadence des investissements et des retombées économiques s'accélérera constamment. Hydro-Québec continuera de privilégier les achats et les contrats locaux. D'ailleurs, en 2025, alors que notre contribution au produit intérieur brut du Québec a atteint 26,1 G\$, près de 90 % de nos achats de biens et de services ont bénéficié à des entreprises québécoises ou ayant des activités au Québec, ce qui est pour moi une source de grande fierté.

La collaboration avec nos partenaires de tous les horizons

Ces réalisations significatives ne sont possibles qu'avec la participation de tous les acteurs de la société. Sur le plan législatif, l'adoption en 2025 de la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* facilitera l'atteinte de nos objectifs. Dans le même ordre d'idées, notre entente avec l'Union des producteurs agricoles sur le passage des lignes de transport d'énergie électrique en milieux agricole et forestier a fait l'objet d'un renouvellement.

Les défis liés à la main-d'œuvre sont importants; la réussite de ce plan passe donc par un travail collaboratif renforcé avec nos partenaires syndicaux et l'association représentant nos cadres de premier niveau. En 2025, nous avons d'ailleurs conclu une entente de collaboration novatrice avec le ministère de l'Éducation pour favoriser la disponibilité de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction.

Je tiens enfin à souligner les nombreux partenariats stratégiques établis avec les Premières Nations et les Inuit dans un esprit de développement de richesse partagé et durable. Plusieurs entreprises autochtones souhaitent contribuer aux projets qui vont façonner l'avenir énergétique du Québec. Le travail se poursuit, avec humilité et détermination, sur cette longue route de la réconciliation économique.

Hydro-Québec, moteur de notre réussite collective

Le 17 décembre, j'ai assisté à une fête émouvante pour souligner l'électrification de la communauté de Kitcisakik. Ce moment témoigne de l'importance de notre travail, qui permet aujourd'hui à cette communauté de bénéficier de notre électricité de source renouvelable pour s'épanouir.

C'est un grand privilège de porter la mission d'Hydro-Québec avec une équipe aussi engagée et compétente. Je suis fière de ce que nous avons accompli cette année, et plus encore de la mobilisation au service de notre clientèle de mes 24 000 collègues, dont l'engagement et le dévouement sont au cœur de notre réussite. Notre plan, ce n'est pas juste celui d'Hydro-Québec. C'est un projet collectif, pour tout le Québec.

Enfin, je suis convaincue qu'ensemble, nous avons ce qu'il faut pour changer le courant de l'histoire.

Équipe de direction



Première rangée

Claudine Bouchard

Présidente-directrice générale d'Hydro-Québec

Maxime Aucoin

Vice-président exécutif et chef de la direction financière

Dave Rhéaume

Vice-président exécutif – Stratégie énergétique et réglementaire, et activités industrielles

Vice-président – Marketing, image de marque et relations clientèle par intérim

Mathieu Johnson

Vice-président principal – Partenariats et développement

Dominic Roy

Vice-président principal – Talents et développement organisationnel par intérim

Deuxième rangée

Stéphanie Assouline

Vice-présidente – Affaires juridiques et cheffe de la gouvernance

Jean-François Morin

Vice-président – Technologies numériques

Élise Proulx

Vice-présidente – Affaires corporatives et cheffe de cabinet

Bruno Marcil

Vice-président – Audit interne

Unir nos énergies pour changer le courant de l'histoire !

Depuis le lancement de notre *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère*, il y a deux ans, un vaste mouvement de transformation s'est enclenché. En 2025, ce courant s'est intensifié : grâce à la force et au mouvement de nos 24 000 employés et employés, il nous entraîne vers un avenir plus durable, plus résilient et plus inclusif. Chaque projet, chaque avancée, chaque réalisation témoigne de notre engagement à agir de concert avec celles et ceux qui partagent cette ambition : les partenaires, les collectivités locales, les Premières Nations et les Inuit.



Priorité 1 – Améliorer la qualité du service

Vers un réseau plus fiable, une expérience client simplifiée et des communications proactives

Améliorer la qualité du service d'électricité, c'est améliorer le quotidien de toute une population. Cette priorité, au sommet de notre *Plan d'action 2035*, mobilise nos équipes partout au Québec. Face à des infrastructures de plus en plus sollicitées par les événements météorologiques et la transition énergétique, nous avons intensifié nos efforts pour renforcer la résilience du réseau et offrir une meilleure expérience client.

Une accélération des interventions pour réduire le nombre de pannes

Nos équipes intensifient leurs efforts partout au Québec depuis quelques années déjà, mais elles se concentrent également sur des zones précises, là où la fiabilité du réseau de distribution n'est pas conforme à nos attentes, et où les interventions ont le plus grand impact sur la clientèle. À l'échelle de la province, on remarque une diminution d'environ 6 % du nombre de pannes en 2025, en dépit de plusieurs aléas météo importants. Pour accélérer ces efforts, nous avons adopté cette année une nouvelle approche ciblée par zone qui fait appel à un éventail de solutions élargi dans le but de réduire le nombre de pannes et d'améliorer la qualité du service. Ainsi, nous sommes intervenus dans près de 1 800 zones, qui sont réparties dans plusieurs régions du Québec et touchent près d'un million de clients et de clientes. Pour chaque zone, nous choisissons la ou les solutions les mieux adaptées aux causes locales des pannes, qu'il s'agisse de solutions techniques innovantes ou encore d'une poursuite de l'intensification de nos interventions en maîtrise de la végétation. Par exemple, le remplacement de certains poteaux en bois par des poteaux en composite représente une nouveauté dans l'éventail de solutions utilisées sur notre réseau. Ainsi, par rapport à la période de référence de 2019-2023, la clientèle dans les quelque 1 800 zones ciblées a connu une diminution de 10 % du nombre des pannes qui ne sont pas associées à des événements météorologiques exceptionnels.

Des délais de raccordement plus courts

Nous avons poursuivi les efforts visant à nous rapprocher de l'objectif de réduire de 40 % d'ici 2028 les délais de raccordement pour les demandes de travaux les plus fréquentes. En particulier, nous avons travaillé avec de nombreux partenaires, dont les maîtres électriciens et maîtres électriciennes, afin de simplifier les processus et d'optimiser les façons de faire en amont de la réalisation des travaux sur le terrain. À cette fin, nous déployons progressivement un nouveau portail Web, l'Espace Pro. Par rapport à 2023, ces efforts ont permis de réduire de 22,4 % les délais associés aux demandes de travaux et d'alimentation, progression qui s'est accompagnée d'une baisse de 24 % du nombre de plaintes et de réclamations liées aux demandes de raccordement.



Une équipe de dépannage manœuvre un interrupteur dans une chambre souterraine du centre-ville de Montréal à la suite d'un appel d'urgence.



À La Minerve, dans les Laurentides, des équipes déploient différentes stratégies pour améliorer la qualité du service dans un secteur où les pannes étaient fréquentes.

Mieux informer en ligne et sur le terrain

En 2025, nous avons déployé beaucoup d'efforts pour améliorer nos communications avec notre clientèle, nos partenaires et les parties prenantes de nos projets. Ces efforts ont permis de mieux répondre aux attentes, de réduire les irritants liés aux pannes et de renforcer la satisfaction envers l'entreprise. En voici trois exemples :

- Amélioration de notre application mobile : elle permet désormais de recevoir automatiquement des notifications en cas d'interruption planifiée ou de panne pour des adresses choisies, comme celles de la maison, du chalet ou d'un ou d'une proche, ce qui facilite le suivi de la situation en temps réel.
- Recharge mobile : en collaboration avec le Circuit électrique, nous avons testé en 2025 une station de recharge mobile vers laquelle nous pouvons facilement rediriger les électromobilistes. Constituée d'une remorque équipée de bornes rapides, elle est facile à déployer et permet de maintenir l'accès à la recharge malgré une interruption de service. Cette initiative se poursuivra en 2026.
- Visibilité de nos chantiers : nous avons mieux signalé notre présence sur le terrain, notamment par une installation plus fréquente, près des chantiers, d'affiches qui expliquent les travaux en cours. Nos équipes ont également multiplié les rencontres avec les municipalités et les organismes locaux afin de mieux répondre aux préoccupations et d'améliorer la compréhension de nos projets.



Hydro-Québec va à la rencontre du public lors de différents événements afin de mousser l'intérêt pour ses programmes en efficacité énergétique.

Priorité 2 : Aider notre clientèle à mieux consommer l'énergie

Une consommation plus responsable, plus efficace et mieux accompagnée, c'est gagnant sur toute la ligne

L'efficacité énergétique est la solution la plus rapide et la moins chère pour répondre à nos besoins d'électricité et agir dans la lutte contre les changements climatiques. C'est pourquoi elle joue un rôle clé dans la réalisation de notre *Plan d'action 2035*. En 2025, la clientèle a répondu à l'appel. Son adoption enthousiaste des technologies écoénergétiques visées par nos programmes lui a donné l'occasion de réduire sa facture d'électricité et nous a permis de dépasser nos objectifs d'économie d'énergie.

Le coup d'envoi de notre Trajectoire en efficacité énergétique

Avec notre *Trajectoire en efficacité énergétique – Mieux consommer ensemble*, nous visons un Québec où l'on consomme mieux sans sacrifier la compétitivité des entreprises ni la richesse collective. Lancé en avril, ce programme est le plus ambitieux de notre histoire en matière d'efficacité énergétique. Il prévoit une enveloppe de 10 G\$ d'ici 2035 pour permettre d'économiser l'équivalent de la consommation d'énergie d'une maison sur quatre au cours de la prochaine décennie.

Alliance pour des bâtiments exemplaires

En octobre, nous avons lancé l'Alliance des bâtiments exemplaires pour créer un mouvement collectif et inspirant. Elle regroupe les gestionnaires de 25 grands bâtiments autour d'un objectif commun : adopter les meilleures pratiques en matière de consommation d'énergie. Les mesures mises en place – comme réduire l'éclairage, le chauffage et la climatisation lorsque les espaces sont inoccupés – peuvent générer jusqu'à 20 % d'économies sur la facture d'électricité. Et ce n'est qu'un début : nous visons à rassembler plus de 500 membres d'ici 2028.

Nos programmes existants continuent de performer

Lancé en 2024, le programme LogisVert, qui vise la clientèle résidentielle, soutient l'achat d'appareils performants, comme les thermopompes, qui sont jusqu'à trois fois plus efficaces que les plinthes électriques pour se chauffer l'hiver en plus d'aider à garder la fraîcheur en été. En hiver, les économies peuvent aller jusqu'à 40 % sur les coûts de chauffage. En 2025, 148 687 thermopompes ont fait l'objet d'une aide financière, ce qui représente une hausse de 97 % par rapport à 2024.

Le 1000 De La Gauchetière
fait partie de l'Alliance des
bâtiments exemplaires.



Consommer
l'énergie de façon
exemplaire, c'est
un engagement.

L'Alliance des bâtiments exemplaires compte donner de la visibilité aux bonnes pratiques de consommation d'énergie en mettant en valeur les entreprises et les établissements dont les immeubles peuvent servir d'inspiration.

Le programme Solutions efficaces pour la clientèle commerciale et institutionnelle a connu une forte croissance en 2025 : 10 228 projets contre 6 842 en 2024. Pour mieux répondre aux besoins du marché, nous avons bonifié les appuis financiers, notamment aux fins de l'achat de thermopompes et de systèmes de récupération de la chaleur.

Une meilleure consommation grâce à l'effort collectif

En 2025, grâce à l'engagement de la population et à sa participation à nos nombreux programmes qui lui permettent d'économiser sur la facture d'électricité, les économies d'énergie ont progressé de plus de 63 % par rapport à 2024, atteignant un total net de 1 918 gigawattheures (GWh). Cette performance équivaut à la consommation annuelle



Les efforts déployés en 2025 ont permis de doubler le nombre de ménages utilisant des thermostats connectés par rapport au début de l'année.

d'un peu plus de 90 000 petites maisons, ce qui illustre l'effet tangible des efforts déployés à l'échelle de tout le territoire, dont voici quelques exemples :

- **Thermostats intelligents à 0 \$** : un programme d'accès à des thermostats intelligents à 0 \$ offre à la clientèle résidentielle l'occasion d'obtenir gratuitement des appareils qui permettent d'économiser jusqu'à 20 % sur la facture d'électricité en hiver en ajustant automatiquement la température, en particulier pendant les événements de pointe. À la fin de 2025, 101 378 foyers utilisaient des thermostats intelligents connectés. C'est le double du nombre de ménages connectés au début de l'année.
- **Accompagnement d'entreprises industrielles** : pour aider nos clients de grande puissance du secteur industriel – soit 180 papeteries, alumineries, minières et autres – à réduire leur consommation d'énergie, nous offrons désormais un accompagnement personnalisé en efficacité énergétique. En 2025, plus de 20 d'entre eux ont entamé une démarche structurée s'articulant autour de deux volets, une analyse énergétique approfondie et l'implantation d'un système de gestion de l'énergie inspiré de la norme ISO 50001. Afin de soutenir ces efforts, nous avons bonifié notre offre d'appui financier pour couvrir dans certains cas jusqu'à 100 % des coûts d'analyse et d'implantation du système de gestion de l'énergie. Nous les aidons ainsi à réduire leur facture d'électricité tout en maintenant leur compétitivité.
- **Pointe de l'hiver 2025-2026** : en prévision des événements de pointe, l'ensemble de notre clientèle – résidentielle, commerciale et industrielle – a fait preuve d'une grande mobilisation par l'entremise de l'option de gestion de la demande de puissance. En effet, son engagement à participer selon les différents moyens mis à sa disposition nous a assuré d'un potentiel d'effacement pendant la pointe de 2 664 MW, soit une augmentation de 286 MW par rapport à l'hiver précédent.

Priorité 3 – Augmenter la production d'électricité

Vers une production plus diversifiée

Puisque les efforts en efficacité énergétique ne suffiront pas à combler les besoins liés à la hausse de la demande d'électricité, nous avançons avec détermination vers notre objectif d'ajouter 10 000 MW de puissance additionnelle. Nous sommes déjà sur la bonne voie pour diversifier notre bouquet énergétique et augmenter notre capacité de production. Chaque projet prend vie dans un esprit de collaboration, en lien étroit avec les partenaires, la population, les collectivités locales ainsi que les Premières Nations et les Inuit.

Éolien : une stratégie qui se poursuit en partenariat avec les collectivités

Nous avons poursuivi le déploiement de notre Stratégie de développement éolien, axée sur la réalisation de projets à grande échelle dans des zones spécifiques en collaboration avec les Premières Nations et les municipalités. L'objectif est d'atteindre, d'ici 2035, 10 000 MW de nouvelles capacités éoliennes afin de combler des besoins de puissance à hauteur de 1 500 à 1 700 MW.

En décembre dernier, afin d'aider les promoteurs de projets éoliens à bien cibler leurs propositions pour des projets à mettre en service entre 2031 et 2035, Hydro-Québec dévoilait une carte qui présente le potentiel d'intégration de l'énergie éolienne dans son réseau de transport. Voilà qui démontre bien notre volonté de bâtir des partenariats durables et reflète notre engagement à écouter et à informer nos partenaires du Québec dans un esprit de collaboration constructive.

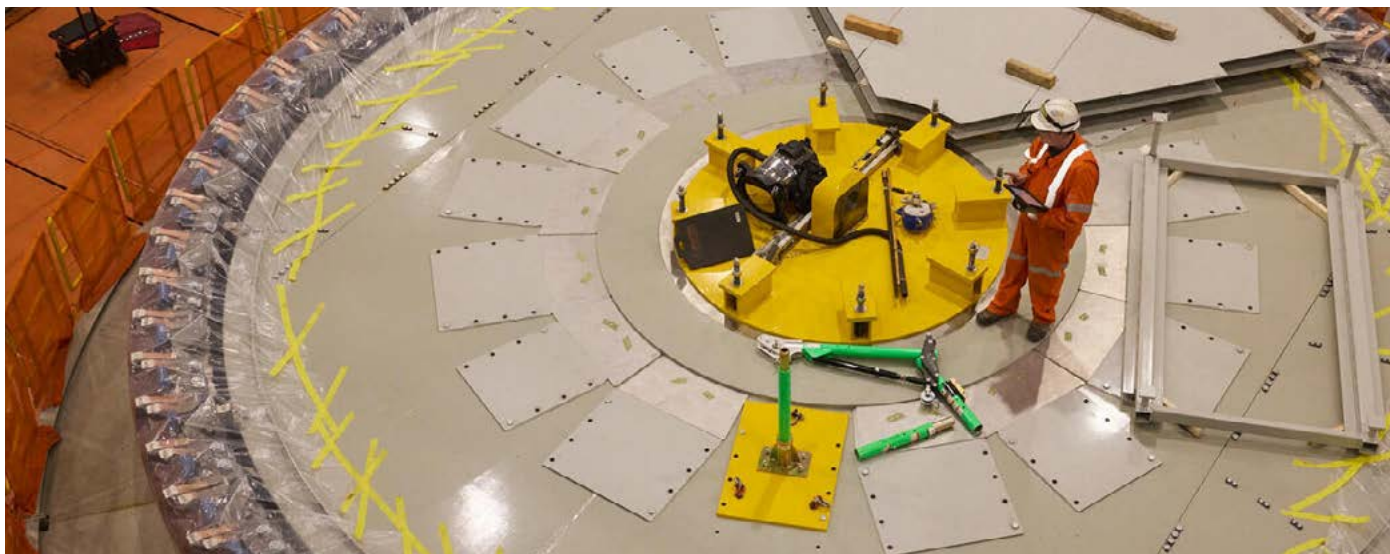
En 2025, nous avons conclu deux nouvelles ententes qui, ensemble, totalisent un potentiel éolien de 7 500 MW, portant à 12 500 MW le potentiel éolien ciblé à ce jour sur le territoire québécois :

- Dans la zone Gespe'gewa'gi, qui couvre la Gaspésie et l'Est du Bas-Saint-Laurent, nous avons conclu un partenariat pour un potentiel de 6 000 MW avec la Mi'gma'wei Mawio'mi Business Corporation et l'Alliance de l'énergie de l'Est, qui regroupe la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag et 209 collectivités.
- Dans une nouvelle zone sur les territoires des MRC de Montmagny, de L'Islet, de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup, dans le Bas-Saint-Laurent, nous avons établi une entente pour un potentiel de 1 500 MW, nommée Wetsok, ce qui signifie « dans la direction du vent » en langue wolastoqey.

Ces ententes s'ajoutent à celles signées en 2024 pour le développement dans trois autres zones prometteuses : Chamouchouane et Nutinamu-Chauvin, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi que Wocawson, dans le Bas-Saint-Laurent. Ensemble, ces zones représentent un potentiel éolien totalisant



Transport d'une pale d'éolienne destinée au parc éolien des Neiges – Secteur sud, dans la MRC de La Côte-de-Beaupré.



Des travaux de remplacement des groupes turbine-alternateur à la centrale de Carillon permettront d'augmenter la production pour les décennies à venir.

environ 5 000 MW. En 2025, nous y avons franchi une étape importante en réalisant les études de pré faisabilité, ce qui nous permet de lancer les activités de planification, comme les relevés sur le terrain, les consultations du public et les démarches réglementaires.

Hydroélectricité : des travaux en cours pour optimiser notre parc de production actuel

Nous avons amorcé des travaux dans une dizaine de centrales hydroélectriques pour augmenter leur capacité de production. À terme, ces travaux permettront d'obtenir environ 2 400 MW de puissance supplémentaire sur les quelque 4 000 MW prévus dans notre *Plan d'action 2035*.

Notre parc de production regroupe des centrales aux configurations et aux âges variés. Cette diversité exige une planification rigoureuse et des analyses techniques approfondies pour chaque installation. Afin d'optimiser l'exploitation de nos ressources hydriques tout en minimisant les impacts sur l'environnement, nous travaillons de concert avec les milieux d'accueil et nos partenaires.

Solaire : une énergie complémentaire en pleine évolution

L'énergie solaire représente une solution prometteuse pour diversifier notre bouquet énergétique et optimiser l'utilisation de notre réseau. Son déploiement est rapide, flexible et de plus en plus abordable. En mai, nous avons franchi une étape importante en lançant notre tout premier appel d'offres de 300 MW pour des parcs solaires d'au maximum 25 MW, qui seront raccordés au réseau de distribution d'ici 2029. Ces parcs devront maximiser les retombées économiques pour le Québec et respecter des pratiques responsables en matière d'approvisionnement tout en s'intégrant de façon harmonieuse avec les zones agricoles. Cette étape marque le début d'un [parcours ambitieux visant l'intégration de 3 000 MW d'énergie solaire d'ici 2035](#). Le tout se fera de

façon progressive et rigoureuse, en fonction de l'évolution de la technologie et des besoins énergétiques du Québec.

Préparer le terrain pour nos grands projets

Avec le nombre important de projets de production d'électricité annoncés, nous nous préparons activement à nos grands chantiers. La phase de réalisation s'annonce ambitieuse, car elle comporte plusieurs défis : compter sur une main-d'œuvre qualifiée et disponible, favoriser l'acceptabilité sociale de nos projets et mener à bien des chantiers complexes et de grande envergure.

Pour relever ces défis, nous misons sur plusieurs leviers d'accélération. Tout au long de l'année, nous avons continué de renforcer la communication et la collaboration avec les collectivités touchées ainsi qu'avec la Commission de la construction du Québec et les syndicats. Nous avons également poursuivi nos démarches de réconciliation économique avec les Premières Nations et les Inuit, afin de favoriser leur participation à nos projets.

En août, nous avons également conclu une entente majeure avec le ministère de l'Éducation du Québec. Ce partenariat de 250 M\$, dans lequel Hydro-Québec investira 100 M\$, vise à former plus de 5 000 personnes dans les métiers de la construction, pour répondre aux besoins urgents de main-d'œuvre dans toutes les régions, y compris pour nos projets énergétiques. Cet investissement permettra de moderniser les centres de formation professionnelle, d'accroître leur capacité d'accueil ainsi que de favoriser l'inclusion de personnel autochtone dans ces métiers.

Enfin, nous intégrons des innovations technologiques, telles que la préfabrication, la modularisation, l'utilisation de robots et la modélisation des données de construction, pour certaines tâches. Ces outils nous permettent d'accélérer la conception des projets, de raccourcir les délais d'approvisionnement et d'améliorer nos pratiques de gestion.

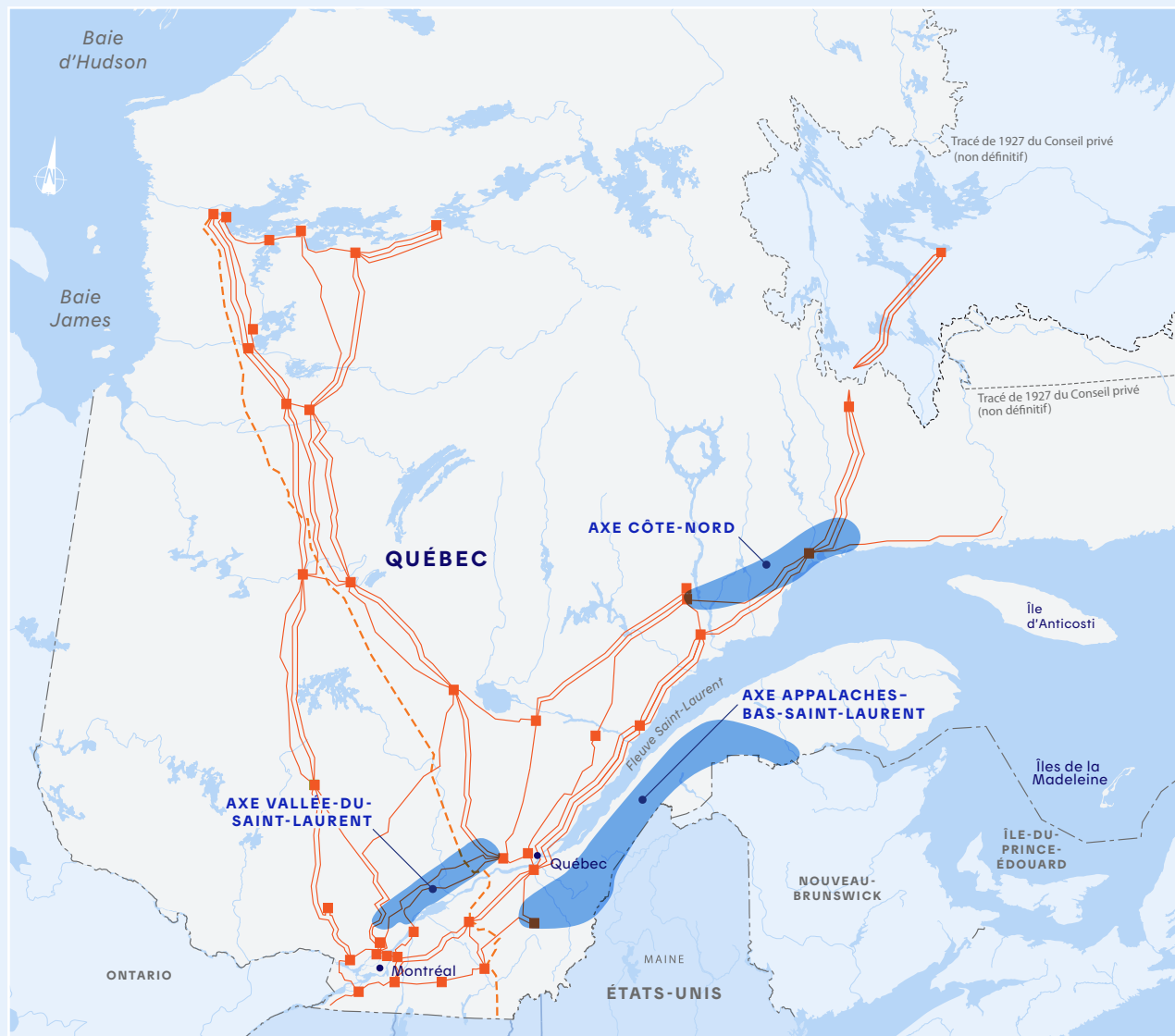
Réseau de transport : le plan d'évolution est en marche

Nous avons commencé à mettre en œuvre notre plan d'évolution du réseau de transport. Ce plan vise à adapter le réseau pour qu'il puisse acheminer efficacement l'électricité produite par les nouvelles infrastructures éoliennes, solaires et hydroélectriques. Il vise aussi à renforcer le réseau face aux événements météorologiques extrêmes, de plus en plus fréquents en raison des changements climatiques.

En 2025, nous avons franchi des étapes importantes pour les trois axes prioritaires :

- **Vallée-du-Saint-Laurent et Appalaches-Bas-Saint-Laurent** – Les études techniques et la démarche environnementale sont en cours, et les consultations du public ainsi que les rencontres avec les organismes du milieu et les administrations municipales ont débuté.
- **Côte-Nord** – Nous avons amorcé des études d'avant-projet pour le renforcement de cet axe.

À terme, ces trois grands chantiers permettront de mettre en service près de 1 000 km de nouvelles lignes, soutenues par 1 600 pylônes, et 5 nouveaux postes électriques.





Œuvre du sculpteur Tim Whiskeychan intégrée à un site commémoratif surplombant la rivière Rupert et le barrage principal du complexe de l'Eastmain-Sarcelle-Rupert. La construction de ce complexe a été un exemple de collaboration durable entre les Cris et Hydro-Québec.

Priorité 4 – Collaborer plus étroitement avec les communautés autochtones

Vers des partenariats durables avec les Premières Nations et les Inuit

L'année 2025 marque une étape importante : celle du passage de la vision à l'action. Notre [*Stratégie de réconciliation économique et de renforcement des relations avec les Premières Nations et les Inuit*](#), lancée en décembre 2024, prend vie par des gestes concrets. Le dialogue se poursuit sur la reconnaissance du passé et l'établissement de partenariats favorisant le développement économique, social et culturel des communautés autochtones.

La réconciliation en action, jour après jour

En 2025, nous avons maintenu des liens constants avec les 11 nations et les 55 communautés autochtones du Québec ainsi qu'avec notre personnel autochtone. Nous avons mis de l'avant des pratiques favorisant l'acceptabilité sociale, en misant sur l'écoute, la transparence et la confiance. Nous avons également intensifié nos efforts pour embaucher des membres des communautés autochtones, tout en faisant évoluer notre culture d'entreprise pour qu'elle soit plus ouverte et inclusive.

Notre *Stratégie* comprend 28 initiatives, toutes en cours de réalisation. En 2025, nous avons mis l'accent plus particulièrement sur celles-ci :

- Établir des partenariats avec les Premières Nations et les Inuit pour les projets de construction d'envergure.
- Diversifier les créneaux d'approvisionnement et acquérir 1,5 G\$ en biens et services auprès de fournisseurs autochtones de 2025 à 2029.
- Favoriser une participation accrue des Premières Nations et des Inuit à nos projets et à nos activités d'exploitation ainsi qu'à nos études et suivis environnementaux.
- Soutenir la création de centres ainsi que de programmes d'études et de formation destinés aux Autochtones.

Concrètement, Hydro-Québec a pour la première fois ouvert un de ses aérodomes au public : l'aérodrome de Nemaska, dont l'exploitation sera assurée par un regroupement d'entreprises crie. C'est une manière de démontrer notre vision en matière de réconciliation et de contribuer activement à la vitalité économique du Nord-du-Québec.

Des négociations qui se poursuivent

En plus des ententes conclues en matière de projets éoliens, nous avons notamment négocié :

- une entente de collaboration avec la nation W8banaki;
- une entente avec les Innus d'Ekuanitshit qui a permis de mettre en place les bases du développement du potentiel énergétique sur leur territoire;
- une entente administrative avec le Conseil de la Nation atikamekw pour le développement du réseau de transport;
- une entente-cadre de collaboration avec Makivvik pour la mise en œuvre de notre *Stratégie* et pour faire progresser la transition énergétique au Nunavik, région desservie par nos réseaux autonomes;
- une entente de réconciliation et de collaboration avec la Nation innue du Labrador.

Toutes ces ententes sont basées sur le respect mutuel et la collaboration. Elles nous permettent de réaliser nos projets de façon responsable conjointement avec les Premières Nations et les Inuit tout en leur donnant les moyens de jouer un rôle actif dans la transition.

Des relations établies pour durer

Nous avons aussi renforcé nos liens avec plusieurs organisations, comme Makivvik, qui représente les Inuit des 14 villages nordiques du Nunavik, ainsi que l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, ses commissions et ses organisations régionales.

En lien avec la signature en 2024 d'une entente de principe pour renouveler l'accès à l'énergie de la centrale des Churchill Falls ainsi que pour développer des nouveaux projets d'envergure, nous avons commencé à discuter avec les communautés autochtones concernées, tant au Québec qu'au Labrador.

Électrification essentielle du village de Kitcisakik

En décembre, nous avons célébré le raccordement du village de Kitcisakik au réseau d'Hydro-Québec, en présence du Conseil des Anicinapek, des quelque 500 membres de la communauté ainsi que de représentants et de représentantes d'Hydro-Québec, du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, de la Société d'habitation du Québec et de Services aux Autochtones Canada. Fruit de trois années de travaux par les trois ordres de gouvernement, le projet Animiki Ickote – ce qui signifie « électricité » en anichinabé – a culminé par un moment symbolique et émouvant : un groupe d'enfants du village a allumé les lumières d'un sapin de Noël. Grâce à la mobilisation de toutes les parties prenantes, la population du village aura dorénavant accès à un service fiable et à une sécurité énergétique durable.

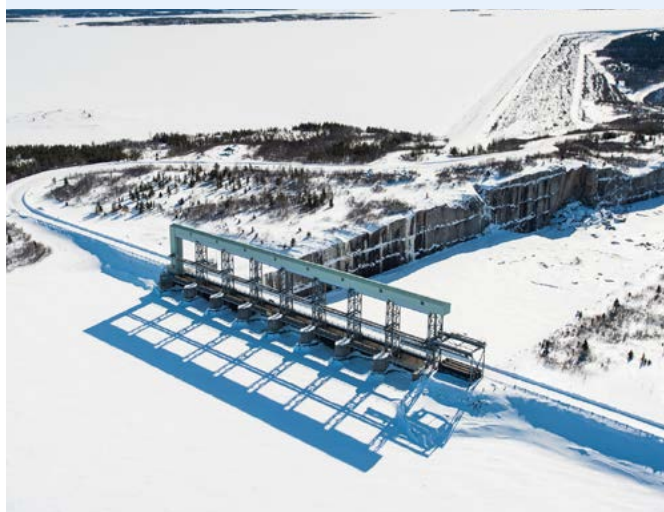


Après trois années de travaux, le village de Kitcisakik a été raccordé au réseau d'Hydro-Québec.

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois a 50 ans

Le 11 novembre 2025 marquait le 50^e anniversaire de la signature de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, le premier traité moderne du Canada. Cette convention a permis de reconnaître les droits territoriaux des Cris et des Inuit, tout en ouvrant la voie à des projets hydroélectriques majeurs dans le Nord québécois. Dans la foulée, les Cris et les Inuit se sont dotés de structures qui favorisent leur autonomie gouvernementale et économique.

Aujourd'hui, cette relation repose sur la collaboration et le respect mutuel, et elle constitue un exemple porteur pour l'avenir.



L'aménagement Robert-Bourassa, la plus importante installation de production d'électricité de l'Amérique du Nord.

Priorité 5 – Devenir une organisation agile, innovante et transparente

Vers une organisation prête à relever les défis de demain

Hydro-Québec s'est engagée à transformer ses façons de faire pour mieux répondre aux besoins de sa clientèle et contribuer à la décarbonation et à la prospérité du Québec. Cette transformation repose sur l'agilité, l'innovation et la transparence. Nous travaillons à simplifier nos processus, à accélérer nos prises de décision, à favoriser l'innovation et à investir dans les talents. Nous collaborons avec le gouvernement, les milieux de la recherche et le secteur privé pour intégrer rapidement les meilleures solutions et devenir plus efficaces, plus ouverts et plus performants afin de soutenir la mise en œuvre de notre *Plan d'action 2035*.

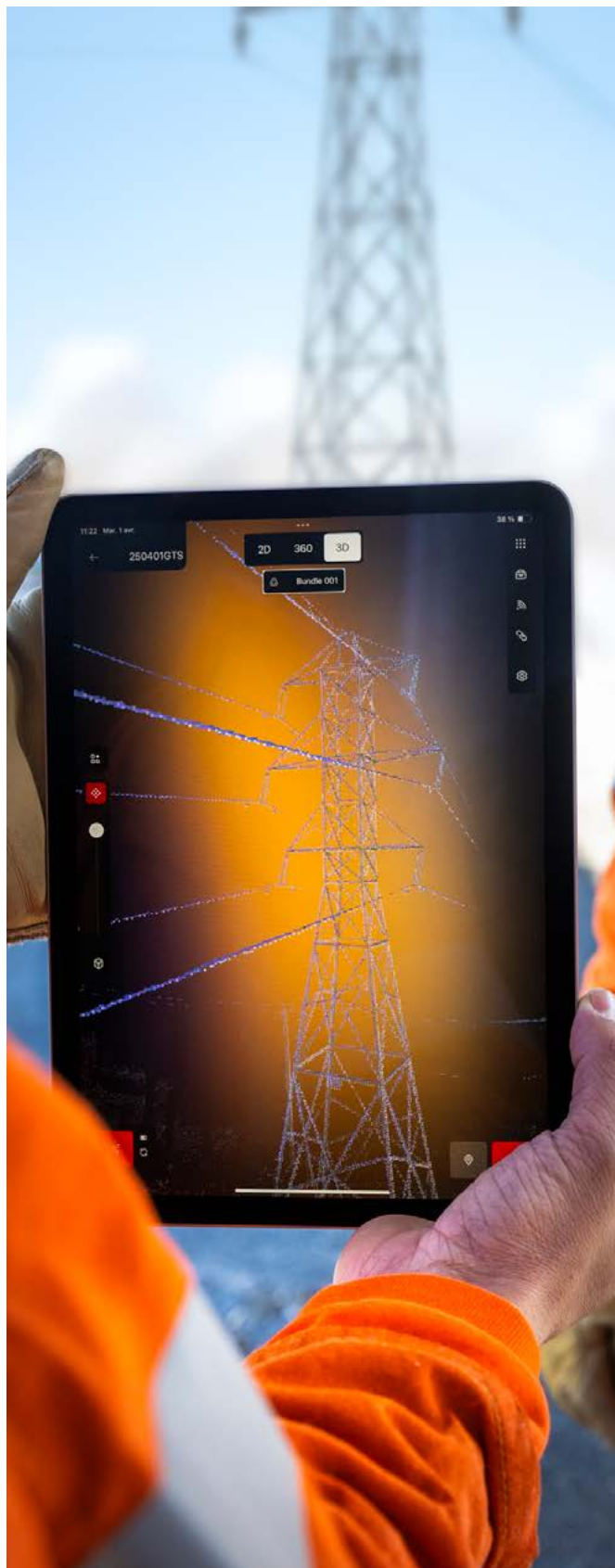
L'innovation au cœur de notre action

Plus qu'un moteur de progrès, l'innovation devient un levier stratégique pour transformer notre organisation et renforcer notre agilité. Pour mieux gérer nos actifs et assurer la maintenance de notre réseau, nous intégrons de plus en plus des technologies comme les drones, la robotique et l'intelligence artificielle. Et cette transformation ne passe pas inaperçue.

En 2025, nous nous sommes affirmés comme chef de file en matière d'innovation énergétique, tant au Québec qu'à l'international. Parmi les événements marquants de l'année :

- Nos équipes ont organisé le tout premier Symposium sur les drones au pays, en collaboration avec Électricité Canada. Cet événement a mis en lumière les usages stratégiques des drones dans la maintenance, la sécurité et l'efficacité des réseaux, pour lesquels Hydro-Québec est un leader mondial, notamment du fait de ses 300 pilotes qui sont formés à l'interne et spécialisés selon leur milieu d'intervention, ce qui représente une expertise unique.
- Nous avons accueilli le Symposium du CIGRE, un événement d'envergure internationale réunissant les leaders du secteur de l'énergie, soit près de 1 900 spécialistes de 59 pays. Un total de 537 articles provenant de 47 pays ont été présentés, auxquels 117 membres du personnel d'Hydro-Québec ont contribué.
- Hydro-Québec a reçu une dizaine de marques de reconnaissance pour ses projets en innovation, dont le prestigieux Prix Innovation de Mitacs – Entreprise canadienne innovatrice de l'année pour le leadership et le soutien à la recherche-développement dont fait preuve son Institut de recherche, l'IREQ.

Nous avons également déployé une nouvelle approche de gestion des actifs reposant sur un programme d'actifs virtuels baptisé R3ALIS. Une combinaison de l'intelligence artificielle, de l'imagerie à haute définition et de la télédétection



Un pylône et son environnement, reproduits en virtuel à l'aide d'un numériseur robotisé qui capte une multitude de points géolocalisés et d'images en trois dimensions, sont affichés sur une tablette par le personnel de terrain.

par faisceaux laser (LiDAR) permet à nos équipes de cartographier nos actifs stratégiques, comme les postes de transport et le réseau de distribution, mais également la végétation qui empiète sur le réseau. La solution Détective, mise au point par notre Centre de recherche, est un exemple concret de l'utilité du programme R3ALIS. En analysant les actifs virtuels, elle peut rapidement repérer les arbres à élaguer, localiser les poteaux et les fils électriques, et répertorier les équipements à surveiller ou à remplacer. Cette façon de procéder réduit le nombre des déplacements sur le terrain, accélère les interventions et prévient les pannes. En 2025, nous avons ainsi cartographié 80 postes de transport et 3 500 km de lignes de distribution. À maturité, le système pourra cartographier annuellement 15 000 km de lignes.

Prévenir mieux, performer plus

Nous savons que pour être performantes et agiles, nos équipes doivent évoluer dans des milieux de travail sains – tant sur le plan physique que sur le plan psychologique. En 2025, nous avons franchi une nouvelle étape en santé-sécurité du travail, qui consiste à miser sur la collaboration, la rigueur, la responsabilité et le leadership à tous les niveaux de l'organisation. Nous travaillons à mobiliser les équipes d'exploitation et de construction par la mise en œuvre d'un plan d'amélioration de leur performance en santé-sécurité basé sur leurs réalités respectives. Nous agissons par ailleurs sur nos autres vulnérabilités, notamment la sécurité du public et la santé psychologique, que nous avons intégrée

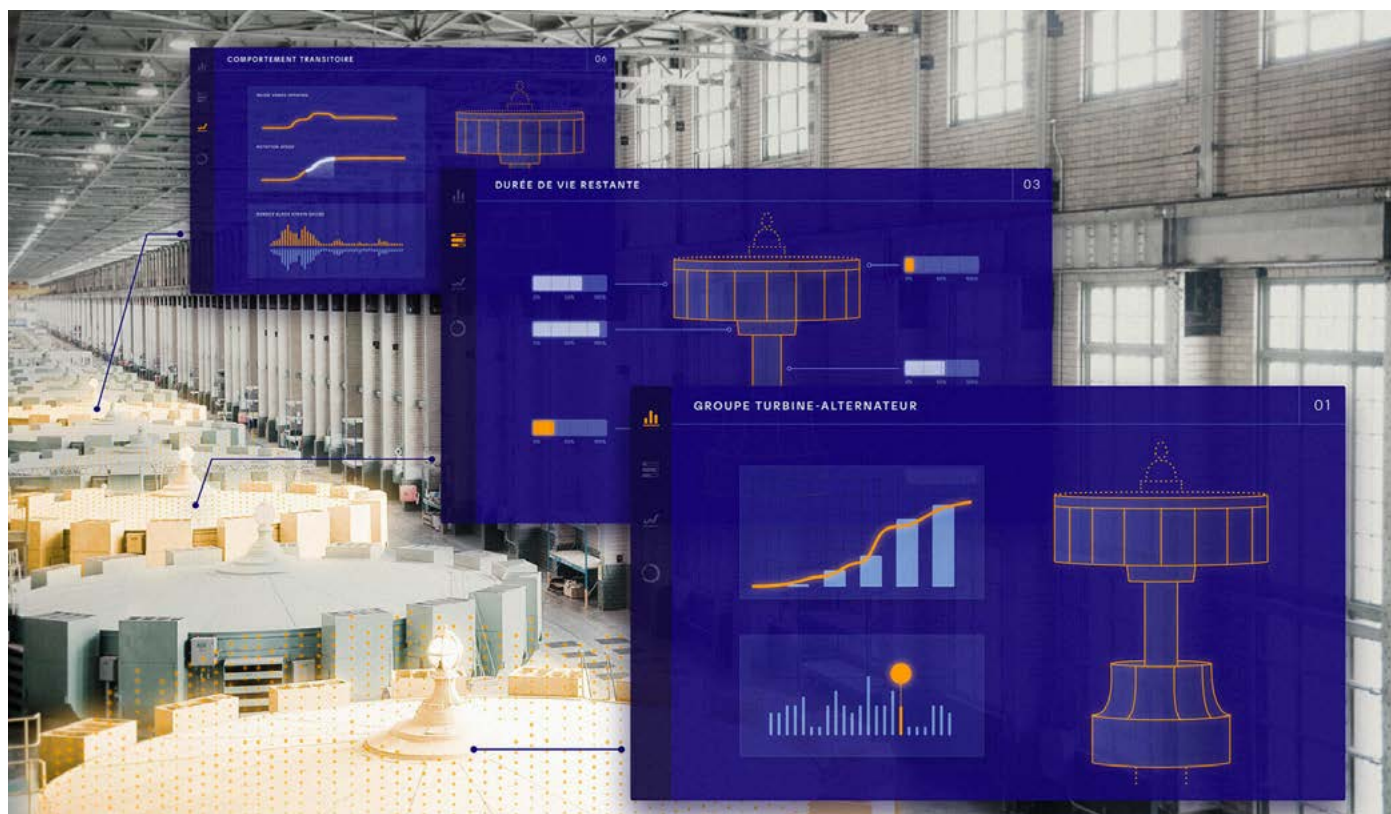
officiellement à nos actions de prévention, au même titre que les autres risques liés à la santé-sécurité.

Cette intégration vient renforcer les efforts que nous menons depuis plusieurs années pour sensibiliser notre personnel à la santé mentale. Tout au long de l'année, nous avons mené une campagne de sensibilisation aux risques psychosociaux – harcèlement, violence et événements traumatiques – reconnus par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Cette campagne visait à informer notre personnel, à lui faire connaître les ressources disponibles et à encourager le dialogue dans les milieux de travail. Nous avons aussi offert des formations en santé psychologique à nos gestionnaires ainsi qu'à nos conseillers et conseillères de proximité.

Assurer la relève pour bâtir l'avenir

En 2025, nous avons organisé plus de 70 événements pour attirer et recruter de jeunes talents. Nous avons intensifié nos efforts pour mieux faire connaître les possibilités de carrière et certains métiers méconnus, notamment grâce à des journées portes ouvertes et à des capsules vidéo sur les réseaux sociaux.

En janvier, nous avons aussi inauguré notre nouveau Centre d'excellence des stagiaires. Nous y avons réuni nos services, de l'accueil à l'intégration, pour enrichir l'expérience des jeunes et renforcer notre position comme employeur de choix.



Le programme de recherche-développement sur la virtualisation des actifs du Centre de recherche d'Hydro-Québec repose sur la création de jumeaux numériques évolutifs des équipements physiques, comme ces groupes turbine-alternateur de la centrale de Beauharnois.

Analyse par la direction

L'analyse par la direction doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés d'Hydro-Québec et les notes afférentes. L'information financière présentée ci-après et les sommes inscrites dans les tableaux sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers consolidés tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie ») relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils reflètent également les dispositions de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* (L.Q. 2019, c. 27) et de la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* (L.Q. 2025, c. 24).

Hydro-Québec tient à rappeler que cette analyse, et principalement la section Perspectives, contient des énoncés basés sur des estimations et sur des hypothèses concernant les résultats futurs et le cours des événements. Étant donné les incertitudes et les risques inhérents à tout énoncé prospectif, les résultats réels de l'entreprise pourraient différer des résultats prévus. Signalons enfin que les renseignements contenus dans cette analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 13 février 2026, date d'approbation des états financiers consolidés par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec.

Revue financière

ANALYSE PAR LA DIRECTION

- 19 2025 en un coup d'œil
- 22 Résultats consolidés
- 26 Gestion de la trésorerie et du capital
- 28 Cadre réglementaire
- 30 Perspectives
- 31 Gestion intégrée des risques

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

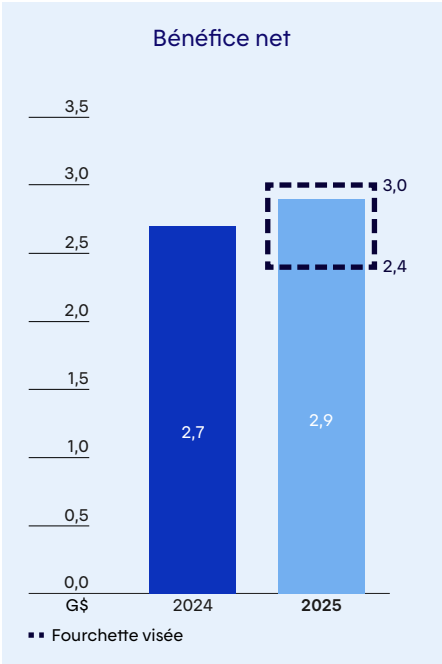
- 36 Rapport de la direction à l'égard de l'information financière
- 37 Rapport des auditeurs indépendants
- 40 États consolidés des résultats
- 40 États consolidés du résultat étendu
- 41 Bilans consolidés
- 42 États consolidés des variations des capitaux propres
- 43 États consolidés des flux de trésorerie
- 44 Notes afférentes aux états financiers consolidés

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

- 67 Rétrospective quinquennale
- 70 Données financières trimestrielles consolidées

2025 en un coup d'œil

Le bénéfice net d'Hydro-Québec a atteint 2 906 M\$ en 2025, soit une hausse de 243 M\$ par rapport aux 2 663 M\$ inscrits il y a un an. Il se situe dans le haut de la fourchette visée pour l'année, qui prévoyait un bénéfice oscillant entre 2,4 G\$ et 3,0 G\$. Cette performance a été réalisée dans un contexte marqué par des températures froides dans l'ensemble des marchés, surtout au premier trimestre, ainsi que par une faible hydraulité qui perdure depuis 2023. Elle témoigne également d'une exécution judicieuse de la stratégie de commercialisation par l'achat et la vente d'énergie aux moments les plus opportuns sur les marchés externes. Les grands réservoirs, qui offrent un stockage naturel et permettent de gérer stratégiquement les réserves, ont joué un rôle important à cet égard.



La progression du bénéfice net s'explique par un bond de 1 410 M\$ des ventes d'électricité. Au Québec, les températures plus froides des premier et dernier trimestres comparativement à il y a un an, combinées à l'indexation des tarifs les 1^{ers} avril 2024 et 2025, ont fortement contribué à la croissance de 1 206 M\$ des produits afférents. Sur les marchés hors Québec, les ventes ont augmenté de 204 M\$ en raison surtout des conditions climatiques observées au premier trimestre qui ont entraîné une montée généralisée des prix de l'énergie. Ces éléments favorables, conjugués au gain de 256 M\$ lié à la cession du placement dans Innergex énergie renouvelable inc., ont toutefois été atténués par une hausse de 1 096 M\$ des achats d'électricité, principalement attribuable à un accroissement des achats à court terme sur les marchés afin de répondre aux besoins ponctuels du Québec durant les périodes froides. Ils ont aussi été réduits par une majoration de 248 M\$ des frais financiers résultant du programme d'emprunt lié aux activités d'investissement prévues dans le *Plan d'action 2035*.

Compte tenu des résultats, Hydro-Québec sera en mesure de verser un dividende de 2,2 G\$ à son unique actionnaire, le gouvernement du Québec.

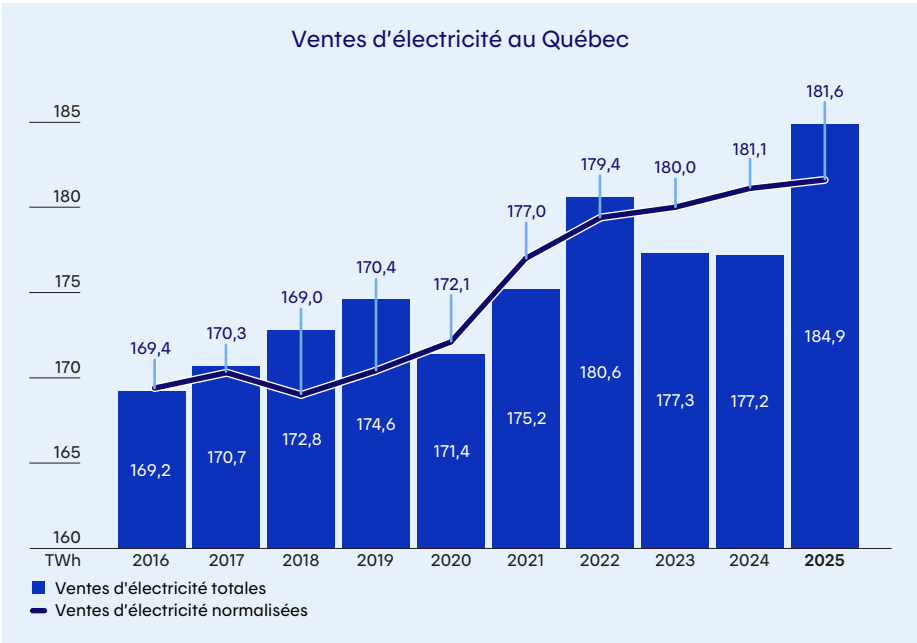
Des températures plus froides en 2025

INCIDENCE DES TEMPÉRATURES SUR LES VENTES AU QUÉBEC
2025 : +3,3 TWh
2024 : -3,9 TWh

Les ventes d'électricité au Québec ont atteint un sommet de 184,9 TWh, en hausse de 7,7 TWh par rapport à 2024. Cette progression s'explique essentiellement par l'incidence des températures froides. En effet, au premier trimestre, elles ont été en moyenne inférieures de 3 °C à celles de 2024, alors qu'au dernier trimestre, elles ont été en moyenne plus basses de 2 °C. Rappelons qu'en 2024, le Québec avait connu l'année la plus chaude jamais observée à l'échelle de la province et que le premier trimestre avait été le moins froid des 10 dernières années.

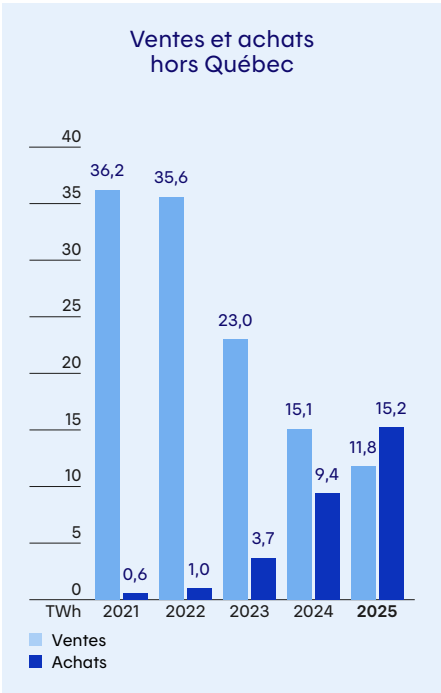
Ainsi, les températures plus froides en 2025 ont donné lieu à une augmentation de 3,3 TWh des ventes au Québec par rapport aux températures normales.

Pour leur part, les ventes d'électricité normalisées, c'est-à-dire qui excluent l'effet des températures, ont progressé pour une septième année de suite, s'établissant à 181,6 TWh – un record historique.



Un contexte de faible hydraulicité qui perdure

Les résultats de 2025 s'inscrivent dans un contexte de faible hydraulicité depuis 2023. En effet, les apports naturels en eau des dernières années ont globalement été inférieurs à la normale en raison des précipitations et des crues printanières moins abondantes, ce qui a entraîné des niveaux historiquement bas dans les réservoirs. Par conséquent, Hydro-Québec a continué à faire preuve de prudence dans la gestion de ses stocks énergétiques et a donc limité ses exportations sur les marchés pour une troisième année de suite afin d'assurer une utilisation optimale des ressources hydriques. Cette situation a donné lieu à un recul de 3,3 TWh des ventes d'électricité sur les marchés externes par rapport à 2024. Elle n'a toutefois eu aucun impact sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique du Québec. Il faut aussi souligner que l'hydraulicité est un phénomène cyclique, marqué par l'alternance de périodes plus ou moins humides observées depuis les années 1960.

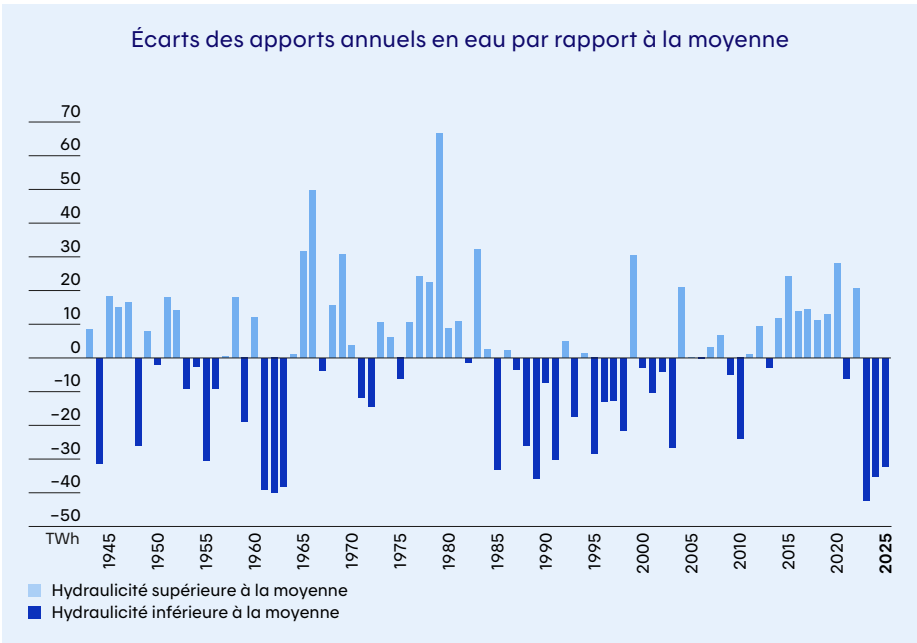


Une gestion rentable et prudente des ressources hydrauliques

VENTES
2025 : 11,8 TWh à 14,5 ¢/kWh
2024 : 15,1 TWh à 9,9 ¢/kWh

ACHATS
2025 : 15,2 TWh à 7,6 ¢/kWh
2024 : 9,4 TWh à 3,6 ¢/kWh

En misant sur une gestion proactive et flexible de ses ressources hydrauliques, Hydro-Québec a pu tirer parti des conditions avantageuses du marché par l'achat et la vente d'énergie aux moments les plus opportuns. Ainsi, au premier trimestre, elle a augmenté ses exportations d'électricité afin de bénéficier des prix élevés découlant de la forte demande. Aux trimestres suivants, compte tenu de la baisse des prix liée à la fin de l'hiver, elle a plutôt opté pour une stratégie axée sur des achats accrus afin de reconstituer une partie de ses réserves énergétiques dans le contexte persistant de faible hydraulicité. Elle a donc terminé l'année en générant des produits nets de près de 200 M\$, et ce, avec des apports positifs de 4,7 TWh¹ en ce qui concerne le niveau d'eau des réservoirs, ce qui a permis d'atténuer l'impact de la faible hydraulicité.



1) Exclusion faite des produits nets de Great River Hydro

Une mise en œuvre rigoureuse du plan d'investissement

INVESTISSEMENTS
2025 : 7 842 M\$
2024 : 6 533 M\$

Dans le cadre des priorités énoncées dans le *Plan d'action 2035*, Hydro-Québec a accru de façon marquée les sommes affectées à ses investissements. Ainsi, les investissements pour 2025 ont totalisé 7 842 M\$, soit une augmentation de 1 309 M\$ comparativement à 6 533 M\$ en 2024. Ils sont composés principalement de ceux en immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que de ceux dans l'actif réglementaire ayant trait aux coûts liés aux initiatives en efficacité énergétique et en gestion de la demande de puissance. La hausse de 20 % témoigne de la volonté de l'entreprise d'investir de manière soutenue non seulement dans les installations de production, de transport et de distribution afin d'offrir à la clientèle un service fiable et de grande qualité, mais également dans l'accompagnement de la clientèle pour l'aider à mieux consommer l'énergie et à réaliser des économies intéressantes sur sa facture d'électricité. Mentionnons que le plan accéléré des dernières années a d'ailleurs permis à l'entreprise d'accroître la valeur de ses actifs à plus de 100 G\$ au cours de 2025.

Une grande partie des investissements en immobilisations, soit 4,4 G\$, a été consacrée à des travaux d'envergure ayant pour but d'assurer la pérennité des actifs. Ainsi, l'entreprise a notamment amélioré la robustesse du réseau, modernisé celui-ci et remplacé les équipements en fin de vie.

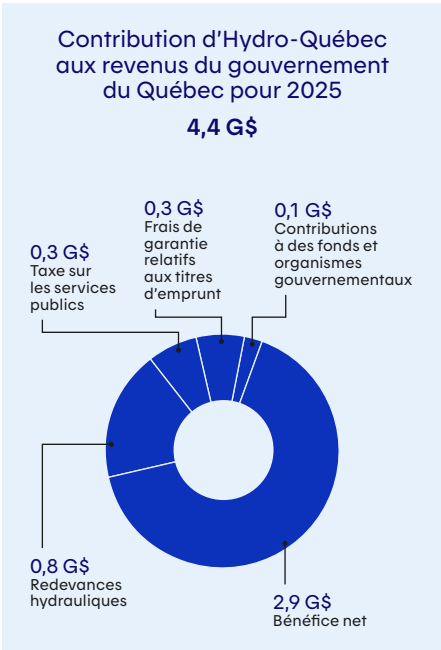
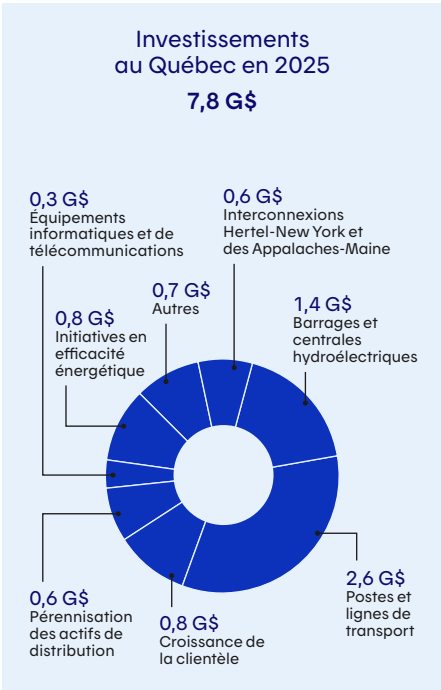
Par ailleurs, un montant de 2,5 G\$ a été affecté à des projets de développement visant à augmenter la capacité de production, à répondre à la croissance de la clientèle québécoise ou à accroître la capacité d'échange d'énergie avec les marchés limitrophes. Ainsi, le déploiement d'une ligne à 320 kV à courant continu dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, en vue de la mise en service d'une nouvelle interconnexion de 1 200 MW entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre (« NECEC ») au début de 2026, s'est poursuivi, tout comme la construction de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, qui sera raccordée à

la ligne Champlain Hudson Power Express (« CHPE ») pour la livraison d'électricité au cœur de la ville de New York. La mise en service de ce projet est pour sa part prévue au printemps 2026.

Notons qu'à ces sommes s'ajoutent également les investissements directs réalisés par les partenaires externes d'Hydro-Québec. Ensemble, ils jouent un rôle important dans le soutien de l'économie québécoise.

Un apport de taille à l'économie du Québec

L'apport d'Hydro-Québec aux revenus du gouvernement du Québec s'établit à 4,4 G\$ pour l'exercice 2025. Au bénéfice net s'ajoutent notamment les redevances hydrauliques, la taxe sur les services publics ainsi que les frais de garantie relatifs aux titres d'emprunt. Cette contribution à l'économie, conjuguée aux investissements importants réalisés par l'entreprise, génère des retombées économiques marquées aux quatre coins du Québec. Elle joue donc un rôle important dans les finances publiques et bénéficie ainsi à l'ensemble de la collectivité.



Résultats consolidés

Bénéfice net

Le bénéfice net d'Hydro-Québec a atteint 2 906 M\$ en 2025, soit une hausse de 243 M\$ par rapport au bénéfice de 2 663 M\$ inscrit en 2024. L'augmentation s'explique surtout par un bond des ventes d'électricité ainsi que par un gain lié à la cession du placement dans Innergex énergie renouvelable inc. Ces facteurs ont toutefois été atténués par un accroissement des achats d'électricité et des frais financiers.

Produits

Les produits ont totalisé 17 999 M\$, contre 16 113 M\$ un an plus tôt. Les ventes d'électricité se sont élevées à 16 988 M\$, soit 1410 M\$ de plus que les 15 578 M\$ inscrits l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par un accroissement de 1206 M\$ des ventes d'électricité au Québec ainsi que par une progression de 204 M\$ des ventes sur les marchés hors Québec. Les autres produits des activités ordinaires ainsi que les produits des autres activités se sont pour leur part établis à 1011 M\$, en hausse de 476 M\$ par rapport aux 535 M\$ enregistrés en 2024.

Produits des activités ordinaires

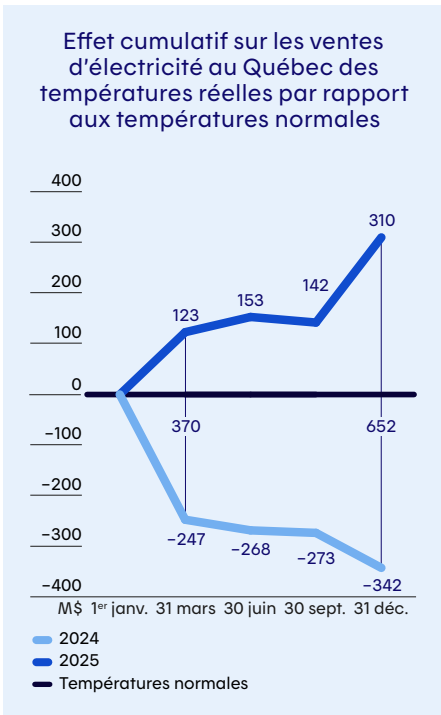
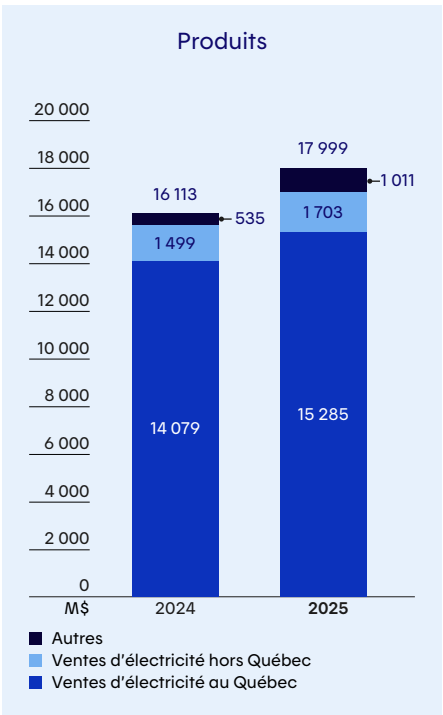
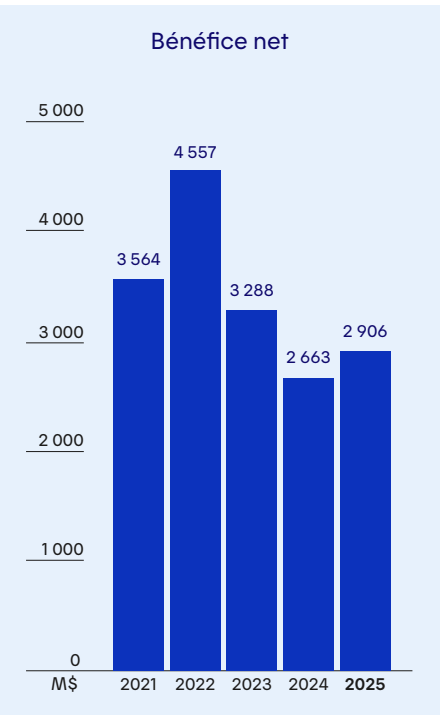
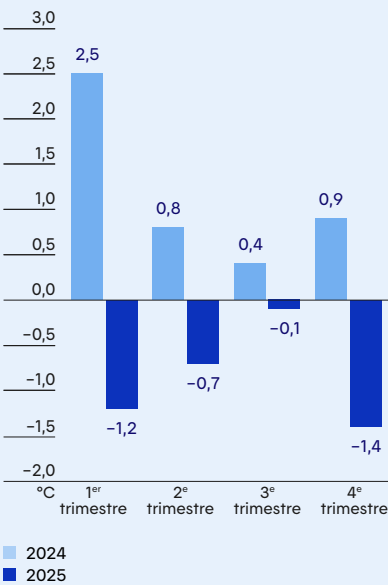
Ventes d'électricité au Québec

Les ventes d'électricité au Québec ont progressé de 7,7 TWh pour atteindre un niveau historique, soit 184,9 TWh, contribuant à la croissance de 1 206 M\$ des produits associés qui découle de l'effet conjugué de trois principaux facteurs.

Premièrement, les températures ont eu une incidence favorable de 7,2 TWh ou 652 M\$ par rapport à l'exercice précédent. En effet, les températures observées à l'échelle du Québec en 2024 avaient été les plus chaudes jamais enregistrées. L'impact sur les ventes d'électricité a surtout été prononcé au cours du premier trimestre de 2025, ce qui a conduit à une augmentation de 4,1 TWh ou 370 M\$. Plus particulièrement, les températures des mois de janvier et février ont été en moyenne inférieures de respectivement 3 °C et 5 °C à celles de l'an dernier. Comme le chauffage représente une grande partie de la consommation d'électricité durant les mois d'hiver, toute fluctuation à la baisse des températures pendant cette période a nécessairement une incidence positive sur le volume des ventes d'électricité et les produits afférents. L'impact a également été important au dernier trimestre de 2025 et a entraîné une

progression de 2,6 TWh ou 237 M\$. En effet, les températures de novembre et de décembre ont pour leur part été en moyenne inférieures de 3 °C à celles de 2024.

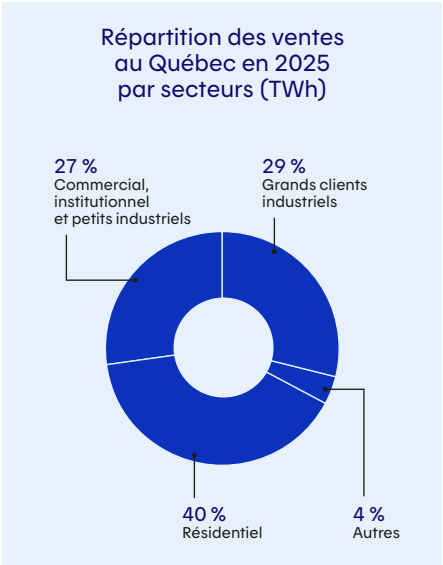
Écarts des températures réelles par rapport aux températures normales – Montréal et Québec



Deuxièmement, la demande de base, y compris l'impact d'une journée de ventes en moins le 29 février (2024 était une année bissextile), s'est accrue de 0,5 TWh ou 64 M\$ par suite principalement de l'augmentation des besoins en énergie dans le secteur résidentiel ainsi que dans le secteur commercial, institutionnel et petits industriels, où l'évolution démographique a donné lieu à une croissance du nombre d'abonnements. Cette croissance a toutefois été atténuée par un léger repli de la demande constaté dans plusieurs secteurs d'activité, dans la catégorie des grands clients industriels, compte tenu du contexte économique.

Troisièmement, les indexations tarifaires entrées en vigueur les 1^{ers} avril 2024 et 2025 ont entraîné un accroissement

de 435 M\$ des produits. En 2025, conformément aux dispositions de la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* et de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité*, le taux d'indexation des tarifs domestiques, soit ceux applicables aux clientèles résidentielle et agricole, a été plafonné à 3 %. De plus, dans le cadre de deux décisions dont le statut est provisoire, la Régie a approuvé des hausses de tarifs de 3,6 % pour la clientèle commerciale et de 1,7 % pour la clientèle industrielle de grande puissance (tarif L). Ces hausses s'appliquent jusqu'à ce que la Régie rende ses décisions finales sur le dossier tarifaire.



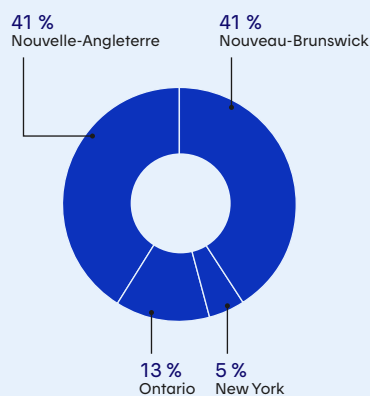
Ventes d'électricité au Québec par secteurs

Secteurs	Volume des ventes			Produits des ventes		
	2025	Variation 2025-2024		2025	Variation 2025-2024	
	TWh	TWh	%	M\$	M\$	%
Résidentiel	74,7	6,5	9,5	6 857	822	13,6
Commercial, institutionnel et petits industriels	49,6	1,4	2,9	5 041	344	7,3
Grands clients industriels	54,0	(0,4)	(0,7)	2 949	10	0,3
Autres	6,6	0,2	3,1	438	30	7,4
Total	184,9	7,7	4,3	15 285	1 206	8,6

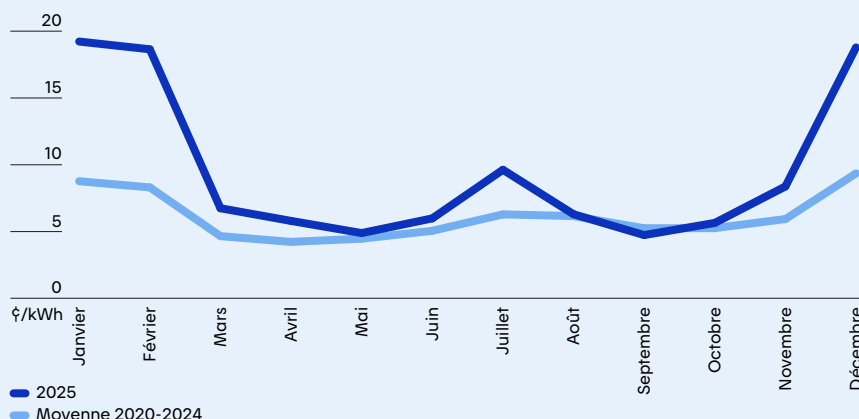
Facteurs de variation des ventes par secteurs – 2025-2024

Secteurs	Effets volume					Effets prix			Total
	Demande de base		Températures		Total	Ajustements tarifaires	Autres	Total	
	TWh	M\$	TWh	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$
Résidentiel	0,7	62	5,7	525	587	193	42	235	822
Commercial, institutionnel et petits industriels	0,2	13	1,3	118	131	192	21	213	344
Grands clients industriels	(0,4)	(15)	-	-	(15)	33	(8)	25	10
Autres	-	4	0,2	9	13	17	-	17	30
Total	0,5	64	7,2	652	716	435	55	490	1 206

Répartition des ventes hors Québec en 2025 par marchés (TWh)



Évolution des prix de l'électricité sur le marché de la Nouvelle-Angleterre^a



a) Moyennes mensuelles des prix horaires de l'électricité sur le marché de la Nouvelle-Angleterre (Mass Hub - ISO-NE)

Ventes d'électricité hors Québec

Les produits des ventes d'électricité sur les marchés externes se sont élevés à 1 703 M\$ en 2025, soit 204 M\$ de plus que ceux de 1 499 M\$ comptabilisés en 2024. Grâce à sa stratégie de commercialisation, Hydro-Québec a pu saisir des occasions d'affaires intéressantes durant l'hiver, ce qui a donné lieu à une augmentation des produits des ventes hors Québec. En effet, les températures dans le nord-est des États-Unis ont suivi la même tendance qu'au Québec : elles ont été plus froides que l'an dernier. Cette situation a mené à une demande accrue en énergie qui a entraîné une hausse marquée des prix sur les marchés, notamment en Nouvelle-Angleterre, l'un des principaux marchés d'exportation de l'entreprise. Rappelons que, en raison des apports en eau inférieurs à la normale depuis 2023, Hydro-Québec poursuit une gestion prudente et dynamique de ses grands réservoirs et a donc réduit son volume d'exportation depuis le deuxième trimestre. Ce dernier a d'ailleurs été inférieur à celui de la période comparative. Ainsi, le volume de 11,8 TWh pour l'ensemble de l'exercice demeure bien en-deça de la moyenne des dix années ayant précédé la période actuelle caractérisée par une faible hydraulité.

Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits provenant des activités ordinaires se sont chiffrés à 528 M\$, contre 349 M\$ en 2024. Cette hausse de 179 M\$ tient surtout aux produits générés par la livraison de projets d'EVLO, filiale spécialisée dans les systèmes de stockage d'énergie par batterie.

Produits des autres activités

Les produits des autres activités ont progressé de 297 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable au gain de 256 M\$ comptabilisé lors de la cession du placement d'Hydro-Québec dans Innergex énergie renouvelable inc.

Charges

Les charges totales ont atteint 12 385 M\$ en 2025, contre 10 990 M\$ il y a un an.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4 923 M\$, soit 314 M\$ de plus que les 4 609 M\$ enregistrés en 2024, en raison notamment de la croissance des activités visant à améliorer la qualité et la fiabilité du service, conformément aux priorités énoncées dans le *Plan d'action 2035* de l'entreprise. Ces activités incluent, entre autres, les travaux d'entretien et de maintenance du réseau et de maîtrise de la végétation. L'accroissement des charges s'explique également par l'indexation des salaires, par l'incidence

de l'inflation sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ainsi que par la livraison de projets d'EVLO. Ces facteurs ont toutefois été atténués par un écart favorable au titre des obligations liées au déclassement des installations nucléaires de Gentilly-2, attribuable à une charge de réévaluation moins élevée en 2025 qu'en 2024.

Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs

En ce qui concerne les autres composantes du coût des avantages sociaux futurs offerts aux membres du personnel, un montant créditeur de 916 M\$ a été comptabilisé en 2025, comparativement à 773 M\$ l'exercice précédent. Cette variation tient principalement à la croissance de la valeur des actifs du Régime de retraite au 31 décembre 2024, qui a eu une incidence positive sur les montants comptabilisés dans ce poste en 2025.

Achats d'électricité

Les achats d'électricité ont totalisé 4 021 M\$, en hausse de 1 096 M\$ par rapport aux 2 925 M\$ inscrits en 2024, en raison surtout d'une augmentation des achats à court terme sur les marchés. D'une part, cet écart résulte d'une hausse des achats aux premier et quatrième trimestres afin de répondre aux besoins ponctuels du Québec durant ces périodes froides. D'autre part, il découle aussi d'une augmentation des approvisionnements externes dans le cadre de la gestion prudente et dynamique des stocks énergétiques. En effet, compte tenu de la baisse des prix observée à la fin de l'hiver 2024-2025, Hydro-Québec a opté pour une stratégie axée sur des achats accrus aux deuxième et troisième trimestres, afin de reconstituer une partie de ses réserves énergétiques ainsi que de revendre une partie de cette énergie lorsque les prix étaient plus élevés sur les marchés.

Amortissement

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 3 112 M\$, comparativement à 3 019 M\$ un an plus tôt. Cette augmentation de 93 M\$ s'explique principalement par une hausse de 100 M\$ de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles découlant de l'incidence des nouvelles mises en service d'actifs réalisées en 2024 et 2025, déduction faite des actifs qui ont été complètement amortis au cours de ces exercices.

Taxes

Les taxes ont atteint 1 245 M\$, soit 35 M\$ de plus que les 1 210 M\$ enregistrés en 2024, en raison d'une augmentation des redevances hydrauliques attribuable à l'accroissement du volume de production ainsi qu'à l'indexation du taux applicable.

Frais financiers

Les frais financiers se sont établis à 2 708 M\$ en 2025, en hausse de 248 M\$ par rapport aux 2 460 M\$ inscrits l'exercice précédent. Cette majoration s'explique essentiellement par l'impact des émissions nettes de dettes sur la charge d'intérêts, compte tenu de l'augmentation du programme d'emprunt lié aux activités d'investissement prévues dans le *Plan d'action 2035*.

Chiffres clés

	2025	2024
RÉSULTATS ET DIVIDENDE (M\$)		
Produits	17 999	16 113
Bénéfice avant frais financiers	5 614	5 123
Bénéfice net	2 906	2 663
Dividende	2 180	1 997
BILANS (M\$)		
Actif total	108 033	99 709
Immobilisations corporelles et incorporelles	83 935	80 055
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	65 551	60 359
Capitaux propres	30 160	28 707
RATIOS FINANCIERS		
Rendement des capitaux propres (%) ^a	10,3	9,6
Taux de capitalisation (%) ^b	32,2	32,7
Marge bénéficiaire (%) ^c	16,1	16,5
Couverture des intérêts ^d	2,02	2,03
Taux d'autofinancement (%) ^e	33,1	37,1

- a) Quotient du bénéfice net par les capitaux propres moyens de l'exercice diminués du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen de l'exercice.
- b) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, des emprunts et des passifs liés aux instruments dérivés, diminuée des actifs liés aux instruments dérivés et des fonds d'amortissement.
- c) Quotient du bénéfice net par les produits.
- d) Quotient de la somme du bénéfice avant frais financiers et du revenu net de placement par les intérêts nets sur la dette à long terme.
- e) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diminués du dividende versé par la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – exclusion faite des acquisitions et cessions de placements temporaires, des acquisitions de titres destinés aux fonds d'amortissement ainsi que de la cession d'un placement à la valeur de consolidation – et du remboursement de dette à long terme.

Gestion de la trésorerie et du capital

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation ont atteint 4,7 G\$ en 2025, contre 5,2 G\$ en 2024. La variation s'explique principalement par le fait qu'Hydro-Québec a augmenté ses investissements dans l'actif réglementaire ayant trait aux coûts liés aux initiatives en efficacité énergétique et en gestion de la demande.

Ils ont notamment servi à payer le dividende de l'exercice 2024 et à financer une partie du programme d'investissement.

Activités d'investissement

En 2025, Hydro-Québec a investi 6,9 G\$ dans les immobilisations corporelles et incorporelles, contre 6,0 G\$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 15 % par rapport à 2024 et de plus de 40 % comparativement à 2023 se rapporte à plusieurs priorités du *Plan d'action 2035*. Elle découle de la volonté de l'entreprise d'investir de manière soutenue dans ses installations de production, de transport et de distribution afin d'offrir un service fiable et de grande qualité.

Plus de 60 % du montant investi en 2025 a été consacré à des travaux d'envergure ayant pour but d'assurer la pérennité du parc d'équipements et près de 40 %, à de grands projets de développement. Il est à noter que les investissements en pérennisation ont fortement augmenté au cours des dernières années. En effet, les sommes affectées à ce titre en 2025 ont progressé de près de la moitié par rapport à celles d'il y a cinq ans.

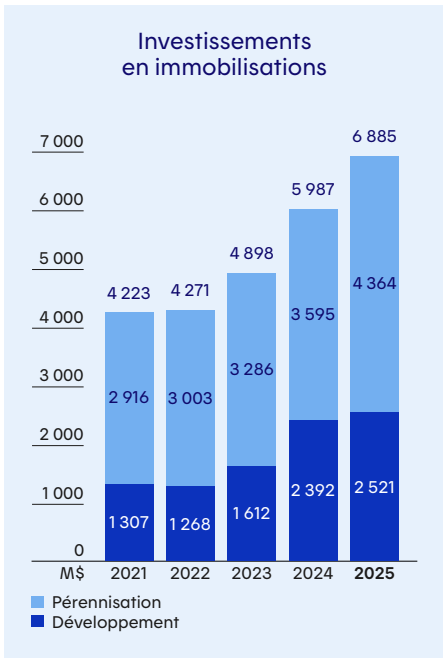
Ainsi, Hydro-Québec a alloué 4,4 G\$ à la pérennisation des actifs. Elle a, entre autres, continué d'investir dans ses installations de production pour en assurer le bon fonctionnement à long terme et en maximiser le rendement. Soulignons à cet égard les travaux en cours aux centrales de Rapide-Blanc et de Carillon, respectivement en Mauricie et dans les Laurentides, ainsi qu'à l'aménagement Bersimis-2, sur la Côte-Nord. Dans le domaine du transport d'électricité, elle a poursuivi l'installation de deux nouveaux groupes convertisseurs au poste de Châteauguay, en Montérégie, ainsi que la modernisation des

équipements et systèmes, dont le remplacement des systèmes de conduite du réseau et des automatismes de réseau et de poste. Elle a également continué d'effectuer des activités qui s'inscrivent dans le plan de développement de l'architecture du réseau à 315 kV de l'île de Montréal. Parallèlement, elle a réalisé des travaux afin d'optimiser le fonctionnement du réseau de distribution ainsi que de maintenir et d'améliorer la qualité de ses actifs de distribution.

Les investissements consacrés aux projets de développement ont totalisé 2,5 G\$. Hydro-Québec a notamment affecté des sommes importantes à divers projets visant à répondre à la croissance de la clientèle québécoise et à augmenter la capacité de production. À titre d'exemple, des travaux sont en cours aux centrales aux Outardes-2 et René-Lévesque, sur la Côte-Nord, pour en accroître la puissance. De plus, la construction de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, qui sera raccordée à la ligne CHPE afin d'alimenter la ville de New York, se poursuit, en vue d'une mise en service au printemps 2026. Soulignons enfin l'achèvement du déploiement d'une ligne à 320 kV à courant continu, qui a été mise en service au début de 2026, dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie. Ce déploiement a permis la mise en place d'une nouvelle interconnexion de 1 200 MW entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre.

Hydro-Québec continue par ailleurs de faire des investissements importants dans l'électrification des transports. Ainsi, elle a consacré des sommes à son réseau de recharge publique, le Circuit électrique, et à la modernisation du parc de véhicules.

Enfin, rappelons qu'à ces sommes s'ajoutent également les investissements directs réalisés par les partenaires externes d'Hydro-Québec. Ensemble, ils jouent un rôle important dans le soutien de l'économie québécoise.



Activités de financement

Hydro-Québec a réalisé de nombreuses émissions à taux fixe sur le marché canadien des capitaux au cours de l'exercice : des émissions de billets à moyen terme échéant en 2032 pour un montant de 2,2 G\$, à un coût moyen de 3,57 %, et des émissions d'obligations échéant en 2065 pour un montant de 3,7 G\$, à un coût moyen de 4,45 %.

Les fonds recueillis, soit un total de 5,9 G\$, ont servi principalement à soutenir une partie du programme d'investissement.

Dividende et taux de capitalisation

Le dividende à verser au gouvernement du Québec pour l'exercice 2025 s'élève à 2 180 M\$. Au 31 décembre 2025, le taux de capitalisation s'établissait ainsi à 32,2 %.

Soulignons qu'en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), le dividende ne peut excéder 75 % du bénéfice net. Par ailleurs, le gouvernement du Québec ne peut déclarer, pour un exercice donné, un dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice.

Sources de financement

Type de financement	Montant autorisé par le Conseil d'administration	Marché	En cours le 31 décembre 2025
Marges de crédit d'exploitation	1 000 M\$ CA ou US ^a		–
Facilité de crédit ^b	2 000 M\$ US ^c		–
Papier commercial ^b	5 000 M\$ US ou l'équivalent en \$ CA	États-Unis ou Canada	–
Billets à moyen terme ^b	3 000 M\$ US ou l'équivalent en d'autres monnaies 50 000 M\$ CA ou l'équivalent en \$ US	États-Unis Canada	122 M\$ US ^d 16 343 M\$ CA ^d

a) De ce montant, des soldes disponibles de 259 M\$ US et de 395 M\$ CA ou US font l'objet de conventions de marge de crédit d'exploitation conclues avec les institutions financières concernées.

b) Ce financement est garanti par le gouvernement du Québec.

c) Ce montant comprend un crédit-relais de 750 M\$ US.

d) Ce montant correspond au produit net des émissions de billets à moyen terme.

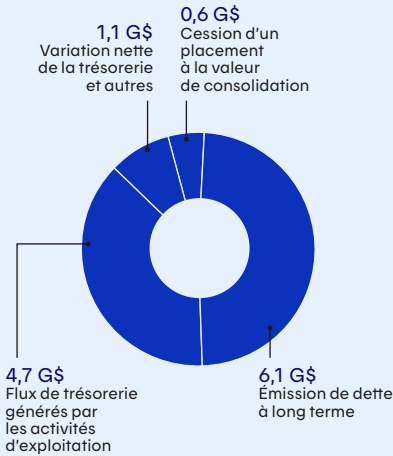
Notations de crédit

	2025			2024		
	Papier commercial	Dette à long terme	Perspective	Papier commercial	Dette à long terme	Perspective
Agences américaines						
Moody's	P-1	Aa2	Stable	P-1	Aa2	Stable
S&P Global Ratings	A-1	A+	s. o. ^a	A-1+	AA–	s. o. ^a
Fitch Ratings	F1+	AA–	Stable	F1+	AA–	Stable
Agence canadienne						
Morningstar DBRS	R-1 (moyen)	AA (bas)	Stable	R-1 (moyen)	AA (bas)	Stable

a) S&P Global Ratings n'assortit pas d'une perspective la notation de crédit d'Hydro-Québec.

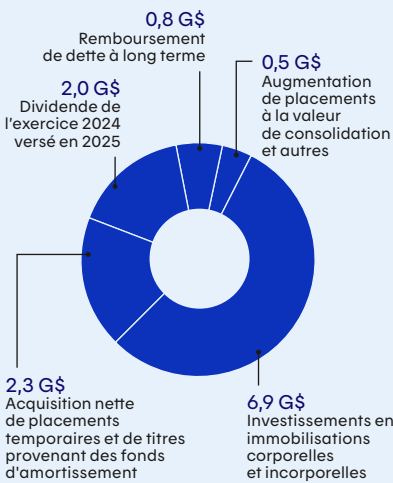
Provenance des fonds en 2025

12,5 G\$



Affectation des fonds en 2025

12,5 G\$



Cadre réglementaire

La *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01) accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée au Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité de l'entreprise sont réglementées.

Hydro-Québec, dans le cadre de ses activités de transport d'électricité au Québec, exploite et développe l'un des plus vastes réseaux de l'Amérique du Nord. Elle commercialise les capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois, offrant un accès non discriminatoire à son réseau à tous les acteurs du marché, conformément à la réglementation applicable.

Dans le cadre de ses activités de distribution d'électricité au Québec, elle a pour mandat d'assurer l'approvisionnement en électricité des marchés québécois et de fournir à sa clientèle une alimentation électrique fiable ainsi que des services de qualité, dans un souci d'efficacité et de développement durable. Dans ce contexte, elle fait également la promotion de l'efficacité énergétique.

Dossiers tarifaires et établissement des tarifs

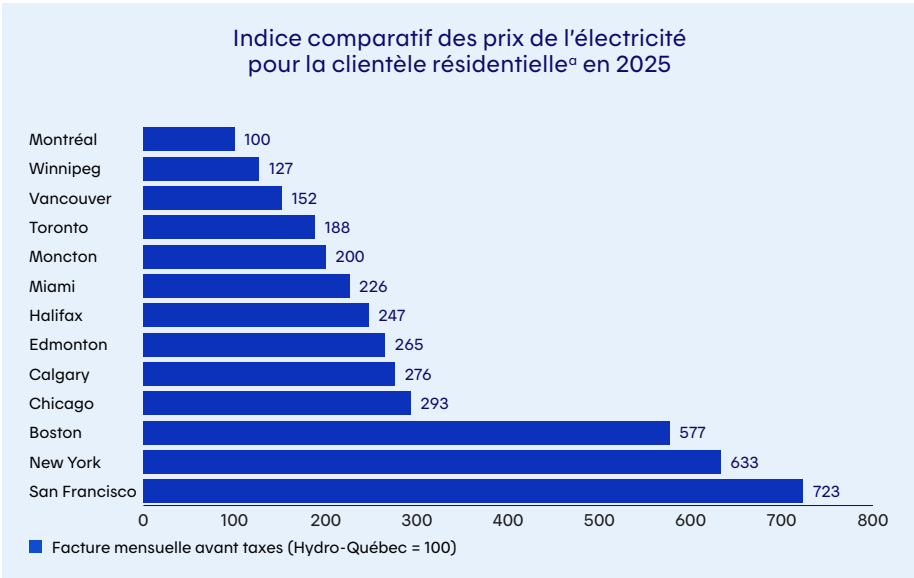
En ce qui a trait à la fixation des tarifs de transport, les revenus autorisés par la Régie pour l'année 2025 ont totalisé 3 517 M\$, soit 3 143 M\$ pour les services de transport liés à l'alimentation de la charge locale et 374 M\$ pour les services de transport de point à point à court et à long terme. Ces revenus représentent des augmentations de respectivement 54 M\$ et 18 M\$ par rapport à ceux de 2024.

En vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, la Régie a fixé les tarifs de distribution d'électricité au 1^{er} avril 2025, pour la première fois depuis 2019. Au cours des dernières années, les tarifs étaient indexés annuellement en fonction de la variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation (l'« IPC moyen ») pour le Québec. L'augmentation des tarifs résidentiels a été limitée à 3 %, conformément à la *Loi sur la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* (L.Q. 2025, c. 24) (la « Loi 24 »).

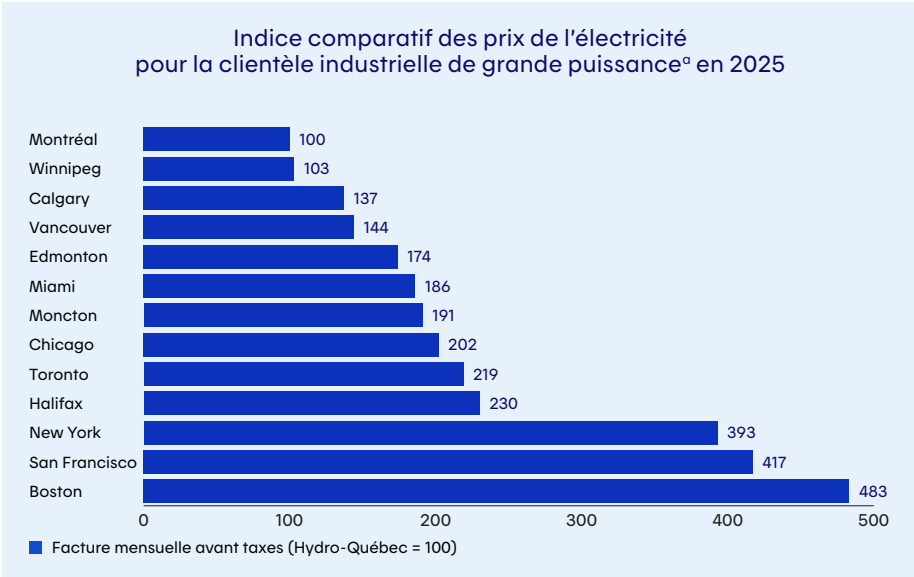
Processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

2020	2021-2024	2025	2026-2028
Gel tarifaire	Indexation en fonction de l'inflation ^{a,b}	Établissement des tarifs par la Régie en fonction du coût du service pour une année, à l'exception des tarifs résidentiels ^c	Établissement des tarifs par la Régie en fonction du coût du service pour les années 2026, 2027 et 2028

- a) À l'exclusion du tarif L
- b) En fonction du taux le plus bas entre l'IPC moyen et le taux supérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada pour les tarifs résidentiels à compter du 1^{er} avril 2023, conformément aux dispositions de la *Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité*.
- c) L'augmentation des tarifs résidentiels a été limitée à 3 %, conformément à la *Loi 24*.



- a) Au 1^{er} avril 2025 (pour la clientèle résidentielle ayant une consommation mensuelle de 1 000 kWh)



- a) Au 1^{er} avril 2025 (pour la clientèle industrielle de grande puissance ayant une consommation mensuelle de 3 060 000 kWh et une puissance appelée de 5 000 kW)

Au cours du premier trimestre de 2025, la Régie a autorisé des hausses de tarifs de 3,6 % pour la clientèle commerciale et de 1,7 % pour la clientèle assujettie au tarif L.

À la suite du dépôt de demandes de révision par des intervenants et intervenantes, la Régie a déclaré que les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 pour les activités de transport et que ceux applicables au 1^{er} avril 2025 pour les activités de distribution étaient provisoires. Ces ajustements tarifaires s'appliquent jusqu'à ce que les décisions finales à l'égard des demandes de révision soient rendues par la Régie. À la fin novembre 2025, celle-ci a publié sa décision concernant l'une de ces demandes. En décembre 2025, Hydro-Québec a déposé une demande de pourvoi en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure en lien avec cette décision.

Par ailleurs, la *Loi 24* permet de modifier les tarifs en tout temps et modernise le cadre tarifaire afin de gérer de façon plus proactive et flexible les tarifs, soutenant ainsi l'innovation et l'efficacité énergétique et assurant une meilleure maîtrise des risques. Conformément aux dispositions de la *Loi 24*, les tarifs de transport et de distribution d'électricité sont désormais établis selon la méthode du coût de service sur un cycle tarifaire de trois ans, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les activités de transport et du 1^{er} avril 2026 pour les activités de distribution. Cette loi prévoit que le gouvernement peut fixer un taux maximal applicable à l'augmentation des tarifs résidentiels de distribution d'électricité. Ainsi, un taux maximal de 3 % a été établi par le décret n° 1239-2025 pour les années tarifaires 2026, 2027 et 2028. Elle permet également à la Régie de « lisser » les hausses tarifaires des trois années sur le cycle tarifaire afin d'offrir plus de stabilité et de prévisibilité aux consommateurs québécois.

En juillet 2025, une demande tarifaire a ainsi été déposée auprès de la Régie pour la fixation des tarifs de transport et de distribution qui seront applicables pour les années 2026, 2027 et 2028. Pour les activités de transport, des revenus requis de 3 748 M\$ ont été déposés pour l'année 2026. Pour les activités de distribution, les majorations demandées pour ces trois années sont de 3 % pour les tarifs résidentiels et de 4,8 % pour

les autres tarifs. Les décisions finales liées à ces demandes sont attendues au cours du premier trimestre de 2026. Étant donné que les décisions finales au titre des deux demandes de révision visant les tarifs de l'année 2025 devraient être rendues d'ici là, les impacts sur les tarifs de 2026 à 2028 seront reflétés dans la décision de la Régie portant sur ces années.

Soulignons que les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec continuent, année après année, de se classer parmi les plus avantageux de toute l'Amérique du Nord.

Approvisionnement en électricité des marchés québécois

La *Loi 24* modifie sensiblement le cadre réglementaire applicable aux approvisionnements en électricité, notamment en permettant à Hydro-Québec, dans le cadre de ses activités de distribution d'électricité, d'avoir une pleine latitude dans le choix de ses stratégies et de ses sources d'approvisionnement. L'entreprise n'aura désormais plus l'obligation de recourir à un appel d'offres pour combler les besoins du marché québécois au-delà du bloc d'électricité patrimoniale de 165 TWh, qui constitue sa source principale d'approvisionnement. Ainsi, il lui sera maintenant possible de recourir, selon les besoins, à des appels d'offres ou à la conclusion de contrats de gré à gré afin de mettre en œuvre la stratégie éolienne, ou encore de répondre aux besoins postpatrimoniaux en s'approvisionnant directement à même son parc de production. La *Loi 24* permet aussi de remplacer les activités liées aux transactions énergétiques sur les marchés à court terme par une nouvelle approche. Ainsi, les approvisionnements à court terme requis pour alimenter la charge locale, au-delà du bloc d'électricité patrimoniale, des contrats et autres approvisionnements à long terme, sont désormais assurés par Hydro-Québec. À l'instar de l'ensemble des nouveaux approvisionnements fournis par l'entreprise, le coût des approvisionnements à court terme sera établi sur une base reflétant le coût du marché pour un service ou un produit comparable.

Le 1^{er} novembre 2025, Hydro-Québec a déposé à la Régie l'*État d'avancement 2025 du Plan d'approvisionnement 2023-2032* qui constitue le troisième suivi depuis son dépôt initial, tel qu'il est prévu par la *Loi 24*.

Cet état d'avancement présente une prévision actualisée de la demande québécoise, qui intègre les efforts accrus et les cibles ambitieuses d'Hydro-Québec en matière d'efficacité énergétique contenus dans le *Plan d'action 2035*. Il présente aussi les événements qui ont influé sur la planification des approvisionnements et sur les mesures prises depuis le dépôt du second état d'avancement en novembre 2024. Pour atteindre ses objectifs en matière d'efficacité énergétique, Hydro-Québec mise sur une offre intégrée fondée sur une approche de sensibilisation et d'accompagnement qui incite la clientèle à faire des changements de comportement durables, de même que sur un programme d'aide financière favorisant la mise en place de mesures d'efficacité énergétique. Pour obtenir une réduction de la consommation en période de pointe, elle prévoit également prendre des mesures pour faciliter la participation et la performance, ce qui permettra de diminuer temporairement la demande en électricité de la clientèle qui s'est inscrite aux options tarifaires de gestion de la demande de puissance.

Perspectives

Pour l'exercice 2026, Hydro-Québec prévoit enregistrer un bénéfice net oscillant entre 2,8 G\$ et 3,4 G\$, soit un signal de croissance par rapport à 2025. Cette fourchette s'explique principalement par le fait que l'entreprise devra continuer de limiter ses exportations, compte tenu du contexte de faible hydraulité nécessitant une gestion prudente et dynamique des stocks énergétiques. Ainsi, elle devra faire preuve de proactivité afin de cerner les occasions d'accroître sa rentabilité selon les conditions météorologiques et l'évolution des marchés d'exportation. Par ailleurs, le début des livraisons au titre des contrats d'exportation liés aux projets NECEC et CHPE généreront de nouveaux produits importants.

Hydro-Québec compte faire des investissements de l'ordre de 10 G\$ en 2026, ce qui représente une hausse de plus de 25 % par rapport à 2025. Plus de la moitié des sommes investies permettront d'augmenter la fiabilité et la résilience du réseau pour offrir un meilleur service à la clientèle. Parmi les projets d'envergure, mentionnons l'ajout de deux groupes convertisseurs au poste de Châteauguay afin d'accroître la capacité de l'interconnexion avec le réseau de New York, de même que la poursuite des travaux de réhabilitation aux centrales de Rapide-Blanc et de Carillon pour optimiser les activités de production.

Les autres investissements prévus seront consacrés à des activités de développement permettant de faire face à la croissance de la demande québécoise, d'intensifier les activités de l'entreprise sur les marchés voisins et de soutenir la décarbonation de l'économie. Soulignons à cet égard le raccordement de la nouvelle clientèle au réseau de distribution ainsi que l'intégration de l'énergie éolienne, notamment le parc éolien des Neiges – Secteur sud. Il importe également de mentionner l'amélioration de la capacité de transport au moyen de la construction de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, qui sera raccordée à la ligne CHPE, la réalisation de travaux pour les projets visant à accroître la puissance de certaines centrales hydroélectriques, dont les centrales René-Lévesque, Jean-Lesage et aux Outardes-2, et le démarrage du projet de renforcement de la vallée du Saint-Laurent.

En ce qui a trait au programme d'emprunt, il s'établit à 9,0 G\$ pour l'exercice 2026. Les fonds recueillis permettront de financer les besoins courants d'Hydro-Québec, dont une partie importante du programme d'investissement.

Gestion intégrée des risques

Depuis de nombreuses années, Hydro-Québec applique un processus de gestion intégrée des risques qui fait partie de ses activités courantes. Ce processus s'appuie sur différents mécanismes de contrôle, de communication et d'évaluation visant à lui permettre d'exercer un suivi dynamique de l'évolution des risques.

Tous les groupes de l'entreprise participent au processus. Dans le cadre de leurs activités, ils gèrent les risques qui les concernent et les réévaluent à intervalles réguliers, au quotidien dans certains cas, à l'aide notamment des outils élaborés par le groupe – Stratégie d'entreprise et finances. Grâce à cette approche, il est possible de constituer un portefeuille des risques d'entreprise lors de la planification annuelle. Ce portefeuille est présenté au Conseil d'administration avec le plan d'affaires, qui comporte une analyse de sensibilité permettant d'évaluer l'impact de certains risques sur la capacité d'Hydro-Québec de réaliser son bénéfice net cible.

Risques financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers, tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. L'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés et un suivi systématique réduit considérablement l'exposition à ces risques et l'impact de ceux-ci sur les résultats de l'entreprise.

En matière de gestion des risques de marché et de crédit, une équipe de spécialistes indépendante de celles qui réalisent les transactions effectue une surveillance constante de plusieurs indicateurs liés aux transactions financières et énergétiques, recommande des stratégies et applique des contrôles pour réduire les risques connexes.

Risque de marché

Les résultats d'Hydro-Québec sont exposés à trois principaux types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix lié à l'énergie et à l'aluminium. Les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont une incidence sur les produits des ventes libellées en dollars américains ainsi que sur le coût de la dette libellée dans cette devise. Une variation des taux d'intérêt influe sur les frais financiers et sur le coût de retraite. Enfin, les variations des prix de l'énergie ont des répercussions sur les produits réalisés sur les marchés de gros, tandis que celles des cours de l'aluminium ont un impact sur les produits associés aux contrats spéciaux avec certains grands clients industriels au Québec.

Hydro-Québec a principalement recours aux instruments financiers dérivés pour gérer ses risques de marché. Ce mode de gestion vise à limiter l'incidence des risques sur ses résultats, selon des stratégies et des critères établis en fonction de sa tolérance aux risques. Par ailleurs, le risque de marché à moyen et à long terme est atténué par l'effet compensateur entre l'impact d'une hausse ou d'une baisse généralisée des taux d'intérêt sur les frais financiers, d'une part, et l'impact d'une telle hausse ou d'une telle baisse sur le coût de retraite, d'autre part.

Processus de gestion intégrée des risques

	Annuellement	Semestriellement
Groupes	- Détermination des risques de chaque groupe - Mise à jour de la liste des risques de chaque groupe devant être intégrés dans le portefeuille des risques d'entreprise	Reddition de comptes sur le suivi des risques de chaque groupe intégré dans le portefeuille des risques d'entreprise (certains risques peuvent faire l'objet d'un suivi trimestriel lorsque jugé pertinent)
Comité de direction (ou le vice-président exécutif – Stratégie d'entreprise et finances agissant comme responsable de la gestion des risques)	Revue du portefeuille des risques d'entreprise, de la carte des risques majeurs et de la probabilité de réalisation du bénéfice net cible	Revue de la reddition de comptes semestrielle consolidée sur le suivi du portefeuille des risques d'entreprise
Conseil d'administration	Comité d'audit Analyse du processus de gestion intégrée des risques, du portefeuille des risques d'entreprise et de la carte des risques majeurs Conseil d'administration Examen du plan d'affaires et de la probabilité de réalisation du bénéfice net cible	

Le coût de retraite d'Hydro-Québec est également soumis au risque de variation de la juste valeur des placements détenus dans le portefeuille de la Caisse de retraite. Pour gérer ce risque, l'entreprise mise sur la diversification des actifs et sur des stratégies de gestion des placements qui comprennent l'utilisation de dérivés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter les engagements liés à ses passifs financiers. Ce risque peut découler de problèmes à obtenir des sources de financement pour la réalisation de son programme d'investissement.

Le risque de liquidité d'Hydro-Québec est atténué par plusieurs facteurs, dont d'importants flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, l'accès à une facilité de crédit de soutien préautorisée et un portefeuille diversifié d'instruments financiers liquides.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne puisse respecter ses obligations contractuelles.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux comptes clients et aux autres actifs financiers dans le contexte de ses opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec.

Elle doit également faire face au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux fonds d'amortissement, aux dépôts et aux instruments dérivés, qu'elle négocie avec des institutions financières ainsi qu'avec d'autres émetteurs et, dans une moindre mesure, avec des sociétés d'énergie nord-américaines. Ces instruments dérivés sont associés aux contrats d'approvisionnement qu'elle conclut pour alimenter le marché québécois et aux transactions énergétiques sur les marchés hors Québec.

L'exposition au risque de crédit est réduite par la mise en place d'encadrements et de limites en ce qui a trait à la concentration des risques et au niveau d'exposition par contrepartie. Pour s'assurer du respect de ces encadrements et limites, Hydro-Québec a adopté une approche proactive fondée sur divers contrôles et rapports de suivi. Ceux-ci lui permettent de réagir à tout événement qui pourrait avoir un impact sur la situation financière des contreparties. Par ailleurs, elle traite généralement avec des contreparties dont la notation de crédit est élevée. Elle conclut également des ententes en vue de maintenir la valeur de marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés en deçà d'un seuil prédéterminé.

Risques réglementaires

Hydro-Québec fait face à des risques réglementaires car, en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, ses activités liées au transport et à la distribution de l'électricité sont réglementées. Les décisions rendues par la Régie peuvent ainsi avoir une incidence sur les résultats associés à ces activités. La *Loi* prévoit par ailleurs que les tarifs sont établis de manière à permettre le recouvrement du coût du service et à dégager un rendement raisonnable sur la base de tarification.

L'entrée en vigueur de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* en 2019 a toutefois eu pour effet de mettre fin à la pratique réglementaire permettant à Hydro-Québec d'intégrer ultérieurement, dans ses tarifs, tout écart entre les montants réels de certains éléments, notamment les écarts de revenus liés aux aléas climatiques et les écarts au titre des coûts d'approvisionnement en électricité, et les montants prévus dans les dossiers tarifaires d'après les normales climatiques et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs. Ainsi, Hydro-Québec est désormais exposée aux risques connexes qui étaient auparavant couverts par des comptes d'écarts et de reports.

Divers moyens ont été mis en place pour réduire l'incidence des risques sur les produits et les charges liés aux activités réglementées. Ces moyens comprennent la présentation de dossiers complets et probants à la Régie ainsi que l'établissement d'un dialogue avec celle-ci et avec les intervenants et intervenantes, notamment dans le cadre de séances de travail.

Risques opérationnels

La gestion d'un réseau électrique comme celui d'Hydro-Québec pose de nombreux défis techniques associés à la croissance du parc d'actifs, aux progrès technologiques et à l'évolution des besoins de la clientèle, notamment dans le contexte de la transition énergétique. L'entreprise doit donc prendre des décisions éclairées quant à la planification de ses investissements à court et à long terme.

Activités de production

L'une des principales incertitudes liées aux activités de production concerne les apports naturels en eau. En effet, Hydro-Québec doit disposer de stocks énergétiques suffisants pour s'acquitter de son obligation de fournir un volume annuel maximal de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale, tout en respectant ses engagements contractuels. Concrètement, elle doit pouvoir combler un déficit d'apports naturels de 64 TWh sur deux années consécutives et de 98 TWh sur quatre années consécutives. Pour gérer ce risque, l'entreprise mise sur plusieurs mesures d'atténuation qu'elle suit rigoureusement. Ainsi, elle assure une gestion pluriannuelle des stocks énergétiques et maintient un écart suffisant entre les engagements et les moyens de production, ce qui lui permet de pallier les aléas de l'hydraulicité, de reconstituer ses réserves ou de saisir des occasions d'affaires. Elle rend compte régulièrement à la Régie de sa capacité de production et de ses réserves énergétiques.

Par ailleurs, Hydro-Québec exploite de multiples centrales, barrages et évacuateurs de crues dans le sud du Québec, notamment sur les rivières Saint-Maurice et des Outaouais et sur le fleuve Saint-Laurent, le long desquels se trouvent plusieurs centres urbains et autres agglomérations. Or, ces cours d'eau subissent d'importantes crues printanières. Pour réduire l'impact des crues sur le milieu, elle fait preuve de prévoyance et gère ses installations de manière à maximiser la sécurité du public, notamment en faisant des suivis rigoureux et en collaborant étroitement avec les autorités compétentes. Par exemple, différents réservoirs sont mis à contribution pour limiter les risques d'inondation. De plus, l'entreprise organise chaque année des séances d'information ayant pour but de sensibiliser le public au rôle clé que jouent ses réservoirs et ouvrages régulateurs dans la gestion des crues.

Les variations de température, la faible hydraulité et l'évolution de la demande du marché québécois par rapport aux prévisions représentent d'autres éléments de risque, puisqu'elles ont une incidence sur les ventes d'énergie au Québec et le volume disponible pour l'exportation.

Activités de transport

Divers facteurs peuvent entraîner une interruption de service ou rendre indisponible une partie du réseau de transport, notamment les événements météorologiques extrêmes et les défaillances d'équipements. Pour contrer ces facteurs, Hydro-Québec a mis en œuvre plusieurs moyens de prévention. Par exemple, elle se conforme aux normes de fiabilité de la *North American Electric Reliability Corporation* (la « NERC ») et a pris différentes mesures pour entretenir et renforcer le réseau afin d'assurer le bon fonctionnement de ses actifs pendant leur durée de vie utile prévue. Notons à cet égard que la direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau du groupe – Exploitation et infrastructures agit à titre de coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec, s'étant vu attribuer ce rôle par la Régie en 2007.

Hydro-Québec doit fournir une capacité de transit suffisante pour alimenter le réseau de distribution de l'entreprise et les installations d'autres clients et clientes, tout en assurant la sécurité et la fiabilité du service. Pour ce faire, elle gère la pointe de consommation annuelle de façon optimale et investit dans la modernisation de ses installations de transport en s'appuyant sur un modèle de gestion des actifs. Elle a entrepris à cet égard d'importants projets de remplacement des systèmes de conduite du réseau de transport et des automatismes de réseau et de poste.

Activités de distribution

La continuité du service de distribution d'électricité représente un enjeu crucial pour Hydro-Québec. Or, les changements climatiques qui se manifestent partout dans le monde ont aussi un impact très réel sur son réseau et les activités quotidiennes de sa clientèle, entre autres en raison des pannes d'électricité qui en découlent. C'est pour cette raison que l'entreprise prévoit investir davantage dans son réseau électrique afin d'offrir un service fiable et de qualité à un coût abordable.

Hydro-Québec doit, en tout temps, composer avec les fluctuations de la demande (à conditions météorologiques normales) liées à la conjoncture économique et énergétique et ayant un impact sur ses résultats. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité*, elle est aussi exposée aux risques associés aux aléas climatiques, soit les écarts de revenus liés aux fluctuations de la température ainsi qu'aux variations des approvisionnements en électricité. Pour limiter l'incidence de l'ensemble de ces risques, elle ne cesse d'améliorer sa méthode de prévision de la demande d'électricité.

Activités d'exportation

Outre les aléas de l'hydraulité et de la température, les activités d'exportation sur les marchés de gros comportent un risque de marché et un risque d'indisponibilité des équipements de production et de transport d'électricité. Le risque de marché résulte des fluctuations du prix de l'énergie sur les marchés hors Québec. Il est atténué par la surveillance permanente de l'évolution des marchés de gros et par l'utilisation d'instruments dérivés de couverture. Quant au risque d'indisponibilité des équipements, il est réduit par la mise en œuvre de programmes de maintenance et de mise à niveau.

Les risques liés aux activités d'exportation sont quantifiés de manière intégrée par une équipe de spécialistes indépendante de celle qui réalise les transactions. Cette équipe veille à l'application de contrôles, présente des rapports quotidiens aux gestionnaires responsables et s'assure du respect des limites approuvées par la direction et par le Conseil d'administration.

Activités de construction

La pression exercée sur les coûts des projets de construction constitue un risque auquel Hydro-Québec est confrontée en permanence. Cette pression est notamment attribuable aux conditions de marché, à la disponibilité de la main-d'œuvre résultant, entre autres, de l'effervescence du secteur québécois de la construction, à l'augmentation du prix de certains matériaux et produits ainsi qu'aux divers facteurs ayant pour effet de modifier les calendriers de réalisation (retards de livraison, faible qualité, arrêt des travaux).

Afin de respecter ses engagements et de continuer d'appliquer des normes élevées de sécurité et de qualité, l'entreprise a recours à plusieurs mesures pour réduire son exposition aux risques. Ainsi, des équipes analysent les risques en matière de santé et sécurité du travail (SST) en vue de l'élaboration de solutions intégrées visant à éliminer ou à atténuer ceux-ci dès les premières phases d'ingénierie. Par ailleurs, un suivi serré des échéanciers, des coûts, des événements accidentels et des risques spécifiques à chaque projet ou produit livrable important permet d'assurer le bon déroulement des projets ou d'apporter les correctifs nécessaires au besoin. De plus, Hydro-Québec entretient des relations permanentes avec les organismes et les ministères concernés afin de demeurer au fait de toute modification éventuelle aux lois et règlements qui pourrait avoir une incidence sur ses activités. Enfin, elle fait une vigie des marchés et elle élabore des stratégies visant à favoriser la concurrence, à accroître son attractivité (en tant que cliente) et à assurer la pérennité des approvisionnements et le maintien de l'expertise dans ses marchés. Elle veille aussi à adapter ses stratégies de réalisation des projets selon la conjoncture économique, de concert avec ses partenaires.

Activités corporatives et autres

Santé et sécurité du travail

Hydro-Québec continue à mettre en place des outils structurants afin d'améliorer sa performance en matière de SST et d'assurer ainsi la protection de l'ensemble des membres de son personnel et de ses fournisseurs. Elle intègre désormais la santé psychologique à ses mesures de prévention tant sur le plan de ses activités d'exploitation que sur celui de ses projets de construction, au même titre que les autres risques en sécurité.

L'entreprise continue aussi à prendre des mesures concrètes pour maîtriser les principaux dangers afin d'éviter que des événements à potentiel de gravité élevée se produisent, tant dans le cadre des activités courantes que dans celui des projets de construction. Même lorsque ces événements n'ont pas de conséquence, ils font l'objet d'enquêtes approfondies pour en établir les causes fondamentales, et sont revus afin d'examiner en détail les recommandations formulées et d'élargir la portée des mesures correctives mises en place. Hydro-Québec s'appuie sur l'imputabilité des gestionnaires ainsi que sur le leadership de ses équipes sur le terrain et exerce un suivi soutenu au chapitre de la maîtrise des dangers, notamment en effectuant des inspections et d'autres activités de prévention. Elle accorde la priorité aux principaux dangers relevés et établit des exigences claires et uniformes. Elle encadre ses fournisseurs à cet égard afin de les aider à mieux jouer leur rôle en matière de SST. Dans un contexte marqué par la croissance des activités et des investissements, elle attache beaucoup d'importance à l'accueil, à l'habilitation et à l'accompagnement des nouveaux travailleurs et nouvelles travailleuses.

Les indicateurs de performance en SST continuent de faire l'objet d'un suivi rigoureux dans les tableaux de bord et les réunions d'évaluation de la performance. Selon les besoins, de nouveaux indicateurs sont mesurés, en cohérence avec la maîtrise des principaux dangers.

Sécurité du personnel et des actifs et protection de la réputation et des revenus

Hydro-Québec s'est engagée à assurer la sécurité de l'ensemble des actifs nécessaires à l'accomplissement de sa mission, de même que celle du personnel et du public, et à protéger sa réputation et ses revenus.

Pour fournir une protection optimale, Hydro-Québec promeut une culture axée sur la sécurité, afin de sensibiliser tous les membres du personnel et du public à l'égard des comportements à adopter pour sécuriser les actifs et pour diminuer les dangers liés à l'électricité. Cette culture lui permet aussi d'anticiper, d'évaluer, de surveiller et de prévenir les risques et les menaces, de même que de mettre en place des mesures adaptées et conformes aux meilleures pratiques et d'intervenir efficacement en cas d'incidents et d'atteintes à l'intégrité des actifs, des personnes, des revenus et de la réputation pour en limiter les impacts, le tout dans le respect des exigences légales, réglementaires et contractuelles en matière de sécurité.

Plus particulièrement, elle s'assure que des patrouilles sont effectuées quotidiennement afin d'exercer une surveillance efficace. De plus, elle sécurise ses bâtiments et installations selon les normes établies et s'occupe de la maintenance des équipements et des mécanismes de protection. Elle veille également à l'évolution et à la pérennisation des systèmes technologiques de sécurité.

En ce qui concerne la protection de la réputation et des revenus, l'entreprise accorde une attention particulière aux vols d'électricité, à la fraude ainsi qu'aux atteintes à la propriété intellectuelle et à l'intégrité du réseau. Pour contrer ces risques, elle mise sur un ensemble de moyens, dont le recours à une méthode de détection analytique des vols d'électricité, la constitution d'une équipe affectée aux enquêtes en matière de collusion, de corruption, de fraude et d'intégrité économique, la vérification proactive des risques de sécurité ainsi que la poursuite d'une veille active en collaboration avec ses partenaires. Afin d'atténuer le risque lié à la perte de réputation dans le cadre de l'établissement d'une relation d'affaires avec des entreprises ou partenaires externes, elle effectue des vérifications et des évaluations de risque lorsque nécessaire.

Sécurité des technologies numériques

La cybersécurité est au cœur des préoccupations d'Hydro-Québec. Pour gérer cet enjeu, elle compte sur une équipe multidisciplinaire qui travaille étroitement avec un réseau de collaborateurs et collaboratrices externes. Ces intervenants et intervenantes analysent les risques, protègent l'environnement de travail, relèvent les incidents et met en œuvre des solutions à cet égard.

Le programme mis au point et les mesures prises en cybersécurité s'appuient sur les bonnes pratiques du secteur ainsi que sur les recommandations des agences gouvernementales de sécurité et du renseignement. L'entreprise suit l'évolution des menaces externes, compare sa situation avec celle de pairs, réalise des simulations d'incidents afin d'améliorer sa résilience et assure le respect des cadres réglementaires et légaux applicables. Elle évalue régulièrement les mesures d'atténuation mises en œuvre et déploie de nouvelles stratégies en fonction de l'évolution du contexte d'affaires et des tendances émergentes. Plus précisément, le programme actuel s'orchestre autour des orientations suivantes :

- accroître la cybersécurité des technologies opérationnelles;
- renforcer la protection des renseignements (y compris celle des renseignements personnels);
- intégrer de nouvelles capacités en s'appuyant sur des outils technologiques modernes et sur des données;
- améliorer la mesure et la communication des risques cybernétiques;
- créer une culture de cybersécurité à tous les niveaux.

Enfin, le ou la responsable de la cybersécurité effectue une reddition fréquente à l'égard des principaux risques et des principales actions de l'entreprise auprès des membres du comité de direction ainsi que de ceux du Conseil d'administration.

Gestion de la demande

Dans le cadre de la décarbonation de l'économie, Hydro-Québec est appelée à jouer un rôle central dans l'électrification du Québec et entend mettre à profit son expertise en énergie renouvelable pour contribuer à la réduction progressive de l'utilisation des énergies fossiles. Cette transition énergétique comporte des défis, tels que le resserrement des bilans d'énergie et de puissance, la hausse des investissements requis pour faire face à l'augmentation de la demande et l'impératif de mieux consommer l'énergie. Pour y parvenir, l'entreprise mise sur son *Plan d'action 2035* qui vise à réduire les gaz à effet de serre, à répondre à la croissance prévue de la demande d'électricité et à offrir à sa clientèle un service plus fiable, plus simple et plus abordable.

Environnement

Hydro-Québec s'appuie sur son système de gestion environnementale certifié à la norme ISO 14001:2015 pour revoir chaque année le recensement des risques et des occasions en environnement. Elle cherche ainsi à mieux maîtriser les impacts de ses activités et projets sur les milieux naturels et humains et à maximiser les retombées environnementales positives qui découlent de sa présence sur le territoire québécois.

Changements climatiques

La nature des activités d'Hydro-Québec, soit principalement la production, le transport et la distribution d'énergie hydroélectrique, fait en sorte que l'entreprise est exposée aux effets des changements climatiques. En effet, un événement météorologique extrême imprévu ayant un impact sur les actifs de production, de transport ou de distribution pourrait réduire de manière significative la capacité de l'entreprise à fournir de l'électricité au Québec et hors Québec et entraîner une augmentation importante des coûts de remplacement des actifs endommagés. Ainsi, Hydro-Québec a publié en 2022 un premier *Plan d'adaptation aux changements climatiques*, dans le cadre duquel elle établit les mesures à prendre pour tenir compte de l'incidence des changements climatiques au chapitre de la conception et de l'exploitation des ouvrages, pour limiter les impacts des pannes et pour s'assurer du respect des normes les plus élevées en santé et sécurité des travailleurs et travailleuses. Ces mesures contribuent à l'atteinte des objectifs du *Plan d'action 2035*, notamment pour accroître la fiabilité du réseau et développer davantage celui-ci, compte tenu des changements climatiques. L'année 2025 a été consacrée à l'élaboration de la démarche de mise à jour du *Plan d'adaptation aux changements climatiques*.

RAPPORT DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie du Québec relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôle interne ayant pour but de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Ce système comprend notamment les politiques et directives d'Hydro-Québec, de même que le *Code d'éthique* applicable à l'ensemble du personnel, qui visent à assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires de l'entreprise, dans le respect des lois et règlements la régissant. Les contrôles liés à l'information financière font l'objet d'une évaluation par une équipe qui soutient la direction. Cette évaluation vise à valider le bon fonctionnement des contrôles. Un processus d'audit interne contribue aussi à établir si l'entreprise exerce des contrôles suffisants et efficaces à l'égard de ses activités. Des recommandations découlant de ce processus sont soumises à la direction et acheminées à des fins de suivi au Comité d'audit.

Le Conseil d'administration approuve les règles de gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés par l'entremise de son Comité d'audit, lequel est composé uniquement d'administrateurs indépendants et d'administratrices indépendantes, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ou de l'une de ses filiales. Il incombe au Comité d'audit de recommander au Conseil d'administration d'approuver les états financiers consolidés. Le Comité d'audit rencontre la direction, les responsables de l'audit indépendant et le vice-président – Audit interne afin de discuter des résultats de leurs audits et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au système de contrôle interne d'Hydro-Québec. Les responsables de l'audit indépendant et le vice-président – Audit interne ont librement et pleinement accès au Comité d'audit, en présence ou non de la direction.

Les états financiers consolidés des exercices 2025 et 2024 ont été audités conjointement par le Vérificateur général du Québec, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

/s/ Manon Brouillette
Présidente du Conseil d'administration

/s/ Claudine Bouchard
Présidente-directrice générale

/s/ Maxime Aucoin
Vice-président exécutif et
chef de la direction financière

Montréal, Québec
Le 13 février 2026

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Hydro-Québec et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat étendu, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Capitalisation des coûts de main-d'œuvre aux immobilisations corporelles	
Description de la question Tel qu'il est décrit aux notes 1 et 8 des états financiers consolidés, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les matériaux, la main-d'œuvre et les autres frais directement attribuables à des projets qui répondent aux critères de capitalisation. Les frais d'entretien et de réparation sont quant à eux comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés. Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit Étant donné l'ampleur et le volume élevé des projets d'autoconstruction capitalisés et auxquels plusieurs employés sont affectés, nous avons déployé des efforts importants dans la réalisation de nos procédures d'audit à l'égard de la détermination par le groupe de la portion des coûts de main-d'œuvre directement attribuables aux projets qui répondent aux critères de capitalisation. Par conséquent, nous avons déterminé que la capitalisation des coûts de main-d'œuvre aux immobilisations corporelles constituait une question clé de l'audit.	Nos procédures d'audit mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit ont compris, entre autres, ce qui suit : • Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles clés liés au processus de capitalisation des coûts de main-d'œuvre aux immobilisations corporelles; • Pour une sélection d'heures capitalisées dans les projets, nous nous sommes entretenus avec les gestionnaires responsables au sujet des heures capitalisées et de la nature du projet; • Pour un échantillon de coûts de main-d'œuvre capitalisés, nous avons comparé le nombre d'heures consacrées par un employé au nombre d'heures indiquées à ce projet dans la feuille de temps approuvée; • Pour une sélection de projets capitalisés, nous avons procédé à des investigations de certains écarts entre les coûts réels capitalisés par rapport aux coûts prévus au budget approuvé en inspectant les documents justificatifs.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
Établissement de l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite	
Description de la question Tel qu'il est décrit aux notes 1 et 16 des états financiers consolidés, l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite s'élève à 25 454 M\$ au 31 décembre 2025. L'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite est calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Sa détermination repose sur les meilleures estimations de la direction, notamment quant aux hypothèses importantes suivantes : taux d'actualisation, croissance des salaires, taux de mortalité ainsi que l'âge de départ à la retraite des employés. Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit Étant donné l'ampleur et la sensibilité de l'établissement par le groupe de l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite à des changements mineurs dans certaines hypothèses importantes, des jugements importants de notre part et des compétences et des connaissances spécialisées en actuariat ont été nécessaires pour évaluer les résultats de nos procédures d'audit au sujet des hypothèses importantes de la direction. Par conséquent, nous avons déterminé que l'établissement de l'obligation au titre des prestations projetées du régime de retraite constituait une question clé de l'audit.	Nos procédures d'audit mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit ont compris, entre autres, ce qui suit : • Pour une sélection de données utilisées par les experts en actuariat choisis par la direction, nous les avons comparées aux registres du groupe. • Nous avons évalué le caractère approprié des hypothèses importantes notamment en évaluant : - le taux de croissance des salaires comparativement aux données historiques et aux conventions collectives; - l'âge de départ à la retraite des employés comparativement aux données historiques. • Nous avons fait appel à nos professionnels en actuariat possédant des compétences et des connaissances spécialisées pour nous aider à évaluer : - le choix de la méthode de détermination du taux d'actualisation ainsi que son calcul, en comparant le taux d'actualisation avec les taux externes publiés; - les ajustements apportés par le groupe à la table canadienne de mortalité publiée au regard des données historiques du régime; - le caractère approprié du modèle actuariel du groupe.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux PCGR des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les associés de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. responsables de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs indépendants est délivré sont respectivement Philippe Grubert et Martine Quintal.

Pour la vérificatrice générale Québec,

/s/ KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.²

/s/ Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint

Montréal, Québec
Le 13 février 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120220

² CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A112005

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2025	2024
Produits	4	17 999	16 113
Charges			
Exploitation		4 923	4 609
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	16	(916)	(773)
Achats d'électricité		4 021	2 925
Amortissement	8	3 112	3 019
Taxes	5	1 245	1 210
		12 385	10 990
Bénéfice avant frais financiers		5 614	5 123
Frais financiers	6	2 708	2 460
Bénéfice net		2 906	2 663

États consolidés du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2025	2024
Bénéfice net		2 906	2 663
Autres éléments du résultat étendu	14		
Variation nette des éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	13	178	(185)
Variation nette des écarts de conversion		(80)	185
Variation nette des éléments désignés comme couvertures d'investissement net	13	68	(163)
Variation nette des avantages sociaux futurs	16	589	695
Autres		(28)	(18)
		727	514
Résultat étendu		3 633	3 177

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilans consolidés

Aux 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2025	2024
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 660	3 846
Placements temporaires		1 634	76
Clients et autres actifs	7	4 947	3 953
		9 241	7 875
Immobilisations corporelles et incorporelles	8	83 935	80 055
Actifs réglementaires	3	2 038	1 277
Actifs au titre des avantages sociaux futurs	16	8 978	6 888
Autres actifs	9	3 841	3 614
		108 033	99 709
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et autres passifs	10	5 001	4 424
Dividende à payer	14	2 180	1 997
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	11	794	121
		7 975	6 542
Dette à long terme	11	64 757	60 238
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	16	1 188	1 230
Autres passifs	12	3 953	2 992
		77 873	71 002
CAPITAUX PROPRES	14		
Capital-actions		4 374	4 374
Bénéfices non répartis		24 302	23 576
Cumul des autres éléments du résultat étendu		1 484	757
		30 160	28 707
		108 033	99 709
Engagements et éventualités	17		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

/s/ Geneviève Brouillette
Présidente du Comité d'audit

/s/ Manon Brouillette
Présidente du Conseil d'administration

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Note	Capital-actions	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024		4 374	23 576	757	28 707
Bénéfice net			2 906		2 906
Autres éléments du résultat étendu	14			727	727
Dividende	14		(2 180)		(2 180)
Solde au 31 décembre 2025		4 374	24 302	1 484	30 160
Solde au 31 décembre 2023		4 374	22 910	243	27 527
Bénéfice net			2 663		2 663
Autres éléments du résultat étendu	14			514	514
Dividende	14		(1 997)		(1 997)
Solde au 31 décembre 2024		4 374	23 576	757	28 707

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre En millions de dollars canadiens	Notes	2025	2024
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		2 906	2 663
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement		3 112	3 019
Déficit du coût net constaté par rapport aux sommes versées au titre des avantages sociaux futurs		(584)	(421)
Gain sur cession d'un placement à la valeur de consolidation	9	(260)	-
Autres		269	636
Actifs et passifs réglementaires		(943)	(492)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	15	198	(203)
		4 698	5 202
Activités d'investissement			
Ajouts aux immobilisations corporelles et incorporelles		(6 885)	(5 987)
Acquisition de placements temporaires		(5 531)	(2 241)
Acquisition de titres destinés aux fonds d'amortissement		(756)	(555)
Cession de placements temporaires		3 993	3 349
Cession d'un placement à la valeur de consolidation	9	556	-
Augmentation de placements à la valeur de consolidation		(395)	(79)
Autres		(47)	17
		(9 065)	(5 496)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		6 089	5 787
Remboursement de dette à long terme		(827)	(1 323)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit		2 015	2 559
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit		(2 119)	(2 590)
Émission de titres d'emprunt à court terme de plus de trois mois		1 275	2 259
Remboursement de titres d'emprunt à court terme de plus de trois mois		(1 269)	(2 252)
Dividende versé		(1 997)	(2 466)
Autres		38	10
		3 205	1 984
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(24)	45
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 186)	1 735
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		3 846	2 111
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		2 660	3 846
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	15		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Hydro-Québec a été constituée en vertu de la Loi sur Hydro-Québec (RLRQ, c. H-5). Elle a pour mission de fournir une alimentation électrique fiable au marché québécois en exploitant principalement des sources d'énergie renouvelables ainsi qu'un système intégré de production, de transport et de distribution d'électricité. Elle exporte également de l'électricité vers les marchés voisins, au Canada et aux États-Unis. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur le revenu au Canada.

Note 1 – Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »).

La direction a évalué les événements qui ont eu lieu jusqu'au 13 février 2026, date d'approbation des présents états financiers consolidés par le Conseil d'administration, afin de déterminer si les circonstances justifiaient la prise en compte d'événements postérieurs à la date du bilan.

Réglementation

La *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, c. R-6.01) accorde à la Régie de l'énergie du Québec (la « Régie ») la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et à dégager un rendement raisonnable sur la base de tarification.

Depuis la fin de l'application du mécanisme de réglementation incitative en 2022, les tarifs de transport d'électricité étaient établis selon une méthode fondée sur le coût du service. Avant le 6 juin 2025, les tarifs de distribution d'électricité étaient assujettis à la *Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité* (L.Q. 2019, c. 27). En vertu de cette loi, les tarifs de distribution d'électricité devaient être fixés par la Régie tous les cinq ans à compter du 1^{er} avril 2025 et être indexés chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice moyen des prix à la consommation pour le Québec.

Depuis le 7 juin 2025, à la suite de l'adoption de la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* (L.Q. 2025, c. 24), les tarifs de transport et de distribution d'électricité sont établis par la Régie pour une période de trois ans, respectivement à compter du 1^{er} janvier et du 1^{er} avril 2026. Cette loi prévoit que le gouvernement peut établir un taux maximal applicable à la hausse des tarifs domestiques de distribution d'électricité. Ainsi, un taux maximal de 3 % a été fixé par le décret n° 1239-2025 pour les années tarifaires 2026, 2027 et 2028.

Les PCGR des États-Unis reconnaissent que la réglementation des tarifs peut avoir pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et ainsi donner lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires.

S'il est probable que certains coûts engagés pourront être recouverts dans les tarifs futurs, ces coûts sont reportés et comptabilisés à titre d'actifs. En revanche, s'il est probable qu'Hydro-Québec devra rembourser des montants à la clientèle, ou si des coûts qui seront engagés ultérieurement ont été

recouverts, un passif est comptabilisé. Les soldes de ces actifs et de ces passifs sont amortis sur les périodes de recouvrement approuvées par la Régie.

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Si Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire soit prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, une perte ou un gain est comptabilisé dans les résultats de la période au cours de laquelle le jugement est formulé.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec et de ses filiales. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Les placements sur lesquels Hydro-Québec exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation dans les autres actifs. Ils sont initialement comptabilisés au coût, et leur valeur comptable est ensuite augmentée ou diminuée d'un montant équivalant à la quote-part d'Hydro-Québec des variations de l'actif net qui surviennent après la date d'acquisition. La quote-part revenant à Hydro-Québec des résultats de ces placements est comptabilisée dans les produits des autres activités. Les dividendes reçus sont portés en diminution de la valeur comptable des placements.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les PCGR des États-Unis exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir relativement aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment la valeur comptable des actifs réglementaires, les évaluations à la juste valeur des instruments financiers ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles aux fins du calcul de la charge d'amortissement. Elles concernent également les flux de trésorerie, les échéanciers prévus des paiements et les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les obligations au titre des avantages sociaux futurs, qui reposent sur différentes hypothèses économiques et actuarielles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et les écarts pourraient être importants.

Note 1 – Principales conventions comptables (*suite*)

Produits

La quasi-totalité des produits des activités ordinaires provient de contrats de vente d'électricité conclus avec des clients et clientes. Ces ventes sont comptabilisées progressivement en fonction de l'électricité livrée et du montant qu'Hydro-Québec est en droit de facturer, soit selon les tarifs réglementés, soit selon les dispositions des contrats.

Conversion des devises

Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats.

Les états financiers des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis selon la méthode du taux courant. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements à l'étranger sont présentés dans les Autres éléments du résultat étendu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués d'instruments du marché monétaire principalement émis par des gouvernements provinciaux canadiens et des banques canadiennes et dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition. Au 31 décembre 2025, toutes les contreparties avec lesquelles Hydro-Québec traitait avaient une notation de crédit égale ou supérieure à A. Ces placements sont classés dans la catégorie des titres de créance disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation ; elles sont alors reclassées dans les résultats.

Clients

Les comptes clients sont comptabilisés au montant facturé, déduction faite de la provision pour pertes de crédit. Celle-ci est établie en fonction du statut et du profil de risque des dossiers clients, de l'historique de recouvrement pour chaque groupe d'âges des comptes, de la conjoncture économique actuelle et des prévisions de la conjoncture future à la date du bilan.

Autres actifs et passifs financiers

Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti comprend les frais d'émission ainsi que les primes et les escomptes, le cas échéant. Les intérêts sont comptabilisés dans les résultats.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan, à l'exception de ceux pour lesquels Hydro-Québec a fait le choix d'appliquer l'exemption relative aux achats normaux et aux ventes normales. Lorsqu'ils sont visés par des conventions-cadres de compensation, les instruments dérivés sont présentés au montant net, déduction faite des soldes des échanges de garantie en espèces.

Hydro-Québec applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, d'investissement net ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles qu'elle désigne comme couvertures. Elle s'assure que les relations de couverture sont hautement efficaces pour couvrir l'exposition aux risques visés. De plus, dans le cas des couvertures d'opérations futures, elle évalue au moins trimestriellement la probabilité de réalisation de ces opérations désignées comme éléments couverts.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie ou d'investissement net, les variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture sont comptabilisées dans le poste Autres éléments du résultat étendu. Ainsi, pour les couvertures de flux de trésorerie, les montants comptabilisés sont reclassés dans les résultats, dans le poste touché par l'élément couvert, au cours des périodes où cet élément influe sur les résultats. Pour les couvertures d'investissement net, les montants seront reclassés dans les résultats lorsqu'Hydro-Québec cédera son investissement net dans l'établissement étranger.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées dans les résultats durant la période de couverture. Les variations de la juste valeur de l'instrument désigné comme couverture sont également comptabilisées dans les résultats, dans le même poste que celles de l'élément couvert. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures sont comptabilisées dans les résultats.

Note 1 – Principales conventions comptables (*suite*)

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants et intervenantes du marché à la date d'évaluation.

Conformément aux normes applicables, Hydro-Québec classe les évaluations à la juste valeur des actifs et des passifs selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques à la date d'évaluation ;
- niveau 2 : données autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- niveau 3 : données non observables.

Matériaux et fournitures

Les stocks de matériaux et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend le coût des matériaux et de la main-d'œuvre, les autres frais directement attribuables à des projets qui répondent aux critères de capitalisation, de même que les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les coûts sont capitalisés lorsqu'ils permettent d'accroître la capacité de service ou de prolonger la durée de vie utile d'une immobilisation existante.

Est également comptabilisé dans les immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour réaliser celui-ci. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, de même que celle des ententes conclues avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement, sont ajoutées à la valeur comptable des immobilisations corporelles en cause. Les contributions reçues de tiers ainsi que l'aide gouvernementale sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Par ailleurs, les immobilisations corporelles liées aux activités à tarifs réglementés comprennent certains montants découlant des pratiques réglementaires autorisées par la Régie. Ces montants correspondent principalement à l'impact de la modification de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles ainsi qu'aux coûts de démantèlement et de remise en état des lieux afférents à des actifs remplacés pour lesquels aucune obligation liée à la mise hors service n'a été comptabilisée.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute à la date de mise en service.

À la sortie d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, est comptabilisé dans les résultats de l'exercice.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût.

Le coût des logiciels développés en interne est capitalisé s'il satisfait aux critères de capitalisation. Les frais financiers afférents sont capitalisés pendant la période de développement.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie utile indéfinie ne sont pas amorties. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie utile limitée sont amorties selon la méthode linéaire.

Contrats de location

Les contrats de location conclus par Hydro-Québec visent principalement des bâtiments administratifs ainsi que des installations de production et de transport d'électricité. À la date de passation, Hydro-Québec détermine si une entente constitue un contrat de location en évaluant si celle-ci lui confère le droit de contrôler l'usage d'un actif déterminé pour une certaine période en échange d'une contrepartie.

Les actifs au titre des droits d'utilisation et les passifs au titre de contrats de plus de 12 mois sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat, à la valeur actualisée des paiements de location prévus sur la durée de celui-ci. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat, dans la mesure où celui-ci est facilement déterminable. Dans le cas contraire, Hydro-Québec utilise son taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat. Les coûts associés aux paiements de location variables ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des passifs au titre des contrats de location et sont comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils sont engagés. Si un contrat de location comprend des composantes locatives et non locatives, Hydro-Québec a choisi de regrouper et de comptabiliser celles-ci comme une seule composante locative.

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location-financement sont comptabilisés dans le poste Immobilisations corporelles et incorporelles, tandis que les passifs correspondants sont enregistrés dans la dette à long terme. L'amortissement des actifs et les intérêts sur les passifs liés à ces contrats sont comptabilisés respectivement dans les postes Amortissement et Frais financiers.

Les actifs au titre des droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation sont comptabilisés dans le poste Autres actifs, tandis que les passifs correspondants sont comptabilisés dans le poste Autres passifs. Les charges locatives associées aux contrats de location-exploitation sont comptabilisées de façon linéaire dans les charges d'exploitation sur la durée du contrat.

Note 1 – Principales conventions comptables (suite)

Dépréciation des actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables si des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée dans les résultats de l'exercice.

Avantages sociaux futurs

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif de type fin de carrière (le « Régime de retraite ») ainsi que d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (collectivement, les « Autres régimes »). Les régimes d'avantages sociaux futurs d'Hydro-Québec sont à prestations déterminées.

La situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs est comptabilisée dans les bilans consolidés d'Hydro-Québec. Elle correspond à l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et les obligations au titre des prestations projetées pour chaque régime.

Régime de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Le Régime de retraite est un régime contributif entièrement capitalisé qui offre des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Les autres avantages postérieurs au départ à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement.

Le coût des prestations et les obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite accordés en échange des services rendus sont calculés selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Ils sont déterminés en fonction d'un taux d'actualisation et reposent sur les meilleures estimations de la direction, notamment quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires et des coûts des soins de santé, au taux de mortalité ainsi qu'à l'âge de départ à la retraite des employés et employées.

Aux fins de l'établissement du coût des prestations et de ses obligations au titre du Régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer les obligations au titre des prestations projetées et pour estimer le coût des services rendus ainsi que les intérêts sur les obligations sont fondés sur la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation, soit le 31 décembre, pour des obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure. Ces taux d'actualisation tiennent compte du montant et des différentes échéances de paiement des prestations projetées de chaque régime.

- Les gains et les pertes actuariels sont initialement comptabilisés dans les Autres éléments du résultat étendu. Par la suite, un montant au titre du gain actuariel ou de la perte actuarielle est amorti dans le poste Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations projetées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du Régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité du personnel actif.
- Le rendement prévu de l'actif du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des actions, et par l'évaluation à la juste valeur des autres catégories d'actifs.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations correspondent principalement aux coûts relatifs au démantèlement des installations nucléaires de Gentilly-2, à l'évacuation du combustible irradié généré par l'exploitation de ces installations ainsi qu'au démantèlement des centrales thermiques.

Hydro-Québec comptabilise ces obligations dans le poste Autres passifs, dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, s'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler l'obligation future, selon un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit. Ces flux de trésorerie sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les mesures à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont ajoutées à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amorties sur la durée de vie utile de celle-ci. L'augmentation du passif attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée dans les charges d'exploitation de l'exercice à titre de charge de désactualisation.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peuvent être ajustées pour refléter la révision de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie estimatifs. La variation des coûts qui en résulte est comptabilisée à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle visée. Lorsque l'immobilisation a atteint la fin de sa durée de vie utile, toute variation est immédiatement comptabilisée dans les charges d'exploitation.

Note 1 – Principales conventions comptables (*suite*)

Ententes conclues avec des communautés locales

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les communautés locales concernées par certains projets d'investissement. S'ils correspondent à la définition d'un passif, les montants relatifs à ces ententes sont comptabilisés dans le poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Immobilisations corporelles et incorporelles. Les montants comptabilisés sont déterminés par actualisation des flux de trésorerie futurs relatifs à ces ententes. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt des obligations d'Hydro-Québec à la date de la comptabilisation initiale. Ultérieurement, dans le cas des ententes

dont les flux de trésorerie sont indexés, ces derniers font l'objet d'une réestimation annuelle qui peut entraîner une modification du taux d'actualisation.

Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec réalise des ventes d'électricité et d'autres opérations commerciales avec son unique actionnaire, le gouvernement du Québec, et les organismes de celui-ci, de même qu'avec d'autres sociétés d'État et leurs entités contrôlées. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

Note 2 – Modifications de conventions comptables

Normes publiées mais non encore adoptées

Immobilisations incorporelles

En septembre 2025, le Financial Accounting Standards Board (le « FASB ») a publié l'Accounting Standards Update (l'« ASU ») 2025-06, *Intangibles—Goodwill and Other—Internal-Use Software (Subtopic 350-40)—Targeted Improvements to the Accounting for Internal-Use Software*.

Cette ASU apporte des améliorations ciblées à la comptabilisation des logiciels à usage interne. Elle élimine notamment les références aux phases de développement traditionnelles et établit un nouveau critère de capitalisation basé sur l'autorisation par la direction et la probabilité d'achèvement du projet. Elle pourra être appliquée selon l'une des trois méthodes prescrites, soit une approche prospective, rétrospective ou prospective modifiée aux états financiers trimestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2028. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette ASU sur ses états financiers consolidés.

Subventions gouvernementales

En décembre 2025, le FASB a publié l'ASU 2025-10, *Government Grants (Topic 832)—Accounting for Government Grants Received by Business Entities*.

Cette ASU fournit des directives sur l'évaluation initiale, la comptabilisation, la présentation et la divulgation des subventions gouvernementales. Elle pourra être appliquée selon l'une des trois méthodes prescrites, soit une approche prospective modifiée, rétrospective modifiée ou rétrospective aux états financiers trimestriels et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2029. Hydro-Québec examine actuellement l'incidence de cette ASU sur ses états financiers consolidés.

Note 3 – Réglementation

Activités de distribution

En vertu de la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* (L.Q. 2025, c. 24), les tarifs de distribution d'électricité ont été indexés de 3 % pour la clientèle résidentielle assujettie aux tarifs domestiques. La Régie a approuvé, dans ses décisions D-2025-022 du 20 février 2025 et D-2025-033 du 6 mars 2025, des hausses de tarifs de 3,6 % pour la clientèle commerciale et de 1,7 % pour la clientèle assujettie au tarif L. Ces décisions ont été rendues provisoires par les décisions D-2025-044 et D-2025-045. Les ajustements sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2025 et s'appliquent jusqu'à ce que la Régie rende ses décisions finales sur le dossier tarifaire.

Actifs et passifs réglementaires

	Années prévues d'amortissement	2025	2024
Actifs réglementaires			
Coûts liés aux initiatives en efficacité énergétique et en gestion de la demande de puissance ^a	2026-2040	1 634	892
Aide financière liée à l'électrification des transports collectifs ^b	2026-2050	271	282
Coûts liés aux ententes en matière d'affaires autochtones ^c	2029-2075	115	-
Coûts liés à une entente de suspension ^d	2026	94	224
Autres	2026-2047	43	11
		2 157	1 409
Moins			
Tranche à court terme		119	132
		2 038	1 277
Passifs réglementaires			
Avantages sociaux futurs ^e	Diverses	1 293	335
Amortissement des immobilisations corporelles ^f	2026-2115	282	291
Autres	2026-2029	53	-
		1 628	626
Moins			
Tranche à court terme		42	-
		1 586	626

- a) Les coûts admissibles engagés aux fins des initiatives en efficacité énergétique et en gestion de la demande de puissance sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire et portent intérêt au taux de rendement sur la base de tarification jusqu'au moment où ils sont inclus dans celle-ci et où débute l'amortissement.
- b) Les montants accordés par Hydro-Québec aux fins de l'électrification des transports collectifs sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire. L'amortissement de ces montants débute au moment où ils sont inclus dans la base de tarification, soit à la date de leur versement.
- c) Les coûts admissibles engagés dans le cadre des ententes en matière d'affaires autochtones sont comptabilisés à titre d'actif réglementaire. L'amortissement de ces montants devrait débiter au cours du cycle tarifaire suivant, selon les modalités à approuver.
- d) La contrepartie du passif financier enregistré relativement à une entente de suspension temporaire des livraisons d'électricité d'une centrale est comptabilisée à titre d'actif réglementaire ne portant pas intérêt. Cet actif réglementaire est amorti au moment où les coûts annuels associés à l'entente de suspension sont recouvrés dans les tarifs, selon les montants facturés.
- e) Les soldes non amortis des gains et pertes actuariels nets qui seront remis ou recouvrés dans les tarifs futurs sont comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs réglementaires, selon le cas. Ces actifs et passifs ne portent pas intérêt et sont amortis au moment où les soldes non amortis sont reclassés comme composante du coût des avantages sociaux futurs.
- f) Avant le 10 juillet 2015, les durées de vie utile des immobilisations corporelles étaient limitées à 50 ans aux fins de l'établissement des tarifs. Les écarts au titre de la charge d'amortissement découlant de cette limite ont été comptabilisés à titre de passif réglementaire ne portant pas intérêt et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles visées.

Note 4 – Produits

	2025	2024
Produits des activités ordinaires		
Ventes d'électricité		
Au Québec	15 285	14 079
Hors Québec	1 703	1 499
	16 988	15 578
Autres produits des activités ordinaires	528	349
	17 516 ^{a, b}	15 927 ^{a, b}
Produits des autres activités^c	483 ^d	186
	17 999	16 113

a) Y compris des produits provenant des États-Unis de 1 240 M\$ en 2025 (996 M\$ en 2024).

b) Y compris des gains et pertes sur instruments dérivés (voir la note 13, Instruments financiers).

c) Y compris les quotes-parts des résultats des placements comptabilisés à la valeur de consolidation de 63 M\$ en 2025 (23 M\$ en 2024).

d) Y compris un gain de 256 M\$ relatif à la cession d'un placement à la valeur de consolidation (voir la note 9, Autres actifs).

Note 5 – Taxes

	2025	2024
Redevances hydrauliques ^a	758	724
Taxe sur les services publics ^b	342	333
Autres	145	153
	1 245	1 210

a) Les redevances hydrauliques payables au gouvernement du Québec ont atteint 752 M\$ en 2025 (717 M\$ en 2024).

b) La taxe sur les services publics est payable au gouvernement du Québec.

Note 6 – Frais financiers

	2025	2024
Intérêts nets sur la dette à long terme ^a	2 852	2 601
Frais financiers capitalisés	(279)	(227)
Revenu net de placement ^b	(160)	(160)
Autres ^c	295	246
	2 708	2 460

a) Y compris des revenus de placement de 48 M\$ en 2025 (21 M\$ en 2024) provenant des titres détenus dans les fonds d'amortissement affectés au remboursement de la dette à long terme. La stratégie liée au fonds d'amortissement volontaire vise à émettre des obligations supplémentaires et à investir les fonds levés dans des titres émis par les gouvernements de certaines provinces canadiennes, afin d'assurer la disponibilité des fonds lors de l'échéance de dettes en 2035 (voir la note 9, Autres actifs, et la note 11, Dette à long terme).

b) Y compris des intérêts de 66 M\$ en 2025 (156 M\$ en 2024) sur les emprunts à court terme et sur la trésorerie reçue en garantie. Dans le cadre de la gestion de son risque de liquidité, Hydro-Québec a accès à un programme de papier commercial dont la limite est de 5 G\$ US ou l'équivalent en \$ CA. Elle vise à investir les fonds levés dans des titres de placements temporaires et des équivalents de trésorerie.

c) Y compris des frais de garantie de 280 M\$ en 2025 (259 M\$ en 2024) qui ont été versés au gouvernement du Québec relativement aux titres d'emprunt, lesquels sont assortis d'un taux de 0,5 %.

Note 7 – Clients et autres actifs

	Notes	2025	2024
Comptes clients ^{a, b}		2 422	2 231
Dépôts ^c		135	176
Fonds d'amortissement ^d		724	-
Matériaux et fournitures		880	762
Frais payés d'avance		316	319
Actifs réglementaires	3	119	132
Instruments dérivés	13	62	39
Autres actifs financiers		289	294
		4 947	3 953

a) Y compris l'électricité livrée mais non facturée, qui totalisait 1 732 M\$ au 31 décembre 2025 (1 592 M\$ au 31 décembre 2024), ainsi qu'une provision pour pertes de crédit de 404 M\$ au 31 décembre 2025 (386 M\$ au 31 décembre 2024).

b) Y compris des montants à recevoir du gouvernement du Québec de 173 M\$ au 31 décembre 2025 (189 M\$ au 31 décembre 2024).

c) Y compris des montants versés ou des bons du Trésor transférés à des agents de compensation (voir la note 13, Instruments financiers).

d) Ce fonds d'amortissement, assorti d'une obligation légale, est affecté au remboursement de la dette à long terme. Il est constitué de titres émis par le gouvernement du Québec.

Note 8 – Immobilisations corporelles et incorporelles

		2025			2024		
	Période d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles							
Barrages et centrales hydroélectriques	40-120 ans	56 725	24 360	32 365	56 222	23 531	32 691
Postes et lignes de transport	30-85 ans	41 603	17 664	23 939	40 733	17 002	23 731
Postes et lignes de distribution	25-70 ans	19 822	8 885	10 937	18 959	8 663	10 296
Bâtiments administratifs, équipements de télécommunications et autres	5-50 ans	11 957	6 978	4 979	11 155	6 618	4 537
Immobilisations corporelles en cours		9 661		9 661	6 794		6 794
		139 768	57 887	81 881 ^{a, b}	133 863	55 814	78 049 ^{a, b}
Immobilisations incorporelles							
Amortissables							
Logiciels et licences	5-15 ans	3 021	2 209	812	2 885	2 098	787
Droits liés à la gestion de l'eau et autres	20-70 ans	630	57	573	658	44	614
		3 651	2 266	1 385 ^c	3 543	2 142	1 401
Non amortissables							
Servitudes et autres				669			605
				2 054			2 006
				83 935 ^d			80 055 ^d

a) Au 31 décembre 2025, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-financement s'établissaient respectivement à 1 433 M\$ et à 591 M\$ (1 330 M\$ et 535 M\$ au 31 décembre 2024).

b) Y compris un montant de 1 306 M\$ au 31 décembre 2025 (1 378 M\$ au 31 décembre 2024) relatif à la pratique réglementaire autorisée par la Régie concernant la modification de la méthode d'amortissement en 2010.

c) Pour la période de 2026 à 2030, l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées au 31 décembre 2025 devrait s'établir comme suit : 122 M\$ en 2026, 98 M\$ en 2027, 79 M\$ en 2028, 60 M\$ en 2029 et 44 M\$ en 2030.

d) En 2025, la charge d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles s'est élevée respectivement à 2 770 M\$ et à 126 M\$ (2 690 M\$ et 120 M\$ en 2024), et les sorties d'immobilisations ont totalisé 110 M\$ (128 M\$ en 2024). Ces montants ont été comptabilisés dans le poste Amortissement.

Note 9 – Autres actifs

	Note	2025	2024
Placements		1 741	1 697
Fonds d'amortissement ^a		1 249	1 202
Coûts d'exécution de contrats ^b		346	316
Actifs au titre des contrats de location-exploitation		118	112
Instruments dérivés	13	12	8
Autres		375	279
		3 841	3 614

a) Le fonds d'amortissement volontaire qui est affecté au remboursement de la dette à long terme est constitué de 549 M\$ au 31 décembre 2025 (113 M\$ au 31 décembre 2024) de titres émis par le gouvernement du Québec et de 700 M\$ au 31 décembre 2025 (365 M\$ au 31 décembre 2024) de titres émis par les gouvernements d'autres provinces canadiennes, dont les échéances sont en 2035. Le fonds d'amortissement assorti d'une obligation légale, également affecté au remboursement de la dette à long terme et constitué de titres émis par le gouvernement du Québec, totalisait 724 M\$ au 31 décembre 2024. Il est présenté dans le poste Clients et autres actifs au 31 décembre 2025.

b) Ces coûts correspondent à des coûts de mise en place visant à honorer des contrats de ventes futures qui seront principalement amortis de façon linéaire sur une période de 20 ans à compter de la date de début des livraisons d'électricité.

Placements

	Note	2025	2024 ^a
À la valeur de consolidation			
Société en commandite hydroélectrique Manicouagan (60,0 %) ^b		545	547
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (34,2 %)		416	393
Société de projet BVH1, s.e.n.c. (33,3 %) ^c		407	52
Dana TM4 (45,0 %)	19	188	215
Innergex			
Innergex énergie renouvelable inc. (19,9 % en 2024)		–	326
Innergex HQI USA LLC (50,0 %)		133	135
Autres		52	29
		1 741	1 697

a) Les données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

b) Ce placement comprend l'excédent non amorti du coût d'acquisition par rapport à la valeur comptable sous-jacente de l'actif net de la Société en commandite hydroélectrique Manicouagan à la date d'acquisition, qui se composait d'immobilisations incorporelles non amortissables de 282 M\$ et d'immobilisations corporelles de 171 M\$ au 31 décembre 2025 (respectivement 282 M\$ et 180 M\$ au 31 décembre 2024).

c) Ce placement comprend un montant à recevoir de 294 M\$ au 31 décembre 2025 (néant au 31 décembre 2024).

Cession d'un placement

Le 21 juillet 2025, Hydro-Québec a conclu la cession de son placement dans Innergex énergie renouvelable inc. (« Innergex ») à la Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse »), une société d'État du Québec, pour une contrepartie en trésorerie de 556 M\$.

Cette transaction fait suite à l'entente conclue le 24 février 2025 entre Innergex et La Caisse visant l'acquisition, par cette dernière,

de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation d'Innergex, y compris la participation d'Hydro-Québec de 19,9 %.

Cette opération a donné lieu à un gain de 256 M\$, déduction faite des coûts de transaction, qui a été comptabilisé dans les produits des autres activités. Le gain inclut le reclassement d'un montant de 45 M\$ provenant du Cumul des autres éléments du résultat étendu qui découle des quotes-parts de périodes antérieures.

Note 10 – Créditeurs et autres passifs

	Notes	2025	2024
Créditeurs et charges à payer ^a		3 792	3 346 ^b
Intérêts courus		1 011	936
Instruments dérivés	13	45	62
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	12	111	80
Passifs réglementaires	3	42	–
		5 001	4 424

a) Y compris des montants reçus d'agents de compensation dans le cadre d'appels de marge (voir la note 13, Instruments financiers).

b) Y compris un montant de 117 M\$ à payer à une société d'État du Québec à titre d'aide financière relative à l'électrification des transports collectifs.

Note 11 – Dette à long terme

Hydro-Québec a réalisé plusieurs émissions à taux fixe sur le marché canadien des capitaux au cours de l'exercice. Ainsi, elle a émis des billets à moyen terme échéant en 2032 pour un montant de 2,2 G\$, à un coût moyen de 3,57 %, et des obligations échéant en 2065 pour un montant de 3,7 G\$, à un coût moyen de 4,45 %.

Le tableau suivant présente la répartition de la dette (y compris la tranche échéant à moins d'un an) :

		2025		2024	
	Échéance	Taux d'intérêt effectif ^a (%)	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif ^a (%)	Valeur comptable
Dollars canadiens					
Billets à moyen terme – taux fixe ^b	2027–2060	4,86	15 852	5,07	14 096
Obligations à long terme – taux fixe ^{b, c}	2031–2065	3,90	40 016	3,84	36 016
Dollars américains					
Billets à moyen terme – taux fixe ^b	2026–2028	6,87	165	7,25	252
Obligations à long terme – taux fixe ^{b, d}	2026–2030	8,99	3 429	8,99	3 601
Billets à perpétuité rachetables au gré d'Hydro-Québec – taux variable ^{b, e}		4,37	274	5,05	288
Billets de Great River Hydro NE LLC rachetables – taux fixe ^f	2032	5,14	1 029	5,14	1 080
			60 765		55 333
Plus					
Primes nettes et frais d'émission non amortis ^b			2 526		2 822
Ajustement lié au risque de juste valeur couvert			58		74
Contrats de location-financement ^g	2036–2064		322		330
Autres ^h	2026–perpétuité		1 880		1 800
			65 551		60 359
Moins					
Tranche échéant à moins d'un an			794		121
			64 757		60 238

a) Les taux d'intérêt effectifs moyens pondérés tiennent compte des taux contractuels ainsi que des primes, escomptes et frais d'émission.

b) Au 31 décembre 2025, un montant de 60 498 M\$ de la dette à long terme et des emprunts, diminué des fonds d'amortissement et additionné du solde des billets détenus par une fiducie établie par Hydro-Québec, était garanti par le gouvernement du Québec (56 076 M\$ au 31 décembre 2024).

c) Certaines de ces dettes sont liées à un fonds d'amortissement volontaire, affecté à leur remboursement. Ce fonds, comptabilisé dans le poste Autres actifs, totalisait 1 249 M\$ au 31 décembre 2025 (478 M\$ au 31 décembre 2024).

d) Certaines de ces dettes sont assorties d'une obligation légale de constituer un fonds d'amortissement. Ce fonds, comptabilisé dans le poste Clients et autres actifs, totalisait 724 M\$ au 31 décembre 2025 (724 M\$ dans le poste Autres actifs au 31 décembre 2024).

e) Les billets à perpétuité portent intérêt au taux de financement garanti au jour le jour (le « taux SOFR »), majoré de 0,49076 % établi semestriellement.

f) La filiale Great River Hydro NE LLC détient des billets de premier rang totalisant 1 029 M\$ (750 M\$ US) au 31 décembre 2025 [1 080 M\$ (750 M\$ US) au 31 décembre 2024] et portant intérêt à un taux fixe de 4,94 %. Ils sont garantis par l'ensemble des immobilisations corporelles de la filiale. La filiale est tenue de respecter certaines exigences et conditions financières relatives à ces billets, et celles-ci étaient toutes respectées en date des 31 décembre 2025 et 2024.

g) Ces dettes sont composées de contrats de location-financement visant certaines installations et un bâtiment administratif. Le taux d'actualisation moyen pondéré était de 4,31 % en 2025 (4,30 % en 2024).

h) Ces dettes sont composées principalement de passifs afférents aux ententes conclues avec des communautés locales. Le taux d'actualisation moyen pondéré était de 4,70 % en 2025 (4,49 % en 2024).

Note 11 – Dette à long terme (suite)

Remboursements de la dette à long terme

Pour la période de 2026 à 2030, les remboursements de capital s'établissent comme suit :

2026	794
2027	419
2028	2 497
2029	3 533
2030	1 437

Facilité et marges de crédit

Hydro-Québec a une facilité de crédit non utilisée de 2 000 M\$ US, y compris un crédit-relais de 750 M\$ US, qui arrivera

à échéance en 2028. Tout titre d'emprunt afférent portera intérêt à un taux basé sur le taux SOFR, à l'exception du crédit-relais qui portera intérêt au taux de base américain.

De plus, Hydro-Québec a accès à des marges de crédit d'exploitation, reconduites automatiquement à moins d'avis contraire et portant intérêt au taux préférentiel. Aux 31 décembre, les soldes disponibles de ces marges de crédit s'établissaient comme suit :

	2025	2024
M\$ CA ou US	395	453
M\$ US	259	259

Note 12 – Autres passifs

	Notes	2025	2024
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations		1 515	1 418
Créditeurs ^{a)}		613	711
Passifs réglementaires	3	1 586	626
Passifs au titre des contrats de location-exploitation		112	104
Instruments dérivés	13	10	3
Autres		117	130
		3 953	2 992

a) Y compris un montant de 142 M\$ pour une aide gouvernementale reçue d'avance du gouvernement du Québec dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030* au 31 décembre 2025 (155 M\$ au 31 décembre 2024). Cette aide vise des projets précis pour des immobilisations corporelles qui devront être achevés en 2029.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les taux utilisés pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs variaient entre 0,2 % et 6,4 % aux 31 décembre 2025 et 2024.

	2025			2024		
	Installations nucléaires de Gentilly-2 ^{a)}	Autres immobilisations	Total	Installations nucléaires de Gentilly-2 ^{a)}	Autres immobilisations	Total
Solde au début de l'exercice	999	499	1 498	812	297	1 109
Passifs engagés	–	19	19	–	30	30
Charge de désactualisation	55	15	70	47	9	56
Passifs réglés	(37)	(16)	(53)	(31)	(20)	(51)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	106	(14)	92	171	183	354
Solde à la fin de l'exercice	1 123	503	1 626	999	499	1 498
Moins						
Tranche à court terme	44	67	111	51	29	80
	1 079	436	1 515	948	470	1 418

a) Conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (L.C. 2002, c. 23), Hydro-Québec a établi une fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets. Au 31 décembre 2025, la juste valeur des placements détenus dans cette fiducie s'élevait à 200 M\$ (193 M\$ au 31 décembre 2024). Ces derniers étaient composés de titres d'emprunt émis par Hydro-Québec.

Note 13 – Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers, tels que les risques de marché et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché.

Risque de change

Hydro-Québec utilise des swaps de devises et des contrats à terme d'achat de devises pour gérer le risque de change lié aux emprunts à court terme et à la dette à long terme en dollars américains ainsi que des contrats à terme de vente de devises pour gérer l'exposition associée aux ventes probables en dollars américains. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie.

Hydro-Québec a également recours à des contrats à terme de vente de devises pour couvrir son investissement net dans un établissement étranger dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures d'investissement net.

Risque de taux d'intérêt

Hydro-Québec utilise des swaps de taux d'intérêt pour convertir certaines dettes à taux fixe en dettes à taux variable ainsi que des contrats à terme de taux d'intérêt pour fixer le taux d'intérêt de certaines émissions de dettes futures. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés selon le type de couverture, soit à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste

valeur. Compte tenu de la stratégie de couverture utilisée, la partie à taux variable des obligations s'élevait à 2,9 % au 31 décembre 2025 (3,2 % au 31 décembre 2024).

Risque de prix

Hydro-Québec utilise principalement des contrats à terme et des swaps pour gérer le risque lié à la fluctuation des prix de l'énergie, de l'aluminium et du diesel. Elle vise ainsi à atténuer l'impact de la volatilité des prix du marché sur les résultats au titre des ventes et des achats d'électricité ainsi que des achats de combustible indexés selon ces prix. S'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente le montant notionnel des contrats à terme et des swaps utilisés aux fins de la gestion des principaux types de risque de marché :

	2025	2024
Risque de change		
Vente (M\$ US)	2 739	2 733
Achat (M\$ US)	2 870	2 964
Risque de taux d'intérêt		
Taux payeur variable (M\$ CA)	1 500	1 500
Taux payeur fixe (M\$ CA)	2 000	2 000
Risque de prix		
Électricité – Vente (TWh)	4,9	5,5
Électricité – Achat (TWh)	2,8	0,4
Aluminium (tonnes)	470 500	300 000
Diesel (millions de litres)	5,0	15,2

Note 13 – Instruments financiers (*suite*)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux comptes clients et aux autres actifs financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les fonds d'amortissement, les dépôts et les instruments dérivés.

Dans le cas des comptes clients, ce risque résulte principalement des opérations courantes de vente d'électricité au Québec et hors Québec. L'exposition au risque est limitée en raison de la diversité et de l'importance de la clientèle ainsi que des mesures mises en place, comme les dépôts de garantie, les paiements anticipés, les ententes de paiement et les interruptions de service. La direction estime ainsi qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de

crédit élevé, notamment parce qu'au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités déterminées par la Régie.

Pour réduire l'exposition au risque de crédit lié aux autres actifs financiers, Hydro-Québec traite avec plusieurs émetteurs et institutions financières dont la notation de crédit est élevée. De plus, pour atténuer l'exposition au risque lié aux instruments dérivés, elle a signé, avec chacune des contreparties, une entente d'échange de garanties conforme aux directives de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») qui permet de limiter la valeur de marché du portefeuille. Ainsi, une variation de cette valeur de marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement.

Juste valeur

Juste valeur des instruments dérivés

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des instruments dérivés, y compris l'incidence de la compensation selon le type de couverture :

	2025				
	Couvertures de juste valeur	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures d'investissement net	Dérivés non désignés comme couvertures	Total
Actif					
Contrats de change	–	527	1	16	544
Contrats de taux d'intérêt	113	49	–	–	162
Contrats de prix	–	–	–	60	60
Montants bruts comptabilisés	113	576	1	76	766
Moins					
Incidence de la compensation entre contreparties ^a					111
Incidence de la trésorerie reçue en garantie ^b					581
Actif net					74^c
Passif					
Contrats de change	–	24	12	9	45
Contrats de prix	–	131	–	28	159
Montants bruts comptabilisés	–	155	12	37	204
Moins					
Incidence de la compensation entre contreparties ^a					111
Incidence de la trésorerie versée en garantie ^b					38
Passif net					55^d

Note 13 – Instruments financiers (suite)

	2024				
	Couvertures de juste valeur	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures d'investissement net	Dérivés non désignés comme couvertures	Total
Actif					
Contrats de change	-	601	-	36	637
Contrats de taux d'intérêt	129	18	-	-	147
Contrats de prix	-	41	-	33	74
Montants bruts comptabilisés	129	660	-	69	858
Moins					
Incidence de la compensation entre contreparties ^a					92
Incidence de la trésorerie reçue en garantie ^b					719
Actif net					47 ^c
Passif					
Contrats de change	-	41	124	4	169
Contrats de taux d'intérêt	-	1	-	-	1
Contrats de prix	-	16	-	45	61
Montants bruts comptabilisés	-	58	124	49	231
Moins					
Incidence de la compensation entre contreparties ^a					92
Incidence de la trésorerie versée en garantie ^b					74
Passif net					65 ^d

a) L'incidence de la compensation entre contreparties est liée à des contrats transigés conformément aux directives de l'ISDA et constituant des conventions-cadres de compensation exécutoires. Ces conventions-cadres s'appliquent à tous les contrats d'instruments dérivés négociés de gré à gré.

b) Les montants de trésorerie compensés représentent des montants reçus ou versés en vertu d'ententes d'échange de garanties signées conformément aux directives de l'ISDA.

c) Au 31 décembre 2025, 62 M\$ étaient comptabilisés dans le poste Clients et autres actifs (39 M\$ au 31 décembre 2024) et 12 M\$, dans le poste Autres actifs (8 M\$ au 31 décembre 2024).

d) Au 31 décembre 2025, 45 M\$ étaient comptabilisés dans le poste Créditeurs et autres passifs (62 M\$ au 31 décembre 2024) et 10 M\$, dans le poste Autres passifs (3 M\$ au 31 décembre 2024).

Par ailleurs, bien que certains instruments dérivés ne puissent être compensés en raison de l'absence d'une convention-cadre de compensation exécutoire, des montants peuvent être reçus d'agents de compensation ou versés à de tels agents dans le cadre d'appels de marge, en fonction de la juste valeur des instruments en cause. Hydro-Québec peut également transférer des bons du Trésor à un agent de compensation à titre de garantie financière. Au 31 décembre 2025, un montant de 24 M\$ à recevoir en contrepartie de versements nets (30 M\$ au 31 décembre 2024)

et un montant de 46 M\$ à recevoir en contrepartie du transfert de bons du Trésor (76 M\$ au 31 décembre 2024) étaient intégrés dans le poste Clients et autres actifs, tandis qu'un montant de 29 M\$ à verser en contrepartie d'encaissements nets était intégré dans le poste Créditeurs et autres passifs (néant au 31 décembre 2024). À l'échéance des bons du Trésor, l'agent de compensation remet à Hydro-Québec le produit de l'encaissement, y compris les intérêts.

Note 13 – Instruments financiers (suite)

Hierarchie des justes valeurs

Les évaluations à la juste valeur des instruments dérivés sont classées selon la hiérarchie à trois niveaux, en fonction des données d'entrée utilisées.

	2025				2024			
	Niveau 1 ^a	Niveau 2 ^b	Niveau 3 ^c	Total	Niveau 1 ^a	Niveau 2 ^b	Niveau 3 ^c	Total
Actif	23	706	37	766	21	820	17	858
Passif	38	165	1	204	61	170	–	231
				562				627

- a) Les justes valeurs proviennent des cours de clôture à la date du bilan.
- b) Les justes valeurs sont obtenues par actualisation des flux de trésorerie futurs, estimés à partir des taux au comptant ou à terme ou des prix à terme (taux de change, taux d'intérêt, prix de l'énergie, de l'aluminium ou du diesel) en vigueur à la date du bilan, compte tenu de l'évaluation du risque de crédit. Les techniques d'évaluation utilisées font appel à des données de marché observables.
- c) Les justes valeurs ne sont pas fondées sur des données observables. La technique utilisée pour évaluer les contrats de vente d'énergie à prix fixe portant sur des volumes variables repose sur les prix à terme de l'énergie, compte tenu de l'historique de consommation de la contrepartie.

Incidence des instruments dérivés sur les résultats et les autres éléments du résultat étendu

Les instruments négociés, dont l'incidence est présentée dans le tableau ci-dessous, ont pour effet de réduire la volatilité des résultats. Il est à noter que la majorité des instruments dérivés sont désignés comme couvertures.

	2025	2024
(Pertes) gains sur dérivés comptabilisés dans les résultats		
Couvertures de juste valeur		
Contrats de taux d'intérêt ^a	(24)	13
Dérivés non désignés comme couvertures		
Contrats de change ^b	(69)	122
Contrats de prix ^b	59	82
	(34) ^c	217 ^c
(Pertes) gains sur dérivés reclassés des autres éléments du résultat étendu aux résultats		
Couvertures de flux de trésorerie		
Contrats de change ^d	(194)	276
Contrats de taux d'intérêt ^a	1	–
Contrats de prix ^e	(35)	394
	(228) ^c	670 ^c
Gains (pertes) sur dérivés comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu		
Couvertures de flux de trésorerie		
Contrats de change	(65)	170
Contrats de taux d'intérêt	214	240
Contrats de prix	(199)	75
	(50)	485
Couvertures d'investissement net		
Contrats de change	68	(163)
	18	322

- a) Ces montants ont été comptabilisés dans le poste Frais financiers.
- b) Ces instruments dérivés sont essentiellement transigés dans le cadre de la gestion intégrée des risques. Leur incidence sur les résultats est comptabilisée dans les postes touchés par le risque géré. Ainsi, en 2025, 39 M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (84 M\$ en 2024), 25 M\$, dans le poste Achats d'électricité [(8) M\$ en 2024] et (74) M\$, dans le poste Frais financiers (128 M\$ en 2024).
- c) En 2025, les postes Produits, Achats d'électricité et Frais financiers ont respectivement totalisé 17 999 M\$, 4 021 M\$ et 2 708 M\$ (16 113 M\$, 2 925 M\$ et 2 460 M\$ en 2024).
- d) En 2025, (16) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits [(82) M\$ en 2024] et (178) M\$, dans le poste Frais financiers (358 M\$ en 2024).
- e) En 2025, (34) M\$ ont été comptabilisés dans le poste Produits (394 M\$ en 2024), et (1) M\$ a été comptabilisé dans le poste Achats d'électricité (néant en 2024).

Note 13 – Instruments financiers (suite)

En 2025 et en 2024, Hydro-Québec n'a reclassé aucun montant du Cumul des autres éléments du résultat étendu dans les résultats à la suite de l'abandon de couvertures de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, Hydro-Québec estimait que le total des gains et pertes sur instruments dérivés compris dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassés dans les résultats au cours des 12 mois suivants correspondait à une perte nette de 93 M\$ (5 M\$ au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrirait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de quatre ans (cinq ans au 31 décembre 2024).

Juste valeur des autres instruments financiers

La valeur comptable des équivalents de trésorerie, des comptes clients, des dépôts ainsi que des autres actifs et passifs financiers à court terme correspond à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les évaluations à la juste valeur des autres instruments financiers sont classées au niveau 2. La juste valeur est obtenue par actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les taux observés à la date du bilan pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers. Ces éléments sont présentés dans le tableau suivant :

		2025		2024	
	Notes	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Fonds d'amortissement ^a	7, 9	1 973	1 993	1 202	1 201
Passif					
Dette à long terme ^a	11	65 551 ^{b, c}	63 787	60 359 ^{b, c}	61 706

a) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

b) Y compris un montant de 1 483 M\$ au 31 décembre 2025 (1 486 M\$ au 31 décembre 2024) associé à des dettes faisant l'objet d'une couverture de juste valeur, ce qui a donné lieu à un ajustement lié au risque couvert de 101 M\$ au 31 décembre 2025 (125 M\$ au 31 décembre 2024) au titre des relations de couverture existantes et de (43) M\$ au 31 décembre 2025 [(51) M\$ au 31 décembre 2024] au titre des relations de couverture auxquelles Hydro-Québec a mis fin.

c) Exclusion faite des intérêts courus d'un montant de 1 011 M\$ au 31 décembre 2025 (936 M\$ au 31 décembre 2024).

Note 14 – Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2025 et 2024.

Bénéfices non répartis

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, le dividende ne peut excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à

75 % du bénéfice net. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés. Toutefois, il ne peut être déclaré, pour un exercice donné, aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. La totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividende ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividende.

Pour l'exercice 2025, le dividende est de 2 180 M\$ (1 997 M\$ pour 2024).

Cumul des autres éléments du résultat étendu

	2025					
	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Couvertures d'investissement net	Avantages sociaux futurs	Autres	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	471	184	(137)	210	29	757
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	(50)	(80)	68	589	17	544
Moins (Pertes) gains reclassés hors du Cumul des autres éléments du résultat étendu	(228)	-	-	-	45 ^a	(183)
Autres éléments du résultat étendu	178	(80)	68	589	(28)	727
Solde à la fin de l'exercice	649	104	(69)	799	1	1 484

	2024					
	Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Couvertures d'investissement net	Avantages sociaux futurs	Autres	Cumul des autres éléments du résultat étendu
Solde au début de l'exercice	656	(1)	26	(485)	47	243
Autres éléments du résultat étendu avant reclassements	485	185	(163)	695	(18)	1 184
Moins Gains reclassés hors du Cumul des autres éléments du résultat étendu	670	-	-	-	-	670
Autres éléments du résultat étendu	(185)	185	(163)	695	(18)	514
Solde à la fin de l'exercice	471	184	(137)	210	29	757

a) Reclassement d'un gain du Cumul des autres éléments du résultat étendu dans les résultats en raison de la cession d'un placement à la valeur de consolidation (voir la note 9, Autres actifs).

Note 15 – Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2025	2024
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Clients et autres actifs	(285)	(493)
Créditeurs et autres passifs	483	290
	198	(203)
Activités sans effet sur la trésorerie		
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles découlant de ce qui suit :		
Passifs au titre des contrats de location-financement	-	224
Autres dettes à long terme	4	61
Autres	143	295
	147	580
Augmentation des actifs et des passifs au titre des contrats de location-exploitation	35	33
	182	613
Intérêts payés	2 351	2 307

Note 16 – Avantages sociaux futurs

Les obligations au titre des prestations projetées (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur des régimes d'avantages sociaux futurs offerts au personnel sont évalués en date du 31 décembre de chaque année.

Évolution des obligations au titre des prestations projetées et des actifs des régimes à la juste valeur

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Obligations au titre des prestations projetées						
Solde au début de l'exercice	25 443	25 290	1 442	1 474	26 885	26 764
Coût des services rendus	372	393	49	50	421	443
Cotisations du personnel	267	256			267	256
Prestations versées et remboursements	(1 290)	(1 237)	(88)	(84)	(1 378)	(1 321)
Intérêts sur les obligations	1 112	1 158	63	67	1 175	1 225
Gain actuariel ^a	(450)	(417)	(58)	(65)	(508)	(482)
Solde à la fin de l'exercice	25 454	25 443	1 408	1 442	26 862	26 885
Actifs des régimes à la juste valeur						
Solde au début de l'exercice	32 331	29 946	145	129	32 476	30 075
Rendement réel des actifs	3 124	3 366	6	7	3 130	3 373
Cotisations du personnel	267	256			267	256
Cotisations d'Hydro-Québec	- ^b	- ^b	24	32	24	32
Prestations versées et remboursements	(1 290)	(1 237)	(22)	(23)	(1 312)	(1 260)
Solde à la fin de l'exercice	34 432	32 331	153	145	34 585	32 476
Situation de capitalisation – Surplus (déficit) des régimes	8 978	6 888	(1 255)	(1 297)	7 723	5 591
Présentée comme suit :						
Actifs au titre des avantages sociaux futurs	8 978	6 888	-	-	8 978	6 888
Créditeurs et autres passifs	-	-	67	67	67	67
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	-	-	1 188	1 230	1 188	1 230

a) Les gains actuariels aux 31 décembre 2025 et 2024 résultaient principalement de la hausse des taux d'actualisation liée à l'augmentation des taux d'intérêt à long terme. Le gain actuariel au 31 décembre 2025 du Régime de retraite a été partiellement annulé par la progression du taux de croissance des salaires.

b) Les évaluations actuarielles aux 31 décembre 2024 et 2023 aux fins du financement du Régime de retraite ont déclenché un congé de cotisation pour Hydro-Québec en 2025 et en 2024.

Note 16 – Avantages sociaux futurs (suite)

Au 31 décembre 2025, les obligations cumulées au titre des prestations en vertu du Régime de retraite s'élevaient à 23 777 M\$ (23 928 M\$ au 31 décembre 2024). Contrairement aux obligations au titre des prestations projetées, les obligations cumulées au titre des prestations ne tiennent pas compte de l'hypothèse relative aux salaires futurs.

Actif du Régime de retraite

Les placements et les risques associés à leur détention sont gérés conformément à la Politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la « Politique de placement »), qui est approuvée annuellement par le Conseil d'administration. Ces risques comprennent des risques de marché, de crédit et de liquidité. La Politique de placement prévoit la diversification des titres du portefeuille de référence en vue de maximiser le rendement attendu à l'intérieur d'un intervalle de risque acceptable qui tient compte de la volatilité du surplus ou du déficit du Régime de retraite. Des encadrements complémentaires définissent le processus d'autorisation pour chaque type de

transaction et établissent les règles applicables à la gestion active des différents portefeuilles ainsi qu'à la gestion du risque de crédit. La conformité à la Politique de placement et aux encadrements complémentaires fait l'objet de suivis réguliers. La Politique de placement permet l'utilisation d'instruments dérivés, tels que des contrats à terme, des options et des swaps.

Le tableau suivant présente la répartition cible des placements du Régime de retraite, telle qu'elle était établie dans la Politique de placement en vigueur le 31 décembre 2025 :

%	Répartition cible
Titres à revenu fixe	42
Actions	43
Placements alternatifs ^a	15
	100

a) Les placements alternatifs regroupent les placements immobiliers et les fonds opportunistes.

Le tableau suivant présente la juste valeur des placements nets du Régime de retraite aux 31 décembre selon la hiérarchie de la juste valeur et la nature des titres :

	2025				2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie	1 044	-	-	1 044	1 249	-	-	1 249
Placements à court terme ^a	-	19	-	19	-	26	-	26
Obligations ^{a, b}	-	10 333	-	10 333	5	8 421	-	8 426
Actions cotées	15 242	-	-	15 242	14 071	-	-	14 071
Placements immobiliers ^{a, c}	-	38	4 046	4 084	-	264	4 315	4 579
Placements privés ^d	-	-	6 196	6 196	-	-	5 117	5 117
Fonds de couverture ^e	-	5 235	-	5 235	-	4 911	-	4 911
Actifs liés aux placements ^{a, f}	11	911	-	922	157	172	-	329
Passifs liés aux placements ^{a, g}	(187)	(8 309)	-	(8 496)	(7)	(6 222)	-	(6 229)
	16 110	8 227	10 242	34 579 ^h	15 475	7 572	9 432	32 479 ^h

a) La juste valeur des placements à court terme, des obligations, des placements immobiliers et des actifs et passifs liés aux placements classés au niveau 2 est essentiellement évaluée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nets, basée sur le rendement actuel du marché. Les instruments dérivés classés au niveau 2 sont évalués à partir des cours de clôture sur les marchés des sous-jacents ou en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nets.

b) Les actifs du Régime de retraite comprennent des titres émis par Hydro-Québec ainsi que par le gouvernement du Québec et certains de ses organismes, pour un montant total de 2 096 M\$ (1 521 M\$ au 31 décembre 2024).

c) La juste valeur des placements immobiliers classés au niveau 3 est établie par des évaluateurs indépendants. La principale méthode utilisée est l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette méthode s'appuie sur des données observables et non observables, notamment le taux d'actualisation et les flux de trésorerie futurs.

d) La juste valeur des placements privés classés au niveau 3 est établie selon des techniques comprenant notamment l'actualisation des flux de trésorerie futurs et le recours à des données comme les multiples de capitalisation des bénéfices ou le prix d'opérations comparables récentes.

e) Les fonds de couverture sont évalués à la valeur fournie par les gestionnaires des fonds, qui est établie en fonction de la juste valeur des investissements sous-jacents ou selon la valeur de l'actif net.

f) Les actifs liés aux placements sont principalement constitués de sommes à recevoir relatives à des transactions en cours, pour un montant de 560 M\$ (10 M\$ au 31 décembre 2024), de titres achetés en vertu de conventions de revente, pour un montant de 174 M\$ (117 M\$ au 31 décembre 2024) et d'instruments dérivés, pour un montant de 119 M\$ (3 M\$ au 31 décembre 2024). Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucune garantie versée (144 M\$ au 31 décembre 2024). Les titres achetés en vertu de conventions de revente ne sont pas présentés dans l'actif étant donné que la contrepartie conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété.

g) Les passifs liés aux placements sont principalement constitués de titres vendus en vertu de conventions de rachat, pour un montant de 8 117 M\$ (6 034 M\$ au 31 décembre 2024), d'obligations vendues à découvert, pour un montant de 173 M\$ (118 M\$ au 31 décembre 2024), et de garanties reçues, pour un montant de 187 M\$ (2 M\$ au 31 décembre 2024). Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont présentés dans l'actif étant donné que la Caisse de retraite conserve la quasi-totalité des risques et avantages afférents à leur propriété. Les obligations vendues à découvert représentent les engagements de la Caisse de retraite d'acheter des titres auprès de tiers pour couvrir ses positions.

h) La juste valeur des placements ne tient pas compte du montant net des créditeurs et des débiteurs, qui correspond à un montant à payer de 147 M\$ (148 M\$ au 31 décembre 2024).

Note 16 – Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau suivant présente les rapprochements entre les soldes d'ouverture et de clôture des placements classés au niveau 3 :

	2025			2024		
	Placements immobiliers	Placements privés	Total	Placements immobiliers	Placements privés	Total
Solde au début de l'exercice	4 315	5 117	9 432	4 303	3 558	7 861
Acquisitions	260	1 476	1 736	307	1 282	1 589
Cessions	(276)	(508)	(784)	(81)	(243)	(324)
(Pertes nettes) gains nets sur placements ^a	(253)	111	(142)	(126)	520	394
Transfert ^b	–	–	–	(88)	–	(88)
Solde à la fin de l'exercice	4 046	6 196	10 242	4 315	5 117	9 432

a) Comprend des pertes nettes réalisées d'un montant de 26 M\$ et des pertes nettes non réalisées d'un montant de 116 M\$ (gains nets réalisés de 9 M\$ et gains nets non réalisés de 385 M\$ en 2024).

b) Aucun transfert en 2025 (un fonds immobilier a été transféré au niveau 2 en 2024).

Coût des régimes

Composantes du coût net constaté de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Coût des services rendus ^a	372	393	49	50	421	443
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs ^b						
Intérêts sur les obligations	1 112	1 158	63	67	1 175	1 225
Rendement prévu des actifs	(2 087)	(1 994)	(4)	(4)	(2 091)	(1 998)
	(975)	(836)	59	63	(916)	(773)
(Crédit) coût net constaté de l'exercice	(603)	(443)	108	113	(495)	(330)

a) Cette composante, déduction faite du montant capitalisé dans les actifs, est comptabilisée à titre de charge d'exploitation.

b) Ce poste est présenté de façon distincte dans les états consolidés des résultats. Ses composantes ne sont pas capitalisées dans les actifs.

Composantes des Autres éléments du résultat étendu de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Gain actuariel	1 487	1 789	60	68	1 547	1 857
Variation des Autres éléments du résultat étendu	1 487	1 789	60	68	1 547	1 857
Variation du passif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	(922)	(1 122)	(36)	(40)	(958)	(1 162)
Variation nette des Autres éléments du résultat étendu	565	667	24	28	589	695

Composantes du Cumul des autres éléments du résultat étendu

	Régime de retraite		Autres régimes		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Gain actuariel net non amorti	2 024	537	70	10	2 094	547
Coût des services passés non amortis	–	–	(2)	(2)	(2)	(2)
Total des montants comptabilisés dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	2 024	537	68	8	2 092	545
Passif réglementaire au titre des avantages sociaux futurs	(1 254)	(332)	(39)	(3)	(1 293)	(335)
Montant net comptabilisé dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu	770	205	29	5	799	210

Note 16 – Avantages sociaux futurs (suite)

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût net constaté au titre des prestations projetées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée.

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2025	2024	2025	2024
Obligations au titre des prestations projetées				
Taux à la fin de l'exercice (%)				
Taux d'actualisation des prestations projetées	4,98	4,72	4,96	4,71
Taux de croissance des salaires ^a	3,50	3,20		
Coût net constaté				
Taux à la fin de l'exercice précédent (%)				
Taux d'actualisation du coût des services rendus	4,83	4,63	4,73	4,63
Taux d'actualisation des intérêts sur les obligations	4,43	4,63	4,44	4,63
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,75 ^b	6,75 ^b	2,75	2,40
Taux de croissance des salaires ^a	3,20	3,20		
Durée résiduelle moyenne d'activité du personnel actif (années)	14	14	13	12

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

b) Le taux de rendement prévu à long terme de l'actif du Régime de retraite correspond à la moyenne des rendements attendus à long terme des différentes catégories d'actifs, pondérée par le poids cible de chacune de celles-ci, augmentée d'une prime de rééquilibrage, de diversification et de gestion active, et diminuée des frais de gestion et d'administration prévus.

Au 31 décembre 2025, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel moyen de 5,7 % pour 2026. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera jusqu'en 2027 pour s'établir à 5,3 % jusqu'en 2030, puis baissera graduellement jusqu'à l'atteinte du taux ultime de 4,0 % en 2040.

Prestations qui devraient être versées au cours des 10 prochains exercices

	Régime de retraite	Autres régimes
2026	1 300	85
2027	1 315	85
2028	1 331	87
2029	1 348	89
2030	1 370	91
2031-2035	7 312	487

En 2026, Hydro-Québec s'attend à verser des cotisations de 23 M\$ au titre des Autres régimes, mais ne prévoit pas en verser au titre du Régime de retraite.

Note 17 – Engagements et éventualités

Engagements

Achats d'électricité

Hydro-Québec a conclu des contrats d'achat d'électricité avec des sociétés sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, de même qu'avec celles contrôlées par une société d'État du Québec. En 2025, les achats d'électricité auprès de ces sociétés ont totalisé 461 M\$ (504 M\$ en 2024).

Au 31 décembre 2025, Hydro-Québec avait également des engagements en vertu de contrats d'achat d'électricité et de services de transport conclus avec des contreparties. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2066.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements suivants au cours des prochains exercices :

2026	2 574
2027	2 882
2028	3 015
2029	3 176
2030	3 531
2031 et les suivants	80 925

Investissements

Dans le cadre de ses projets de développement et de ses activités visant à pérenniser ses actifs, Hydro-Québec s'est engagée à effectuer des achats de matériaux et de services pour un montant estimé de 9,8 G\$ sur la période allant de 2026 à 2036. De plus, en vertu de contrats de location qui ne sont pas encore en vigueur, mais au titre desquels elle s'est déjà engagée, elle prévoit verser des paiements de location d'un montant total non actualisé de 644 M\$ de 2026 à 2058.

Éventualités

Litiges

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard de ces litiges. Par conséquent, elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats consolidés d'Hydro-Québec.

Entre autres actions en cours, certaines communautés autochtones ont intenté, devant les tribunaux du Québec, des recours contre les gouvernements du Canada et du Québec et contre Hydro-Québec fondés sur des revendications de titres et de droits ancestraux. Par exemple, les Innus de Uashat mak Mani-utenam réclament une somme de 1,5 G\$ à titre de dédommagement notamment pour diverses activités menées sur le territoire qu'ils revendiquent, dont des activités de production et de transport d'électricité. De plus, les Innus de Pessamit ont introduit un recours visant la reconnaissance de leur titre et de leurs droits ancestraux relativement à des terres du Québec où sont situées certaines installations de production et de transport d'électricité d'Hydro-Québec, y compris les complexes

hydroélectriques Manic-Outardes et Bersimis. Ils allèguent que ces installations portent atteinte à leur titre et à leurs droits ancestraux et réclament une somme de 500 M\$ comme dédommagement. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ces recours.

Par ailleurs, des recours ont été intentés contre Hydro-Québec et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [la « CF(L)Co »] relativement au complexe hydroélectrique des Churchill Falls au Labrador, dont la CF(L)Co est le propriétaire-exploitant. Ainsi, dans un recours introduit en octobre 2020 devant les tribunaux de Terre-Neuve-et-Labrador, Innu Nation Inc. allègue que la construction et l'exploitation de ce complexe seraient le fruit d'une « entreprise commune » de la CF(L)Co et d'Hydro-Québec et porteraient atteinte au titre et aux droits ancestraux des Innus du Labrador. Innu Nation Inc. demande la restitution des profits que la CF(L)Co et Hydro-Québec ont réalisés grâce à l'exploitation de ce complexe ou, à défaut, une compensation monétaire de 4 G\$ en ce qui concerne Hydro-Québec. Toutefois, le 4 juin 2025, Hydro-Québec et Innu Nation Inc. ont conclu une entente de principe dans laquelle les parties se sont engagées à régler le litige qui les oppose et à établir les fondements et principes d'une nouvelle relation. En septembre 2025, une entente en ce sens a été soumise aux deux communautés qui conjointement forment Innu Nation Inc. en vue d'une ratification. Les éléments requis pour ratifier l'entente n'ayant pas été obtenus à ce jour, Hydro-Québec et Innu Nation Inc. poursuivent leur collaboration et détermineront ensemble les prochaines étapes. Un passif d'un montant actualisé de 67 M\$ et un actif réglementaire du même montant ont été comptabilisés relativement à cette entente.

Dans un autre recours, introduit en 2023 devant la Cour supérieure du Québec, les Innus de Uashat mak Mani-utenam et les Innus de Matimekush-Lac John allèguent que le complexe hydroélectrique des Churchill Falls porte atteinte à leur titre et à leurs droits ancestraux ainsi qu'à leurs droits issus de traités. En plus de diverses demandes de déclarations judiciaires et ordonnances d'injonction permanente, ces deux communautés réclament conjointement à Hydro-Québec des dommages-intérêts compensatoires de 2 G\$, des dommages-intérêts punitifs de 200 M\$ ainsi que des dommages-intérêts supplémentaires sous forme d'un paiement annuel équivalant à 12,5 % de 15 % des profits annuels d'Hydro-Québec, et ce, à partir de la date d'institution des procédures. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ce recours.

Le 27 octobre 2025, les Anishinabeg de Kitigan Zibi ont intenté un recours fondé sur des revendications de titres et de droits ancestraux devant la Cour supérieure du Québec, visant principalement les gouvernements du Québec et du Canada ainsi qu'Hydro-Québec et la Commission de la capitale nationale, pour des dommages totalisant 5 G\$. En ce qui concerne Hydro-Québec, ils allèguent que des avantages économiques ont été tirés du barrage Mercier et demandent qu'une compensation pour perte de profits ainsi que des dommages punitifs leur soient accordés. Hydro-Québec conteste le bien-fondé de ce recours.

Note 18 – Informations sur le secteur d’exploitation

Hydro-Québec n’a qu’un seul secteur d’exploitation et gère ses activités selon une approche transversale. Ses résultats et ses actifs totaux sont analysés sur une base consolidée par la personne qui agit à titre de principal responsable de l’exploitation, soit la présidente-directrice générale. Cette dernière se base sur le bénéfice net pour analyser les résultats réels et prévus dans le but d’évaluer la performance d’Hydro-Québec. Les charges importantes qui lui sont soumises régulièrement à cette fin au cours de l’exercice sont présentées dans le tableau suivant. Les investissements lui sont également soumis.

	Notes	2025	2024
Produits	4	17 999	16 113
Charges			
Exploitation courante ^a		4 301	4 114 ^b
Achats d’électricité		4 021	2 925
Amortissement	8	3 112	3 019
Autres ^c		951	932 ^b
Frais financiers	6	2 708	2 460
Bénéfice net		2 906	2 663
Investissements^d		7 842	6 533 ^b

- a) Les charges d’exploitation courante sont composées principalement de la masse salariale, du coût des services externes, des coûts d’acquisition de biens corporels et incorporels ainsi que des charges locatives. Elles comprennent des frais de recherche et de développement totalisant 114 M\$ en 2025 (163 M\$ en 2024).
- b) Les données de l’exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l’exercice courant.
- c) Les autres charges sont composées principalement des taxes, des autres composantes du coût des avantages sociaux futurs ainsi que du coût des services rendus aux fins du Régime de retraite.
- d) Les investissements, tels qu’ils sont présentés à des fins de gestion, sont composés principalement de ceux en immobilisations corporelles et incorporelles, de même que de ceux dans l’actif réglementaire ayant trait aux coûts liés aux initiatives en efficacité énergétique et en gestion de la demande de puissance.

Note 19 – Événement postérieur à la date du bilan

Le 20 janvier 2026, Hydro-Québec a conclu la cession de son placement dans Dana TM4 dans le cadre de l’exercice de son option de vente, pour une contrepartie en trésorerie de 263 M\$ (190 M\$ US). Cette transaction a donné lieu à un gain de 87 M\$ qui sera comptabilisé au prochain trimestre.

RÉTROSPECTIVE QUINQUENNALE

Données financières consolidées

M\$	2025	2024	2023	2022	2021
RÉSULTATS					
Produits	17 999	16 113	16 086	16 567	14 526
Charges					
Exploitation	4 923	4 609	4 132	3 844	3 288
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(916)	(773)	(689)	(1 020)	(743)
Achats d'électricité	4 021	2 925	2 645	2 834	2 169
Amortissement	3 112	3 019	3 089	2 828	2 689
Taxes	1 245	1 210	1 217	1 230	1 191
	12 385	10 990	10 394	9 716	8 594
Bénéfice avant frais financiers	5 614	5 123	5 692	6 851	5 932
Frais financiers	2 708	2 460	2 404	2 294	2 368
Bénéfice net	2 906	2 663	3 288	4 557	3 564
DIVIDENDE	2 180	1 997	2 466	3 418	2 673
SOMMAIRE DES BILANS					
Actif total	108 033	99 709	92 668	89 374	82 698
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	65 551	60 359	55 155	51 541	49 698
Capitaux propres	30 160	28 707	27 527	26 877	23 260
INVESTISSEMENTS AVEC EFFET SUR LA TRÉSORERIE					
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 885	5 987	4 898	4 271	4 223
RATIOS FINANCIERS					
Rendement des capitaux propres (%) ^a	10,3	9,6	12,2	17,6	14,3
Taux de capitalisation (%) ^b	32,2	32,7	33,7	34,6	32,0
Marge bénéficiaire (%) ^c	16,1	16,5	20,4	27,5	24,5
Couverture des intérêts ^d	2,02	2,03	2,36	3,01	2,53
Taux d'autofinancement (%) ^e	33,1	37,1	47,5	55,4	52,7

a) Quotient du bénéfice net par les capitaux propres moyens de l'exercice diminués du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen de l'exercice.

b) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, des emprunts et des passifs liés aux instruments dérivés, diminuée des actifs liés aux instruments dérivés et des fonds d'amortissement.

c) Quotient du bénéfice net par les produits.

d) Quotient de la somme du bénéfice avant frais financiers et du revenu net de placement par les intérêts nets sur la dette à long terme.

e) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diminués du dividende versé par la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement – exclusion faite des acquisitions et cessions de placements temporaires, des acquisitions de titres destinés aux fonds d'amortissement ainsi que de la cession d'un placement à la valeur de consolidation – et du remboursement de dette à long terme.

Données d'exploitation

	2025	2024	2023	2022	2021
GWh					
Ventes d'électricité					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	74 705	68 275	68 221	70 941	67 572
Commercial, institutionnel et petits industriels	49 631	48 174	47 571	47 983	46 157
Grands clients industriels	53 959	54 387	55 087	55 357	55 779
Autres	6 622	6 401	6 450	6 279	5 721
	184 917	177 237	177 329	180 560	175 229
Hors Québec					
Canada et États-Unis	11 776	15 092	23 001	35 634	36 190
Ventes totales d'électricité	196 693	192 329	200 330	216 194	211 419
M\$					
Produits des ventes d'électricité					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	6 857	6 035	5 852	5 974	5 522
Commercial, institutionnel et petits industriels	5 041	4 697	4 406	4 205	3 957
Grands clients industriels	2 949	2 939	2 852	2 674	2 498
Autres	438	408	405	378	342
	15 285	14 079	13 515	13 231	12 319
Hors Québec					
Canada et États-Unis	1 703	1 499	2 365	2 912	1 826
Produits totaux des ventes d'électricité	16 988	15 578	15 880	16 143	14 145
Aux 31 décembre					
Nombre d'abonnements					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	4 309 418	4 264 311	4 223 163	4 178 346	4 128 692
Commercial, institutionnel et petits industriels	331 842	329 638	327 790	325 498	323 501
Grands clients industriels	215	205	201	194	193
Autres	5 057	4 989	4 938	4 868	4 812
Nombre total d'abonnements	4 646 532	4 599 143	4 556 092	4 508 906	4 457 198

Données d'exploitation (suite)

	2025	2024	2023	2022	2021
MW					
Puissance installée – Québec					
Centrales hydroélectriques	36 809	36 854	36 885	36 882	36 694
Centrales thermiques	550	543	541	547	544
Centrales photovoltaïques	10	10	10	10	10
	37 369 ^a	37 407	37 436	37 439	37 248
Puissance installée – États-Unis					
Centrales hydroélectriques	619	619	619	30	30
Puissance installée totale	37 988	38 026	38 055	37 469	37 278
GWh					
Besoins globaux d'énergie^b	212 356	209 061	217 286	235 717	231 913
MW					
Besoins québécois de puissance à la pointe^c	41 502	39 871	36 346	42 601	40 537
km					
Lignes aériennes et souterraines					
Transport	34 885	34 900	34 922	34 678	34 775
Distribution	230 889	229 283	228 568	227 796	226 949
Total – Lignes aériennes et souterraines	265 774	264 183	263 490	262 474	261 724

a) En plus de la capacité de production de ses propres installations, Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW), en vertu d'un contrat avec la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited qui sera en vigueur jusqu'en 2041. Une nouvelle entente de principe non contraignante conclue en 2024 prévoit le remplacement de ce contrat par un nouvel accord qui s'étendra jusqu'en 2075. Hydro-Québec achète également toute la production de 45 parcs éoliens (4 137 MW) et de 55 centrales hydroélectriques (714 MW) ainsi que la quasi-totalité de la production de 12 centrales de cogénération à la biomasse et de 4 au biogaz (385 MW) appartenant à des producteurs indépendants. De plus, elle a accès à 525 MW en vertu de contrats à long terme.

b) Les besoins globaux d'énergie comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.

c) Le chiffre de 2025 constitue la meilleure estimation en date du 13 février 2026. Les valeurs indiquées correspondent aux besoins pour l'hiver débutant en décembre. À l'hiver 2025-2026, la pointe est survenue le 24 janvier 2026 à 8 h.

Autres données

	2025	2024	2023	2022	2021
%					
Hausses tarifaires aux 1^{er} avril					
Tarifs résidentiels	3,0	3,0	3,0	2,6	1,3
Tarifs d'affaires	3,6	5,1	6,5	2,6	1,3
Tarif L ^a	1,7	3,3	4,2	1,7	0,8
Aux 31 décembre					
Effectif total^b					
Permanent	21 146	20 600	19 841	18 808	18 163
Temporaire	2 769	2 680	2 965	3 243	3 005
	23 915	23 280	22 806	22 051	21 168
%					
Représentativité des groupes sous-représentés					
Femmes	27,7	28,0	28,5	28,7	28,5
Autres ^c	14,2	14,5	13,0	12,6	11,9

a) Le tarif L est inclus dans le secteur des grands clients industriels.

b) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

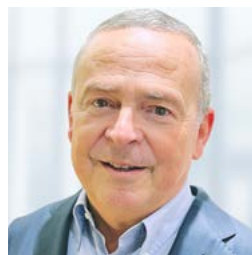
c) Comprend les Autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les personnes handicapées autodéclarées, hommes et femmes confondus.

DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

					2025
M\$	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Produits	5 775	3 716	3 762	4 746	17 999
Charges					
Exploitation	1 074	1 206	1 009	1 634	4 923
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(229)	(229)	(229)	(229)	(916)
Achats d'électricité	1 093	821	724	1 383	4 021
Amortissement	757	768	780	807	3 112
Taxes	376	267	273	329	1 245
	3 071	2 833	2 557	3 924	12 385
Bénéfice avant frais financiers	2 704	883	1 205	822	5 614
Frais financiers	648	662	652	746	2 708
Bénéfice net	2 056	221	553	76	2 906

					2024
M\$	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Produits	4 873	3 464	3 515	4 261	16 113
Charges					
Exploitation	1 011	1 074	1 144	1 380	4 609
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	(193)	(193)	(193)	(194)	(773)
Achats d'électricité	810	692	583	840	2 925
Amortissement	724	733	741	821	3 019
Taxes	337	265	283	325	1 210
	2 689	2 571	2 558	3 172	10 990
Bénéfice avant frais financiers	2 184	893	957	1 089	5 123
Frais financiers	608	624	613	615	2 460
Bénéfice net	1 576	269	344	474	2 663

Conseil d'administration



Première rangée : **Manon Brouillette, Claudine Bouchard**

Deuxième rangée : **geneviève bich, Sarin Boivin-Picard, Geneviève Brouillette, Anne-Marie Croteau, Marco Dodier**

Troisième rangée : **Luc Doyon, Mathieu Gervais, Victoria LaBillois, Jean-Marc Lechene**

Quatrième rangée : **Julie Lévesque, Claude Séguin**

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec compte actuellement 13 membres, dont 11 siègent à titre indépendant. Le gouvernement du Québec nomme le président ou la présidente du Conseil d'administration pour un mandat d'au plus cinq ans qui peut être renouvelé deux fois, consécutivement ou non. Il nomme également les autres administrateurs et administratrices, en tenant compte du profil de compétences et d'expérience adopté par le Conseil. Leur mandat est d'au plus quatre ans et peut aussi être renouvelé deux fois, consécutivement ou non. Le Conseil est composé majoritairement de femmes, soit sept des treize membres. Il compte aussi un membre qui avait 35 ans ou moins au moment de sa nomination et deux qui se sont volontairement identifiés comme appartenant à l'un des groupes de diversité représentant les différentes composantes de la société québécoise.

Manon Brouillette

Présidente du Conseil d'administration, Hydro-Québec

Statut : administratrice indépendante

Nomination initiale : 2 juin 2023

Échéance : 2 juin 2028

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en communication publique (profil marketing) de l'Université Laval et administratrice agréée par l'Institut des administrateurs de sociétés, Manon Brouillette a également participé au programme pour cadres supérieurs de la Richard Ivey School of Business – l'Ivey Executive Program – de l'Université de Western Ontario. Elle a œuvré comme dirigeante d'entreprise dans les secteurs des télécommunications, des médias et des technologies pendant plus de 20 ans. Entre autres, elle a été présidente et cheffe de la direction de Vidéotron ainsi que vice-présidente exécutive de Verizon et cheffe de la direction du Verizon Consumer Group. Elle possède également une vaste expérience comme administratrice de sociétés, étant présidente exécutive du conseil de Lightspeed et ayant été membre du conseil de plusieurs entreprises du Québec et d'ailleurs, dont la Banque Nationale, le Cirque du Soleil, BFA Industries, Sonder, Altice France et Altice USA. Son engagement social l'a aussi amenée à siéger au conseil de l'École de technologie supérieure, du Quartier de l'innovation de Montréal et du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine. Elle a à cœur le développement du leadership féminin et la santé mentale.

Claudine Bouchard

Présidente-directrice générale, Hydro-Québec

Statut : administratrice non indépendante

Nomination : 5 juillet 2025

Échéance : 5 juillet 2030

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal, Claudine Bouchard est aussi diplômée de l'Advanced Management Program de la Harvard Business School et administratrice agréée par l'Institut des administrateurs de sociétés. Entrée à Hydro-Québec il y a 25 ans, elle a assumé des responsabilités toujours croissantes dans des domaines variés, dont les communications, les relations avec le milieu, la gouvernance et l'exploitation avant d'accéder à la haute direction en devenant vice-présidente – Réseau de distribution en 2017. De 2020 à 2023, M^{me} Bouchard a occupé plusieurs postes de direction, dont celui de vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation et des infrastructures.

Elle dirige l'ensemble des activités de l'organisation, en assurant un équilibre entre performance, transition énergétique et responsabilité sociale. Sous sa direction, Hydro-Québec renforcera son rôle de moteur du développement durable et de leader mondial dans le domaine de l'énergie renouvelable. M^{me} Bouchard est une gestionnaire aguerrie, reconnue pour son leadership humain, et a reçu plusieurs distinctions, notamment le Prix de l'hydroélectricité au féminin en 2021 et la Médaille du couronnement du roi Charles III en 2024. De 2018 jusqu'à sa nomination comme PDG, elle a été responsable du programme Leader de la campagne Centraide du personnel actif et retraité d'Hydro-Québec.

geneviève bich

Vice-présidente, Ressources humaines, Metro inc.

Statut : administratrice indépendante

Nomination initiale : 9 septembre 2015

Renouvellements : 19 février 2020, 10 avril 2024

Échéance : 9 avril 2028

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat avec majeure en psychologie de l'Université McGill et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, geneviève bich est membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec. De 1991 à 2008, elle a occupé plusieurs postes de gestion chez Bell Canada, notamment celui de vice-présidente – Ressources humaines et relations de travail. Avant de se joindre à Metro en 2013 à titre de vice-présidente, Ressources humaines, M^{me} bich a œuvré au sein du Groupe Dynamite et d'Aimia. Elle siège également au conseil d'administration de Sodexo S.A. et est présidente de son comité des rémunérations.

Sarin Boivin-Picard

Responsable de la réussite client, Vessel

Statut : administrateur indépendant

Nomination initiale : 1^{er} juin 2022

Échéance : 1^{er} juin 2026

Lieu de résidence : Montérégie

Sarin Boivin-Picard est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal, d'une maîtrise en finances de l'IE Business School (Espagne) ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni). M. Boivin-Picard a commencé sa carrière comme analyste de produits structurés à la Banque Nationale tout en étant officier réserviste des Forces armées canadiennes. Il s'est joint à la Fondation Andrée et Lucie Chagnon à titre d'analyste d'investissements, puis a enseigné l'administration comme chargé de cours à l'Université de Moncton. Il a également été chef de produit pour Altitude-sports.com avant de se joindre à NextGen Venture Partners, une société de capital de risque. Il est actuellement responsable de la réussite client à Vessel.

Geneviève Brouillette

Administratrice de sociétés

Statut : administratrice indépendante

Nomination initiale : 12 juillet 2017

Renouvellements : 4 septembre 2019, 10 avril 2024

Échéance : 9 avril 2028

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill, Geneviève Brouillette est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés, dont elle est Fellow (FCPA) depuis 2022, et certifiée par l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est administratrice de sociétés et cumule plus de 35 ans d'expérience en finances et en gestion. Elle a notamment été cheffe de la direction financière du Groupe Aldo et a occupé des postes de direction au sein d'entreprises d'envergure, telles que Keurig, Dr Pepper, St-Hubert et Kraft Foods. Son expertise couvre la planification stratégique, l'optimisation du capital, les redressements financiers ainsi que les fusions et acquisitions. M^{me} Brouillette siège depuis près de 25 ans aux conseils d'administration d'entreprises des secteurs public et privé ainsi que d'organismes sans but lucratif. Elle est membre du conseil de Transat depuis 2023 et de son comité des ressources humaines et de la gouvernance depuis 2024. Nommée au conseil d'administration d'Hydro-Québec en 2017, elle préside son comité d'audit depuis 2019. Elle est également membre du comité des investissements et des grands projets depuis 2024 et était membre du comité des ressources humaines jusqu'en 2024. Enfin, elle a siégé au conseil d'administration de Previan, dont elle a présidé le comité d'audit de 2022 à 2025, ainsi qu'au conseil d'administration de la Société canadienne de la sclérose en plaques de 2001 à 2010.

Anne-Marie Croteau

Doyenne, École de gestion John-Molson, Université Concordia

Statut : administratrice indépendante

Nomination initiale : 6 juillet 2016

Renouvellement : 19 août 2020

Échéance : 19 août 2024¹

Lieu de résidence : Montréal

Anne-Marie Croteau est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques actuarielles de l'Université Concordia, d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en gestion de HEC Montréal ainsi que d'un doctorat en administration de l'Université Laval. Elle est doyenne de l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia et professeure titulaire en gestion des technologies d'affaires. Certifiée par le Collège des administrateurs de sociétés, elle est membre du conseil d'administration de l'Autorité des marchés financiers ainsi que du réseau AACSB International, organisme accréditant les écoles de gestion, et est vice-présidente du conseil d'administration du Collège André-Grasset.

Marco Dodier

Consultant en pratique privée

Statut : administrateur indépendant

Nomination initiale : 12 juillet 2021

Échéance : 12 juillet 2025¹

Lieu de résidence : Estrie

Marco Dodier est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel de l'Université du Québec à Trois-Rivières obtenu en 1998. Cofondateur de Cesart, dont il a été vice-président exécutif et président, il a fait de cette entreprise créée en 1996 l'une des plus importantes et des plus reconnues dans les domaines du service-conseil et du développement Web jusqu'à son acquisition par Bell Canada en 2005. De 2006 à 2015, il a été président de Gesca Investissements numériques avec pour mission d'accroître les actifs numériques de l'entreprise au moyen d'acquisitions et de prises de participation. M. Dodier a également cumulé plusieurs fonctions au sein du groupe Power Corporation, soit celles de président de Cyberpresse, de président de w.illi.am/ et de coprésident de DuProprio.com de 2009 à 2015. En 2015, il est devenu président et chef de la direction de DuProprio, avant de vendre l'entreprise à Desjardins en 2021. Il est actuellement consultant indépendant.

Luc Doyon

Administrateur de sociétés

Statut : administrateur indépendant

Nomination initiale : 4 septembre 2019

Renouvellement : 10 avril 2024

Échéance : 9 avril 2028

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de Polytechnique Montréal et d'un diplôme d'études supérieures en soudage de l'École supérieure du soudage et de ses applications, de Paris (France), Luc Doyon a également participé au programme en gestion pour cadres de l'Institut européen d'administration des affaires, à Fontainebleau (France). Il a fait carrière au sein du groupe industriel français Air Liquide, de 1983 à 2017. Ayant fait ses débuts comme ingénieur à Air Liquide Canada, il est devenu gestionnaire au sein du groupe en 1988. Il a occupé notamment les postes de vice-président – Gaz marchands à Air Liquide America, à Houston (États-Unis), et de président-directeur général d'Air Liquide Canada, à Montréal. Il a été nommé président-directeur général de la division Soudage du Groupe Air Liquide, à Paris, en 2012, et a quitté l'entreprise en 2017. Il est aussi administrateur de la société Chemtrade Logistics et d'Industries Lassonde.

1) À l'expiration de son mandat, l'administratrice ou l'administrateur demeure en fonction jusqu'à son remplacement ou sa reconduction.

Mathieu Gervais

Sous-ministre, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Statut : administrateur non indépendant

Nomination initiale : 15 mai 2025

Échéance : 31 mai 2026

Lieu de résidence : Québec

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal, Mathieu Gervais a commencé sa carrière au gouvernement du Québec en tant qu'économiste en 2003. Il a ensuite occupé divers postes au ministère des Finances sur une période plus de 14 ans avant d'être nommé sous-ministre adjoint de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en 2019. Depuis mai 2025, il occupe les fonctions de sous-ministre à ce même ministère.

Victoria LaBillois

Présidente et conférencière, V LaBillois MC Services

Statut : administratrice indépendante

Nomination initiale : 1^{er} octobre 2024

Échéance : 1^{er} octobre 2028

Lieu de résidence : Listuguj, Québec

Titulaire d'un baccalauréat en arts et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick, Victoria LaBillois a entrepris sa carrière dans le secteur public comme agente de programme à la Direction des citoyens autochtones de Patrimoine Canada. Elle a été directrice – Services de formation et d'emploi au Listuguj Mi'gmaq Development Centre et directrice – Prestation des services urbains à la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec. Elle a par la suite occupé les postes de directrice des relations intergouvernementales et de directrice générale – Pêches commerciales au sein du gouvernement Mi'gmaq de Listuguj avant de devenir directrice – Santé aux Gesgapegiag Health and Community Services, puis directrice nationale – Relations employeurs et partenaires à l'Aboriginal Human Resource Council. En 2011, elle est passée au secteur privé en devenant présidente-directrice générale de Wejipeg Excavation et présidente de Wejuseg Construction. Elle a également présidé le Gespe'gewaq Mi'gmaq Resource Council. Depuis 2023, elle est présidente et conférencière chez V LaBillois MC Services et vice-présidente du Conseil national de développement économique des Autochtones. Elle est membre de plusieurs conseils consultatifs autochtones, notamment ceux du Bureau des grands projets canadiens et de Telus.

Jean Marc Lechene

Administrateur de sociétés

Statut : administrateur indépendant

Nomination initiale : 1^{er} octobre 2024

Échéance : 1^{er} octobre 2028

Lieu de résidence : Paris (France)

Jean Marc Lechene est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'École nationale supérieure des mines de Paris (France) et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD). Il a entrepris sa carrière à Air Liquide en tant qu'ingénieur en développement informatique. Par la suite, il a occupé divers postes de direction chez Dassault Systèmes, McKinsey & Compagnie et Lafarge pour ensuite être vice-président principal et président – Poids lourds Europe chez Michelin, puis président de Lechene Consulting en 2011-2012,

et enfin directeur de l'exploitation et vice-président principal de Vestas Wind Systems de 2012 à 2019. Il siège aux conseils d'administration de Valorem en France ainsi que de Norican et de Tresu au Danemark. Il a été membre du conseil d'administration de Velux pendant six ans et de celui de McPhy pendant plus de deux ans.

Julie Lévesque

Première vice-présidente, direction – Particuliers, Banque Nationale

Statut : administratrice indépendante

Nomination initiale : 9 juin 2025

Échéance : 9 juin 2029

Lieu de résidence : Montréal

Julie Lévesque est titulaire d'un certificat en gestion des ressources humaines de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres (EMBA) de l'Université McGill et de HEC Montréal. Elle a occupé différents postes dans le domaine des technologies de l'information, exerçant notamment des fonctions de haute direction à la Banque Nationale et à l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada. M^{me} Lévesque siège au conseil d'administration du Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) et de Flinks Technology Inc. Elle est également membre du comité organisateur du Grand Bal de l'hôpital Sainte-Justine ainsi que du conseil d'administration de la Fondation pour les ressources des enfants diabétiques.

Claude Séguin

Président du Conseil d'administration, Fonds de solidarité FTQ

Statut : administrateur indépendant

Nomination initiale : 19 août 2020

Renouvellement : 25 septembre 2024

Échéance : 25 septembre 2028

Lieu de résidence : Montréal

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en administration publique de l'Université de Syracuse (États-Unis), Claude Séguin a entrepris sa carrière dans le secteur public en occupant notamment des postes de direction au Secrétariat du Conseil du trésor avant d'être nommé sous-ministre adjoint en 1983, puis sous-ministre des Finances en 1987. En 1992, il a amorcé une carrière dans le secteur privé à titre de vice-président directeur – Finances et chef de la direction financière à Téléglobe. Après avoir occupé le poste de président – CDP Capital et placements privés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, il s'est joint au Groupe CGI où il a été vice-président principal – Développement de l'entreprise et investissements stratégiques de 2003 à 2016 et conseiller du président du conseil de 2016 à 2018. Il est président du Conseil d'administration du Fonds de solidarité de la FTQ depuis 2018.

Rapport d'activité des comités du Conseil d'administration

Comité de gouvernance et d'expérience client (A)

Présidé par Marco Dodier, le Comité de gouvernance et d'expérience client accorde une place importante à la qualité des relations et des communications entre l'entreprise et sa clientèle. Le Comité a donc suivi avec attention l'élaboration de la vision relative à l'expérience client, de même que l'évolution des parcours offerts aux différents segments de clientèle. En matière d'efficacité énergétique, il a échangé avec la direction sur les principes directeurs relatifs aux appuis financiers et sur les principales initiatives structurantes visant l'atteinte des objectifs ambitieux de la Société ainsi que sur les différents indicateurs permettant de suivre leur performance. Le Comité a reçu de l'information relativement au nouveau processus d'allocation des blocs de puissance à la clientèle industrielle, lequel a été implanté à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*.

Le Comité a recommandé au Conseil d'administration l'approbation de critères d'évaluation de ses membres ainsi que du fonctionnement du Conseil et de ses comités, et a ensuite revu et piloté ces processus d'évaluation. Il a également recommandé une révision de la composition de certains comités du Conseil ainsi que l'approbation de certaines modifications à des chartes de comités à la suite de la révision annuelle et de la réalisation d'activités de balisage.

Conformément à son mandat, le Comité a examiné avec intérêt le nouveau *Code d'éthique* du personnel et en a recommandé l'approbation par le Conseil. Il a revu les différents indicateurs en matière de performance en efficacité énergétique et accompagné la direction dans la première phase du processus de révision de la *Directive d'engagement social* visant à ce que celle-ci soit mieux alignée avec le *Plan d'action 2035*. Il a recommandé au Conseil l'approbation de différents dons et commandites.

Le Comité a en outre recommandé au Conseil d'administration l'approbation du *Rapport annuel 2024* ainsi que du *Rapport 2024 d'Hydro-Québec sur les mesures de prévention et d'atténuation du risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement*.

Finalement, le Comité a pris connaissance des redditions de comptes portant sur l'application des politiques *Gouvernance des filiales d'Hydro-Québec*, *Nos relations avec les autochtones* et *Notre rôle social*.

Comité d'audit (B)

Présidé par Geneviève Brouillette, FCPA, le Comité d'audit a rencontré les auditeurs externes et examiné les états financiers trimestriels et annuels d'Hydro-Québec ainsi que les états financiers annuels du Régime de retraite, dont il a recommandé l'approbation au Conseil d'administration.

Le Comité a suivi la gestion des risques liés à la Caisse de retraite, tout comme le rendement de celle-ci par rapport à ses pairs ainsi que la structure de son portefeuille. Il a, entre autres, recommandé au Conseil l'approbation de la *Politique de gestion des placements* et l'évaluation actuarielle de capitalisation et de solvabilité du Régime de retraite.

Le Comité d'audit a assumé son rôle en matière de gestion des risques d'entreprise. Il a suivi de très près l'évolution du portefeuille de risques d'entreprise à la lumière du contexte géopolitique actuel. Une attention particulière a été portée à tous les risques ayant un impact sur la réalisation du *Plan d'action 2035*.

Le Comité a examiné soigneusement les programmes financiers liés à la stratégie d'investissement de l'entreprise et en a recommandé l'approbation au Conseil d'administration. Il a également pris connaissance de la reddition de comptes annuelle sur les assurances.

Le Comité a veillé à ce que les principaux processus de gestion des risques, de contrôle interne, de gouvernance et d'exploitation soient évalués d'une façon indépendante et à ce que les menaces importantes soient portées à son attention par le vice-président – Audit interne ou par un autre membre de la direction et prises en charge. En outre, le Comité a recommandé au Conseil d'administration la révision de la charte du groupe – Audit interne et a suivi attentivement le plan d'évolution des pratiques de celui-ci.

Le Comité a assumé les autres responsabilités qui lui sont attribuées, c'est-à-dire s'assurer de la saine gestion des affaires financières. Il a également pris connaissance de plusieurs redditions de comptes, notamment sur les programmes d'approvisionnement de fonds, de swaps et de gestion des risques financiers, sur l'utilisation optimale des ressources de la Société et de son suivi, ainsi que sur l'application des politiques *Divulgaration financière* et *Nos finances*. Le Comité a également pris connaissance du rapport relatif à la conformité d'entreprise.

Les membres ont assisté à diverses présentations, notamment sur les implications financières et la comptabilisation de l'entente avec Terre-Neuve-et-Labrador, sur les nouvelles normes de l'*Institute of Internal Auditors*, sur le portrait des filiales ainsi que sur la stratégie d'utilisation de l'intelligence artificielle par le groupe – Audit interne.

Le Comité a tenu un atelier de travail sur le *Registre de délégations d'autorité* afin d'étudier en profondeur les changements proposés pour s'assurer que l'entreprise gagne en agilité dans la prise de décisions tout en assurant la responsabilisation au bon niveau et une saine gestion des risques. Il en a ensuite recommandé l'approbation au Conseil.

Les membres du Comité ont assisté à des séances de sensibilisation, notamment sur la comptabilisation des ententes autochtones ainsi que sur l'impact de l'évolution de la réglementation sur l'établissement des tarifs. Tous les membres du Comité d'audit sont indépendants.

Comité des ressources humaines (C)

Présidé par Geneviève Bich, le Comité des ressources humaines s'est fortement investi dans le processus qui a mené à la nomination de la nouvelle présidente-directrice générale et a accordé une attention soutenue aux activités portant sur la planification de la relève des dirigeants et dirigeantes.

Dans le cadre de ses activités, le Comité a examiné de près les régimes de rémunération et les augmentations salariales du personnel non syndiqué, des dirigeants et dirigeantes d'Hydro-Québec ainsi que du personnel des filiales en propriété exclusive, dont le personnel de direction. Il a recommandé au Conseil d'administration l'approbation de certaines modifications ainsi que des objectifs liés à la rémunération incitative.

Le Comité a suivi étroitement le processus de renouvellement des conventions collectives ainsi que les activités réalisées et les stratégies mises en place par l'entreprise à l'égard de la santé-sécurité du travail. Après avoir étudié l'entente entre le ministère de l'Éducation et Hydro-Québec relativement à la main-d'œuvre qualifiée en construction, il en a recommandé l'approbation au Conseil d'administration.

En plus d'avoir pris connaissance du *Rapport de la protectrice de la personne* et des recommandations qui en découlent, le Comité s'est penché sur la performance environnementale de l'entreprise et s'est assuré du bon déroulement du programme relatif à la caractérisation des terrains contaminés. Les membres du Comité ont assisté à diverses présentations, notamment sur les changements climatiques et les risques qui y sont associés.

Afin de s'acquitter des responsabilités qui lui sont confiées, le Comité a analysé régulièrement un tableau de bord contenant des indicateurs stratégiques et pris acte des redditions de comptes touchant l'application des politiques *Nos ressources humaines*, *Sécurité* et *Environnement*.

Comité des investissements et des grands projets (D)

Présidé par Claude Séguin, le Comité a assuré une gouvernance rigoureuse des investissements de la Société et suivi de près sa gestion financière. Il a recommandé au Conseil d'administration l'approbation de la demande tarifaire 2026-2028 pour le transport et la distribution, de l'état d'avancement du plan d'approvisionnement 2025 et de l'entente de réconciliation et de collaboration avec la Nation innue du Labrador.

Le Comité a également recommandé au Conseil l'approbation de plusieurs projets stratégiques. Parmi les projets de pérennisation figurent la réhabilitation de la centrale de Rapide-Blanc, le remplacement des groupes turbine-alternateur à la centrale Jean-Lesage et la mise à niveau de l'infrastructure de mesurage avancée. Du côté des projets de croissance, le Comité a appuyé le projet de décarbonation du réseau autonome d'Obedjiwan, la deuxième phase de raccordement pour le parc éolien des Neiges ainsi que la phase 1 pour l'axe Vallée-du-Saint-Laurent.



En 2025, Hydro-Québec a enrichi sa collection de la plus imposante sculpture de Marie-Michelle Deschamps à ce jour. Elle résulte d'un travail minutieux sur le cuivre : découpé, plié, émaillé puis cuit, le matériau a réagi à la chaleur pour révéler des formes et des couleurs entre le vert-de-gris et le rouge iridescent. Vue de loin, l'œuvre évoque une feuille mobile froissée et vierge, réaction à l'excès d'information.

Marie-Michelle Deschamps (1980-)

Contours – Émail vitrifié sur feuille de cuivre, 2023
157,5 x 228,56 cm

© Marie-Michelle Deschamps



Résidant à Escuminac, Maryse Goudreau entreprend en 2012 une œuvre-archive dédiée au béluga, inspirée d'une rencontre marquante avec un animal en captivité. Une photographie issue de ce moment cristallise son approche doucement revendicatrice : le vivant est témoin de nos actions et réclame notre attention.

Maryse Goudreau (1980-)

La permission – Épreuve au jet d'encre, 5/5, 2016
50,8 x 76,2 cm

© Maryse Goudreau

En matière d'approvisionnement stratégique, le Comité a recommandé la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation des systèmes de compensation des réseaux et la stratégie d'acquisition visant à garantir l'approvisionnement en transformateurs souterrains destinés au réseau de distribution. Il a également suivi la performance des portefeuilles de projets de même que l'avancement des projets majeurs, notamment les lignes d'interconnexion Hertel-New York et Appalaches-Maine.

De plus, le Comité a recommandé la révision de politiques clés, à savoir celles portant sur les actifs du système énergétique ainsi que sur l'approvisionnement et la gestion des contrats. Finalement, il a recommandé au Conseil d'approuver le plan d'investissement 2026-2035, en cohérence avec le *Plan d'action 2035*.

Comité des technologies numériques (E)

Conformément à son mandat, le Comité des technologies numériques, présidé par Anne-Marie Croteau, s'est assuré de suivre la performance des activités et des projets d'importance liés aux technologies numériques. Dans cette optique, il a examiné les engagements financiers réels et planifiés pour le développement et la mise en œuvre

d'infrastructures et de systèmes informatiques majeurs en fonction des priorités du *Plan d'action 2035*. Il a notamment étudié l'évolution du projet de modernisation des systèmes de conduite du réseau en collaboration avec le Comité des investissements et des grands projets.

Le Comité a exercé un suivi très serré des enjeux liés à la cybersécurité, des principaux risques liés aux technologies numériques ainsi que des mécanismes de gouvernance relatifs à la gestion des projets d'envergure en technologies de l'information.

Le Comité a assisté à des présentations sur la protection des actifs informatiques de l'entreprise, sur l'hébergement des données ainsi que sur les ambitions de la Société en matière d'intelligence artificielle et la gouvernance qu'elle prévoit mettre en place en la matière. Enfin, il a examiné le programme de protection de la vie privée dans le contexte du *Plan d'action 2035* et pris acte de la reddition de comptes sur l'application de la politique *Technologies numériques*.

Présence des administrateurs et administratrices aux réunions du Conseil et de ses comités en 2025

Administrateurs	Comités	Notes	Conseil ¹	Comités				
				A	B	C	D ²	E ³
		Nombre de réunions	10	4	4	7	8	5
Manon Brouillette	A B C D E		10/10	4/4	4/4	7/7	8/8	5/5
Michael Sabia		4	4/4					
Claudine Bouchard		4	5/5					
geneviève bich	A C		10/10	3/4		7/7		
Sarin Boivin-Picard	A E		10/10	4/4				5/5
Geneviève Brouillette	B D		10/10		4/4		8/8	
Anne-Marie Croteau	C E		8/10			5/7		4/5
Hanane Dagdougui	E	5	3/4					2/2
Marco Dodier	A E		10/10	4/4				5/5
Luc Doyon	C D		9/10			7/7	8/8	
Mathieu Gervais		6	5/6					
Jonathan Gignac		6	2/2					
Victoria LaBilloy	B C		8/10		4/4	5/7		
Jean Marc Lechene	A B D	7	10/10	4/4	1/1		8/8	
Julie Lévesque	E	8	6/6					3/3
Claude Séguin	B D		10/10		4/4		8/8	
Paul Stinis	B D	9	3/4		2/2		2/2	
Comités A. Comité de gouvernance et d'expérience client B. Comité d'audit C. Comité des ressources humaines D. Comité des investissements et des grands projets E. Comité des technologies numériques		Notes 1. Le Conseil d'administration a tenu 10 réunions, dont 3 réunions extraordinaires. 2. Y compris une réunion conjointe avec le Comité des technologies numériques (E). Les présences des membres du comité E aux réunions conjointes sont indiquées dans cette colonne. 3. Y compris une réunion conjointe avec le Comité des investissements et des grands projets (D). Les présences des membres du comité D aux réunions conjointes sont indiquées dans cette colonne. 4. Michael Sabia a démissionné de ses fonctions de président-directeur général le 4 juillet 2025. Claudine Bouchard a été nommée présidente-directrice générale et est entrée en fonction le 5 juillet 2025. 5. Hanane Dagdougui a occupé ses fonctions jusqu'au 8 juin 2025. 6. Jonathan Gignac a démissionné le 14 mai 2025 et a été remplacé par Mathieu Gervais, entré en fonction le 4 juin 2025. 7. Jean Marc Lechene est devenu membre du Comité d'audit le 18 septembre 2025. Il demeure membre du Comité des investissements et des grands projets ainsi que du Comité de gouvernance et d'expérience client. 8. Julie Lévesque est entrée en fonction le 9 juin 2025 et est membre du Comité des technologies numériques. 9. Le mandat de Paul Stinis a pris fin avec l'adoption le 7 juin 2025 de la <i>Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives</i> .						

Gouvernance

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec respecte les exigences de la *Loi sur Hydro-Québec* en matière de gouvernance. À ce titre, il s'assure entre autres que des mécanismes de contrôle appropriés sont en place et font l'objet d'une reddition de comptes périodique.

Indépendance des membres

Les membres indépendants du Conseil d'administration n'ont pas de relations ni d'intérêts directs ou indirects, notamment de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de leurs décisions à l'égard des intérêts de la Société.

Règles d'éthique

Le Conseil d'administration veille au respect des règles énoncées dans le [Code d'éthique et de déontologie du Conseil d'administration et de la direction d'Hydro-Québec et de ses filiales](#), qui découlent nommément du [Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics](#).

Rémunération et avantages des administratrices et administrateurs

Rémunération des membres du Conseil d'administration (CA) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Nom du membre	Rémunération versée pour la participation au CA		Rémunération versée pour la participation aux comités ^a		Avantages versés	Rémunération globale pour l'exercice
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
geneviève bich^b	-	31 154 \$	6 617 \$	9 414 \$	179 \$	47 364 \$
Sarin Boivin-Picard	-	31 142 \$	-	8 919 \$	293 \$	40 353 \$
Geneviève Brouillette^c	-	31 156 \$	6 617 \$	11 396 \$	2 079 \$	51 248 \$
Manon Brouillette^d	195 102 \$	-	-	-	8 574 \$	203 676 \$
Anne-Marie Croteau^e	-	29 157 \$	-	8 423 \$	190 \$	37 770 \$
Hanane Dagdougui^f	-	12 767 \$	-	1 982 \$	83 \$	14 832 \$
Marco Dodier^g	-	31 153 \$	6 617 \$	8 919 \$	7 952 \$	54 641 \$
Luc Doyon	-	30 155 \$	-	13 872 \$	1 986 \$	46 013 \$
Mathieu Gervais^{h, i}	-	-	-	-	-	-
Jonathan Gignac^{i, k}	-	-	-	-	7 \$	7 \$
Victoria LaBilloy	-	29 154 \$	-	8 423 \$	6 375 \$	43 952 \$
Jean Marc Lechene	-	31 145 \$	-	12 387 \$	165 \$	43 697 \$
Julie Lévesque^l	-	17 783 \$	-	2 973 \$	97 \$	20 853 \$
Claude Séguin^m	-	31 145 \$	-	11 396 \$	3 288 \$	45 829 \$
Paul Stinisⁿ	-	12 770 \$	-	3 964 \$	2 935 \$	19 669 \$

- a) La rémunération des administratrices et administrateurs indépendants est fixée par le décret 610-2006 et indexée périodiquement par le gouvernement. Elle se compose d'un montant annuel de base de 21 168 \$, auquel s'ajoute un jeton de présence de 991 \$ pour chaque réunion du Conseil et de ses divers comités. Un montant annuel de 6 617 \$ est versé aux présidentes du Comité d'audit et du Comité des ressources humaines ainsi qu'au président du Comité de gouvernance et d'expérience client.
- b) Présidente du Comité des ressources humaines.
- c) Présidente du Comité d'audit.
- d) Manon Brouillette reçoit une rémunération annuelle de 195 000 \$ à titre de présidente du Conseil d'administration. Elle ne bénéficie d'aucune autre rémunération.
- e) Présidente du Comité des technologies numériques.
- f) Hanane Dagdougui a occupé ses fonctions jusqu'au 8 juin 2025.
- g) Président du Comité de gouvernance et d'expérience client.
- h) Ne reçoit aucune rémunération à titre de membre du CA.
- i) Mathieu Gervais est entré en fonction le 4 juin 2025.
- j) Ne reçoit aucune rémunération à titre de membre du CA.
- k) Jonathan Gignac a démissionné le 14 mai 2025.
- l) Julie Lévesque est entrée en fonction le 9 juin 2025.
- m) Président du Comité des investissements et des grands projets.
- n) Paul Stinis a occupé ses fonctions jusqu'au 7 juin 2025.

Recours à des expertes et experts indépendants

Les membres du Conseil d'administration peuvent retenir les services d'expertes et d'experts indépendants aux frais de la Société afin d'obtenir un avis sur une question dans le cadre de leur mandat.

Programme d'accueil et de formation des administrateurs et administratrices

Au moment de son entrée en fonction, chaque membre du Conseil d'administration reçoit une formation concernant son rôle et ses responsabilités, le contexte commercial des principales activités d'Hydro-Québec ainsi que le cadre juridique et réglementaire encadrant la Société. Il ou elle suit aussi une formation lui permettant de bien comprendre les notions fondamentales liées à l'électricité, et a l'occasion de visiter des installations clés telles que le poste des Irlandais, le Centre Hydro, à Varennes, et le parquet de transactions énergétiques. Au terme du programme d'accueil, les nouveaux membres ont cumulé une quinzaine d'heures de formation. En 2025, dans le cadre de leur formation continue, les membres du Conseil d'administration ont assisté à diverses formations portant notamment sur la transition numérique et sur les perspectives énergétiques futures.

La gouvernance au quotidien

Cadre de contrôle

La direction de la Société maintient un cadre de contrôle interne. Le volet portant sur l'information financière s'appuie sur le référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission, reconnu à l'échelle mondiale, et comprend la mise en œuvre d'un plan annuel de contrôle. Ce volet contribue à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Le cadre de contrôle s'appuie également sur un processus de gestion intégrée des risques d'affaires, de même que sur un processus de gouvernance et d'évaluation de la conformité des activités de la Société dans divers domaines, dont la lutte contre la corruption. Le groupe – Audit interne évalue, de façon objective et indépendante, les principaux processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance pour déterminer s'ils sont suffisants et adéquats, et formule des recommandations visant à en renforcer l'économie, l'efficacité et l'efficacité.

Honoraires et indépendance des auditeurs

Les sociétés KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. ainsi que le Vérificateur général du Québec sont les auditeurs d'Hydro-Québec pour l'exercice 2025. Les honoraires facturés par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. en 2025 pour d'autres prestations que les services d'audit et de certification représentent 5,5 % des honoraires facturés, qui totalisent 4,2 M\$. Hydro-Québec a recours à divers mécanismes pour permettre au Comité d'audit de s'assurer du maintien de l'indépendance des auditeurs, dont un processus d'analyse préalable de tout mandat pouvant leur être confié. En ce qui concerne le Vérificateur général du Québec, aucun mandat de services professionnels ne peut lui être confié puisqu'il est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

Accès à l'information et protection de la vie privée

Hydro-Québec traite les demandes d'accès à l'information conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En 2025, Hydro-Québec a reçu 615 demandes d'accès à des documents administratifs ou à des renseignements personnels et en a traité 605. De ce nombre, 121 ont été acceptées, 324 ont été acceptées en partie et 82 ont été refusées. L'accès aux renseignements a été refusé le plus souvent parce que la communication des documents comportait des incidences sur l'économie, sur la sécurité publique et sur les décisions administratives de la Société, ou parce qu'elle concernait des renseignements personnels confidentiels. Quant aux 78 autres demandes, soit la Société n'a pu y donner suite parce qu'il s'agissait de demandes irrecevables ou inapplicables, soit elle les a redirigées vers d'autres organismes publics, soit elle ne détenait pas les documents demandés, soit elles ont donné lieu à un désistement.

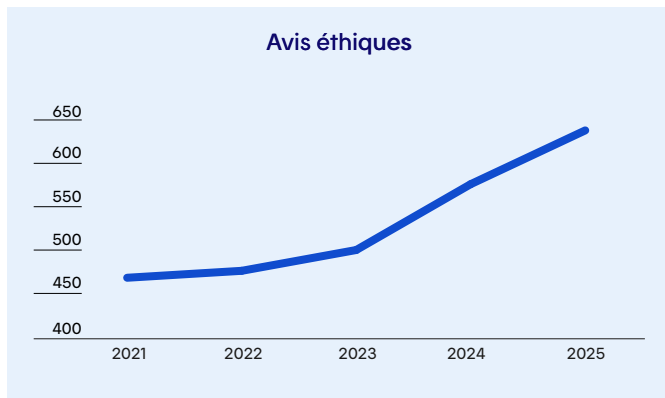
Au total, 362 demandes d'accès ont été traitées dans un délai de 20 jours ou moins, 146, dans un délai variant entre 21 et 30 jours, et 97, dans un délai de 31 jours ou plus. Le délai moyen de traitement s'établit à 20 jours.

Par ailleurs, Hydro-Québec a reçu 13 avis de révision de la Commission d'accès à l'information. Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable en vertu de la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*. Les réponses aux demandes d'accès ainsi que le [bilan des demandes traitées en 2025](#) peuvent être consultés sur le site Web de la Société. En effet, celle-ci y dépose [les documents et les renseignements dont la publication est exigée](#) en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* pour en faciliter l'accès à la population. La Société a également poursuivi la mise en œuvre de son programme de protection de la vie privée, notamment en assurant la sensibilisation et la formation des membres de son personnel ainsi qu'en modifiant ses encadrements existants.

Promotion de la culture éthique

Hydro-Québec s'engage à assurer la cohérence de la culture organisationnelle avec ses valeurs et celles de ses parties prenantes. À cette fin, elle accompagne les membres du personnel et les gestionnaires dans leurs réflexions, notamment en répondant à leurs interrogations en la matière. En 2025, 635 demandes (573 en 2024), portant principalement sur des questions liées au devoir de loyauté ou sur les relations d'affaires intègres, ont été reçues et traitées. La Société veille également à mettre régulièrement à jour le [Code d'éthique et de déontologie du Conseil d'administration et de la direction d'Hydro-Québec et de ses filiales](#) et le [Code d'éthique](#) du personnel. Ce dernier a d'ailleurs été actualisé en 2025 à la lumière de consultations internes. Certains passages ont été reformulés pour les adapter au contexte actuel (télétravail, intelligence artificielle, changements législatifs, etc.).

D'autres initiatives internes ont été menées en 2025, dont plusieurs activités de formation et de sensibilisation offertes au personnel afin de renforcer la culture éthique ainsi que la deuxième édition de la formation Agir en leader éthique destinée à l'ensemble des gestionnaires. Celles-ci ont contribué à la hausse du nombre de demandes d'avis éthiques traitées, ce qui témoigne d'une meilleure sensibilité du personnel aux risques et aux enjeux en la matière.



Lutte contre la corruption

Depuis juin 2021, Hydro-Québec est certifiée ISO 37001, une norme internationale reconnue qui vise à prévenir, à détecter et à traiter les cas de corruption. Cette certification témoigne de l'engagement soutenu de la Société à adopter les meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption. Elle repose sur un système de gestion anticorruption rigoureux, fondé sur l'amélioration continue. Conformément aux exigences principales de la norme ISO 37001, Hydro-Québec doit mettre en œuvre plusieurs mesures clés, notamment :

- une gouvernance adaptée à la lutte contre la corruption ;
- l'évaluation et l'atténuation des risques liés à certains processus (approvisionnement, gestion de l'information sensible, etc.) ;
- la formation et la sensibilisation du personnel ;
- la mise à jour de la *Politique sur la lutte contre la corruption* qui encadre les responsabilités et les attentes d'Hydro-Québec en la matière ;
- une évaluation de conformité interne annuelle visant à s'assurer que le système de gestion anticorruption répond aux exigences de la norme et fait l'objet d'une amélioration continue ;
- un mécanisme de [signalement confidentiel et anonyme](#), accessible à tout le personnel, aux parties prenantes et à tout citoyen ou toute citoyenne, y compris une protection contre les représailles en cas de divulgation.

De plus, chaque année, de nombreux membres du personnel d'Hydro-Québec et de ses filiales participent à l'évaluation de conformité externe qui vise à maintenir la certification à la norme. En 2025, EuroCompliance a mené l'évaluation de conformité externe dans le cadre du cycle de certification triennal 2024-2026 et a confirmé la solidité et la robustesse du système de gestion anticorruption en place.

Encadrements linguistiques

Hydro-Québec a poursuivi ses actions afin de se conformer aux nouvelles obligations de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11, la *Charte*) découlant de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français (2022, c. 14).

Au printemps 2025, le ministère de la Langue française a approuvé les situations d'utilisation d'une autre langue que le français qui constituent des exceptions propres à Hydro-Québec (directive exigée selon l'article 29.15 de la *Charte*).

Hydro-Québec a ainsi adopté une directive portant sur son devoir d'exemplarité à l'égard de la langue française. Cette directive met en lumière quatre grandes orientations : la promotion, le rayonnement, la protection et l'utilisation du français au sein de l'organisation.

L'entreprise a aussi élaboré divers outils à l'intention du personnel pour faciliter le respect de ces orientations. Elle a notamment conçu un nouveau site intranet qui décrit les règles et les mesures applicables aux différentes sphères d'activité de l'organisation.

Rémunération des dirigeants et dirigeantes

Rémunération des dirigeants et dirigeantes d'Hydro-Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Nom et fonction des dirigeants et dirigeantes les mieux rémunérés (en ordre alphabétique)	Rémunération de base versée	Rémunération incitative versée relative à l'année 2024 ^a	Contribution aux régimes de retraite assumée par l'employeur	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'exercice financier
Maxime Aucoin Vice-président exécutif et chef de la direction financière	589 846 \$	150 309 \$	120 929 \$	225 017 \$	1 086 101 \$
Claudine Bouchard^b Présidente-directrice générale	628 135 \$	150 309 \$	200 929 \$	179 266 \$	1 158 639 \$
Domenica Maciocia^c Vice-présidente principale – Talents et développement organisationnel	318 282 \$	66 835 \$	71 319 \$	532 760 \$ ^d	989 196 \$
Dave Rhéaume Vice-président exécutif – Stratégie énergétique et réglementaire, et activités industrielles	492 173 \$	118 665 \$	106 129 \$	133 959 \$	850 926 \$
Michael Sabia^e Président-directeur général	342 019 \$	287 550 \$	0 \$	665 565 \$ ^f	1 295 134 \$

- a) Les montants versés en mars 2025 correspondent à la rémunération incitative à court terme relative à l'année 2024.
- b) Claudine Bouchard a occupé la fonction de vice-présidente exécutive et cheffe de l'exploitation et des infrastructures jusqu'au 4 juillet 2025. Elle occupe la fonction de présidente-directrice générale depuis le 5 juillet 2025.
- c) Domenica Maciocia a occupé la fonction de vice-présidente principale – Talents et développement organisationnel jusqu'au 17 octobre 2025.
- d) Une indemnité de départ de 327 750 \$ a été versée à Domenica Maciocia.
- e) Michael Sabia a occupé la fonction de président-directeur général jusqu'au 4 juillet 2025.
- f) À titre de compensation pour la non-participation aux régimes de retraite, Michael Sabia a reçu un montant de 429 013 \$.

Rémunération incitative annuelle relative à l'année 2024

Conformément à sa politique de rémunération incitative, Hydro-Québec peut accorder au personnel non syndiqué une rémunération incitative annuelle selon la performance. Cette rémunération incitative est fonction, pour les dirigeants et dirigeantes, d'objectifs d'entreprise prédéterminés, et conditionnelle à l'atteinte du déclencheur approuvé par le Conseil d'administration. Les principaux facteurs pris en compte pour déterminer le montant de la rémunération incitative versée sont le niveau d'atteinte des objectifs d'entreprise ainsi que le salaire annuel du dirigeant ou de la dirigeante au prorata de la période rémunérée pour le poste au cours d'un même exercice financier.

Pour 2024, le pourcentage maximal de rémunération incitative à court terme était de 30 % du salaire annuel de base pour les dirigeants et dirigeantes autres que le président-directeur général ou la présidente-directrice générale, et de 50 % pour cette dernière. Le déclencheur de 2024 était un bénéfice net d'au moins 1 800 M\$ et a été atteint. La rémunération incitative a été versée en mars 2025.

Contribution aux régimes de retraite assumée par Hydro-Québec

Régime de retraite d'Hydro-Québec (RRHQ, régime capitalisé)

Le régime de base de la Société est un régime contributif à prestations déterminées. La rente de retraite est calculée en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années et est partiellement indexée. Le crédit est de 2,25 % du salaire moyen par année de cotisation, et 66,67 % de la rémunération incitative maximale est reconnue comme salaire admissible, jusqu'à concurrence de 20 % du salaire.

Programme de prestations supplémentaires (régime non capitalisé)

Les prestations supplémentaires visent à compenser l'effet des limites fiscales du RRHQ (déplafonnement du maximum permis). Le coût des services rendus est entièrement assumé par Hydro-Québec et les prestations sont versées selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues par le RRHQ.

Pour le RRHQ, les montants divulgués correspondent aux contributions qui auraient dû être versées par Hydro-Québec sans égard aux réductions de contributions découlant de la situation financière du régime. Les montants divulgués correspondent à 11,45 % du salaire admissible au régime. Pour le Programme de prestations supplémentaires, les montants divulgués correspondent au coût des services rendus établi par l'actuaire externe d'Hydro-Québec sur la base suivante :

- mêmes hypothèses que celles utilisées pour l'évaluation actuarielle sur la base de capitalisation du RRHQ au 31 décembre 2024;
- calcul des coûts des services rendus effectué en fonction des taux de salaire applicables au cours de 2025.

Autres avantages versés ou accordés

Les montants divulgués au titre des autres avantages versés ou accordés correspondent généralement aux montants imposables liés aux avantages suivants offerts aux dirigeants et dirigeantes par Hydro-Québec :

- Allocation automobile annuelle (personnes occupant un rôle de vice-président exécutif : 18 432 \$ pour un véhicule à essence ou 23 052 \$ pour un véhicule électrique rechargeable ; personnes occupant un rôle de vice-président principal ou de vice-président : 12 156 \$ pour un véhicule à essence ou 15 180 \$ pour un véhicule électrique rechargeable)
- Frais de stationnement et d'accès à une borne de recharge électrique sur les lieux de travail, le cas échéant
- Véhicule de fonction pour la personne occupant le rôle de président-directeur général (valeur de l'avantage, correspondant à l'amortissement du coût du véhicule et aux frais d'entretien et de recharge, incluse dans le montant déclaré au titre des autres avantages versés ou accordés et ne constituant pas un avantage imposable)

- Prime des régimes d'assurance collective : assurance vie, santé, voyage et invalidité. La prime payée par Hydro-Québec pour l'assurance invalidité de longue durée, incluse dans le montant déclaré au titre des autres avantages versés ou accordés, ne constitue pas un avantage imposable pour le dirigeant ou la dirigeante (seules les prestations versées sont imposables). De plus, la valeur pécuniaire de la continuation salariale en cas d'invalidité de courte durée ne peut être établie.
- Compte de gratifications permettant le remboursement de dépenses liées à la planification financière, fiscale ou successorale, à la pratique sportive et aux associations professionnelles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année pour la personne occupant le rôle de président-directeur général, de 5 000 \$ par année pour les personnes occupant un rôle de vice-président exécutif ou de vice-président principal et de 4 000 \$ par année pour les personnes occupant un rôle de vice-président
- Bilan de santé annuel

Les montants divulgués incluent également tout montant forfaitaire versé au cours de l'année.

Rémunération des membres de la direction des personnes morales détenues à 90 % ou plus

Les personnes indiquées dans le tableau ci-dessous relativement aux personnes morales détenues à 90 % ou plus sont également des membres de la direction d'Hydro-Québec. Les éléments de rémunération globale indiqués représentent les montants versés ou accordés par Hydro-Québec pour le rôle de direction tant à Hydro-Québec qu'au sein des personnes morales détenues à 90 % ou plus.

Nom et fonction des cinq membres de la direction les mieux rémunérés (en ordre alphabétique)	Nom de la personne morale détenue à 90 % ou plus	Rémunération de base versée	Rémunération incitative versée relative à l'année 2024 ^a	Contribution aux régimes de retraite assumée par l'employeur	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour l'exercice financier ^b
Claudine Bouchard^c Présidente-directrice générale	Société d'énergie de la Baie James	628 135 \$	150 309 \$	200 929 \$	179 266 \$	1 158 639 \$
Guillaume Bouthillier^d Président	Groupe Financier HQ inc. et Hydro-Québec IndusTech inc.	283 539 \$	0 \$	40 848 \$	202 054 \$	526 441 \$
Mathieu Johnson^e Président	Hydro-Québec Développement énergétique inc., Marketing d'énergie HQ inc. et Hydro-Québec éolien inc.	439 885 \$	88 233 \$	65 229 \$	228 693 \$	822 040 \$
Jean-Hugues Lafleur^f Président	Groupe Financier HQ inc. et Hydro-Québec IndusTech inc.	468 069 \$	0 \$	101 129 \$	48 531 \$	617 729 \$
Dave Rhéaume^g Président	Marketing d'énergie HQ inc.	492 173 \$	118 665 \$	106 129 \$	133 959 \$	850 926 \$

- a) Les montants versés en 2025 correspondent à la rémunération incitative à court terme relative à l'année 2024.
- b) La rémunération divulguée est celle versée par Hydro-Québec. Aucune rémunération n'a été versée par la personne morale détenue à 90 % ou plus.
- c) Claudine Bouchard a occupé cette fonction jusqu'au 24 juillet 2025.
- d) Guillaume Bouthillier occupe ces fonctions depuis le 6 juin 2025.
- e) Mathieu Johnson a occupé cette fonction pour Marketing d'énergie HQ inc. jusqu'au 12 décembre 2025.
- f) Jean-Hugues Lafleur a occupé ces fonctions jusqu'au 6 juin 2025.
- g) Dave Rhéaume occupe ces fonctions depuis le 12 décembre 2025.

L'information sur la rémunération incitative, les contributions aux régimes de retraite et les autres avantages des dirigeants et dirigeantes qui occupent également une fonction à Hydro-Québec est présentée aux pages [81](#) et [82](#).

Occupation et vitalité des territoires

Dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire 2025-2029*, Hydro-Québec démontre son engagement envers la transition énergétique, le rayonnement des régions et la protection de la biodiversité au moyen de trois initiatives concrètes. Celles-ci mettent en lumière notre appui au dynamisme des collectivités et à la vitalité durable du territoire québécois.

Mesures prises pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires	Indicateur
Poursuivre les efforts dans le domaine de l'électrification des transports La mise en service de nouvelles bornes de recharge illustre la contribution concrète d'Hydro-Québec à la transition énergétique et à la mobilité durable. L'installation de ces bornes contribue à renforcer l'attractivité des régions et à appuyer les objectifs de vitalité des territoires.	1 429 bornes de recharge rapide pour véhicules électriques installées sur le territoire québécois En tout, il y a plus de 8 000 points de recharge en service au Québec ^a .
Offrir des visites guidées gratuites de certaines de nos installations L'offre de visites de nos installations témoigne du rôle d'Hydro-Québec comme vecteur de rayonnement des régions. Ces visites contribuent à dynamiser l'économie et le tourisme locaux tout en permettant aux visiteurs et visiteuses de mieux comprendre la production d'électricité et le fonctionnement du réseau d'Hydro-Québec.	96 855 visiteuses et visiteurs accueillis dans nos installations en 2025
Mise en valeur de la biodiversité Hydro-Québec favorise des aménagements qui renforcent la résilience écologique des territoires et améliorent la qualité de vie des collectivités. Ainsi, Hydro-Québec accompagne les municipalités dans la planification d'aménagements qui favorisent la biodiversité dans les emprises de lignes de transport électrique.	28,43 hectares, cumulativement, ont été convertis en aménagements favorables à la biodiversité

a) Le nombre exact de points de recharge en service peut être sujet à changement en raison des activités d'entretien et de mise à jour du réseau. Le nombre de points de recharge total du Circuit électrique diffère du nombre de bornes accessibles au grand public, car il inclut les bornes associées à des programmes spéciaux et aux parcs privés de véhicules. Au 13 janvier 2025, le réseau comptait au total 8 347 points de recharge de niveau 2, dont 6 583 accessibles au grand public, ainsi que 1 486 points de recharge rapide, dont 1 429 accessibles au grand public. Source : Rapport interne d'Hydro-Québec

Application des plans d'affectation du territoire public

Lorsqu'un projet doit être réalisé sur les terres du domaine de l'État, Hydro-Québec suit les orientations gouvernementales des plans d'affectation du territoire public (PATP) des régions touchées. Elle rend compte de la façon dont elle intègre ces orientations dans une étude d'impact sur l'environnement. En 2025, aucune étude n'a été déposée en vertu de l'article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* relativement à un projet touchant des terres visées par un PATP.

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État

Le gouvernement du Québec a adopté le 5 décembre 2014 la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*. L'objectif de la loi est le renforcement des mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment par des mesures de planification de la main-d'œuvre ainsi que de contrôle des effectifs et des contrats de service.

Conformément à la *Loi*, Hydro-Québec s'est dotée d'une directive ayant pour but d'établir les situations où l'autorisation du dirigeant ou de la dirigeante d'Hydro-Québec n'est pas requise pour la conclusion d'un contrat de services pendant la période d'application de la *Loi*. Cette directive a été soumise au Conseil du Trésor et est en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2017. Ainsi, pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, le président-directeur général d'Hydro-Québec a autorisé 60 contrats assujettis à la *Loi* pour un montant total 1 060 968 166 \$.

Le niveau d'effectif global en heures rémunérées à Hydro-Québec pour la période de référence est représenté dans le tableau ci-contre.

Heures rémunérées	
Personnel d'encadrement	4 284 737
Personnel professionnel	16 560 877
Personnel de bureau, techniciens, techniciennes, assimilés et assimilées	9 218 294
Agents et agentes de la paix	18 037
Ouvriers, ouvrières et personnel d'entretien et de service	14 114 264
Étudiants, étudiantes et stagiaires	220 696
Total	44 416 905

Suivi du Plan de développement durable 2024-2028

En 2025, Hydro-Québec a poursuivi la mise en œuvre de son [Plan de développement durable 2024-2028](#), qui en était à sa deuxième année. Celui-ci oriente l'ensemble des activités de l'entreprise pour assurer une transition énergétique responsable dans le contexte du *Plan d'action 2035*. Le tableau ci-dessous présente les résultats de 2025, conformément aux attentes du Gouvernement du Québec exposées dans la *Loi sur le développement durable* ainsi que la correspondance des cibles d'Hydro-Québec avec la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* (SGDD).

[Plus d'information sur le Plan et sur nos actions et notre performance en matière de développement durable](#)

Action (correspondance avec la SGDD)	Indicateur	Mesure de départ	Cible 2025	Résultat 2025
Approvisionnement responsable				
Accroître la part de nos approvisionnements responsables. (5.4.1)	Pourcentage de contrats intégrant de nouvelles composantes responsables	24,6 (2024)	20	30,6 ^a
Accroître les occasions d'affaires offertes aux entreprises issues de l'économie sociale. (5.4.1)	Nombre d'entreprises issues de l'économie sociale ayant un contrat ou une commande active pour l'année en cours	49 (2023)	90	94 ^a
Biodiversité				
Déterminer le potentiel de conservation de nos propriétés dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en lien avec la conservation de la biodiversité. (2.1.1)	Nombre cumulatif d'hectares ciblés pour la conservation	Nouvel indicateur (2024)	75	79 ^a
Intégrer des mesures additionnelles d'amélioration ou de restauration visant à favoriser la biodiversité dans les projets. (2.1.2)	Nombre cumulatif de mesures additionnelles intégrées aux projets	3 (2024)	6	5 ^a Des mesures additionnelles ont été intégrées dans deux des trois projets planifiés en 2025. Pour le troisième projet, en cours de réalisation, les mesures seront intégrées en 2026.
Communautés autochtones et collectivités durables				
Obtenir le niveau Or du programme d'accréditation des partenariats en relations avec les Autochtones (PAIR) du Conseil canadien pour les entreprises autochtones. (3.2.2)	Niveau de certification	Niveau Argent (2023)	Niveau Or	Niveau Or
Soutenir l'entrepreneuriat féminin autochtone. (3.2.2)	Nombre annuel d'activités d'accompagnement personnalisé auprès de femmes entrepreneures autochtones	424 (2023)	1 040	660 ^a En 2025, malgré le plus grand nombre de dossiers ouverts, le nombre d'accompagnements est moins élevé que prévu en raison de l'efficacité accrue des équipes, de la nature des projets et de la variabilité des besoins des participantes. La méthode de calcul sera révisée en 2026.

a) Données vérifiées par le BNQ.

Action (correspondance avec la SGDD)	Indicateur	Mesure de départ	Cible 2025	Résultat 2025
Accompagner les municipalités dans la réalisation de projets favorisant la biodiversité dans les emprises de lignes de transport. (4.1.1)	Nombre cumulatif d'hectares aménagés	10,2 (2023)	60	28,4 ^a En 2025, des aménagements favorisant la biodiversité ont été réalisés avec trois municipalités. Une analyse de sites à fort potentiel est en cours pour nous permettre d'agir de manière proactive en 2026. Un nouveau programme de verdissement visant à favoriser des initiatives locales en partenariat avec les municipalités et les communautés autochtones a été lancé cette année.
Consommation responsable				
Atteindre la cible de 21 térawattheures (TWh) en économies d'énergie à l'horizon 2035 grâce à nos programmes en efficacité énergétique. (1.1.3)	Nombre cumulatif de TWh bruts économisés	0,84 (2023)	2,81	3,93 ^a
Libérer un potentiel de 3 500 mégawatts (MW) d'électricité pouvant être effacée ou déplacée à l'horizon 2035 grâce à nos offres en gestion de la demande de puissance. (1.3.2)	Nombre de MW d'électricité pouvant être effacée ou déplacée	2 041 (2023-2024)	2 424	2 664,87
Décarbonation				
Réduire l'intensité énergétique du transport des personnes et des marchandises en bonifiant l'offre d'alimentation électrique. (4.2.2)	Nombre de connecteurs de recharge rapide déployés au Québec pour les véhicules légers et lourds	897 (2023)	1 345	1 347 ^a
Réduire les émissions directes de GES (portée 1). (5.6.1)	Pourcentage de réduction de tonnes d'équivalent CO ₂ (t éq. CO ₂) par rapport à la moyenne de la période 2015-2020.	362 820 t éq. CO ₂ (2015-2020)	5	Donnée disponible fin juin
Convertir progressivement notre parc de véhicules en y remplaçant les véhicules à essence par des modèles à zéro ou à faibles émissions. (5.8.1)	Pourcentage d'électrification du parc de véhicules légers	39 (2023)	50	53 ^a
Économie circulaire				
Augmenter le nombre d'initiatives de circularité visant des résidus de construction, de rénovation ou de démolition transposables à nos différents types de chantiers. (5.6.2)	Nombre cumulatif de nouvelles initiatives	0 (2023)	3	3
Gouvernance responsable				
Doter nos filiales d'un plan qui contribuera à la mise en œuvre de la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable</i> . (1.1.1)	Pourcentage des filiales actives dotée d'un plan	0 (2024)	20	17 ^a L'entreprise a déterminé les filiales avec lesquelles développer un plan de développement durable en 2026.
Évaluer la durabilité de nos nouvelles activités de planification stratégique, des nouveaux programmes d'aide financière et des programmes existants lors de leur mise à jour, ainsi que de nos projets qui font l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement. (5.1.1)	Pourcentage des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	0 (2023)	75	75

a) Données vérifiées par le BNQ.

Action (correspondance avec la SGDD)	Indicateur	Mesure de départ	Cible 2025	Résultat 2025
Intégrer des critères de durabilité dans le processus d'évaluation et d'attribution des dons et commandites. (5.3.4)	Pourcentage des organismes bénéficiant de dons et commandites qui répondent aux critères de durabilité	44 (2024)	25	47 ^a
Intégrer des critères de durabilité dans les nouveaux programmes de soutien financier et lors de la mise à jour des programmes existants. (5.3.4)	Pourcentage des programmes de soutien financier incluant au moins un critère de durabilité au-delà de la nature de base du programme	Nouvel indicateur (2024)	60	0 La complexité et la durée des programmes ont retardé l'atteinte de la cible cette année.
Intégrer les risques climatiques à nos processus ciblés.	Nombre cumulatif de processus	1 (2024)	8	4 En 2025, les efforts ont porté sur la mise à jour du <i>Plan d'adaptation aux changements climatiques</i> et sur l'établissement d'une structure de prise en charge des risques climatiques.
Infrastructures durables et résilientes				
Renouveler nos certifications BOMA BEST, selon la version 4.0 des normes applicables. (5.7.1)	Pourcentage de renouvellements à la version 4.0 des normes	0 (2023)	2	3
Optimiser la puissance générée par les groupes turbine-alternateur afin de maximiser l'utilisation des infrastructures en place, tout en accélérant la maintenance. (1.1.2)	Ajout cumulatif de puissance (MW) au bilan	6,7 (2023)	10	Donnée disponible fin mars
Ressources humaines				
Améliorer la sécurité en milieu de travail en nous outillant de manière à réduire les risques d'accident.	Taux de fréquence des accidents du travail avec décès et perte de temps par 200 000 heures travaillées à Hydro-Québec	1,17 (2023)	1,08	1,3 Aucun décès recensé en 2025 et diminution du nombre d'événements graves. Les pertes de temps liées aux troubles musculo squelettiques, aux chutes de plain-pied et aux lésions psychologiques sont supérieures par rapport à l'année précédente.
Accroître la part du transport actif, collectif ou autre du personnel par rapport au voiturage en solo. (5.8.2)	Pourcentage des modes de transport autres que le voiturage en solo	50 (2023)	50	50,72

NOS ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION, DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION

Production

Puissance installée au Québec				37 369 MW			
62 centrales hydroélectriques				36 809 MW			
Robert-Bourassa	5 616	Sainte-Marguerite-3	882	Péribonka	385	Manic-1	184
La Grande-4	2 779	Laforge-1	878	Laforge-2	319	Shawinigan-3	184
La Grande-3	2 417	Bersimis-2	845	Trenche	302	Rapides-des-Îles	176
La Grande-2-A	2 106	Outardes-4	785	La Tuque	287	Sarcelle	150
Beauharnois	1 864	Bernard-Landry	768	Romaine-1	270	Chelsea	144
Manic-5	1 596	Carillon	762	Beaumont	270	Première-Chute	124
La Grande-1	1 436	Romaine-2	640	Romaine-4	245	La Gabelle	124
René-Lévesque	1 326	Toulnustouc	526	McCormick	235	Les Cèdres	113
Jean-Lesage	1 229	Outardes-2	523	Rocher-de-Grand-Mère	230	Rapides-des-Quinze	111
Bersimis-1	1 125	Eastmain-1	480	Rapide-Blanc	217	Autres (17 centrales de moins de 100 MW)	786
Manic-5-PA	1 064	Brisay	469	Paugan	216		
Outardes-3	1 026	Romaine-3	395	Shawinigan-2	200		
24 centrales thermiques				550 MW			
Bécancour (à turbines à gaz)		411	Autres (23 centrales diesels des réseaux autonomes)		139		
2 centrales photovoltaïques				10 MW			
Gabrielle-Bodis		8	Robert-A.-Boyd		2		
Autres sources – Contrats d'approvisionnement				11 189 MW			
Centrale des Churchill Falls de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited ^a				5 428			
45 parcs éoliens appartenant à des producteurs indépendants ^b				4 137			
55 centrales hydroélectriques appartenant à des producteurs indépendants ^b				714			
12 centrales de cogénération à la biomasse et 4 au biogaz appartenant à des producteurs indépendants ^c				385			
Autres				525			
a) En vertu du contrat de 1969, Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production jusqu'en 2041. Une nouvelle entente de principe non contraignante conclue en 2024 prévoit le remplacement de ce contrat par un nouvel accord qui s'étendra jusqu'en 2075.							
b) Hydro-Québec achète la totalité de la production.							
c) Hydro-Québec achète la quasi-totalité de la production.							
Puissance installée aux États-Unis				619 MW			
13 centrales hydroélectriques détenues par Great River Hydro, filiale en propriété exclusive d'Hydro-Québec				589			
2 centrales hydroélectriques détenues conjointement avec Innergex énergie renouvelable inc.				30			

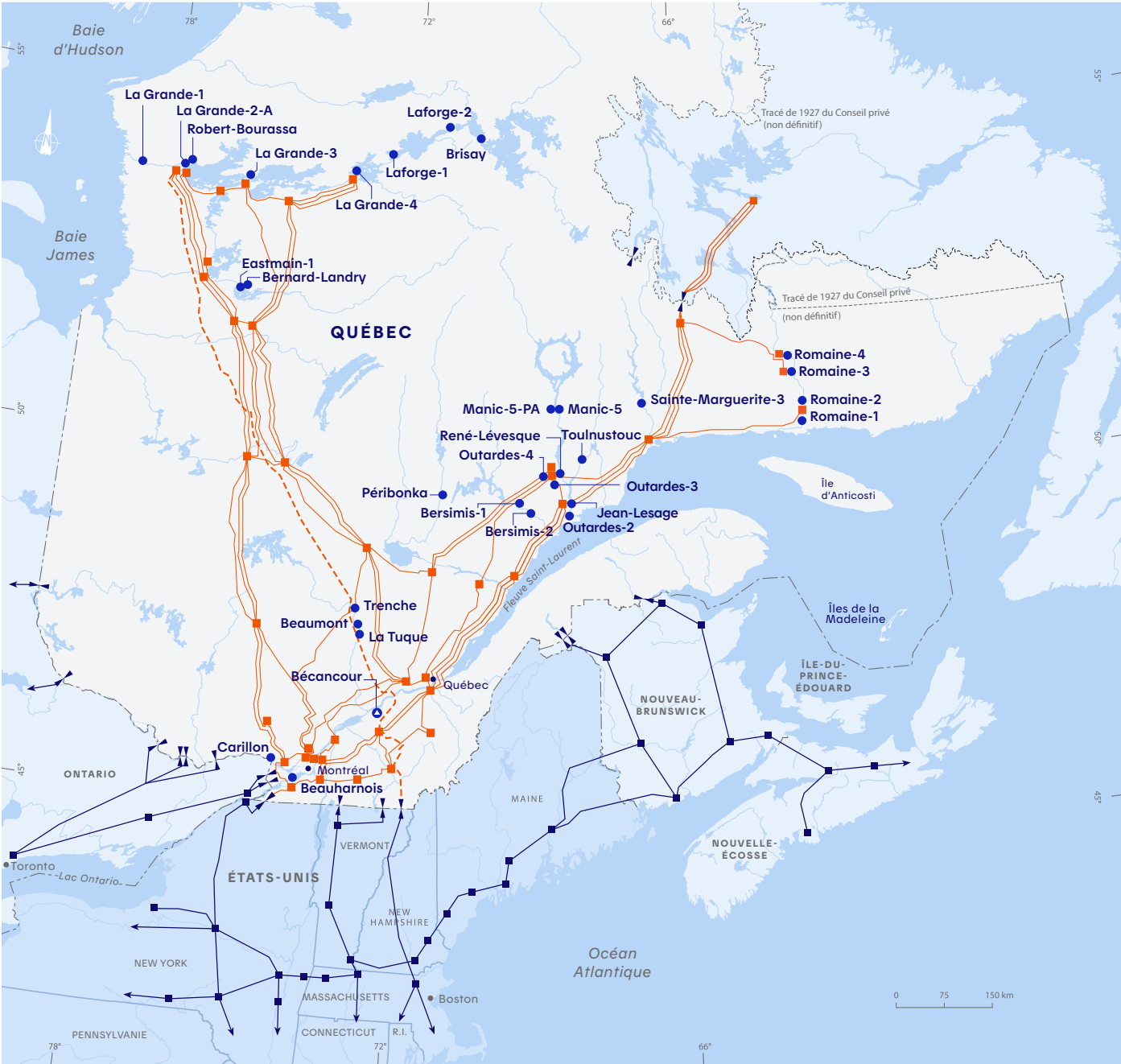
Transport

Tension	Lignes (km)	Postes (nombre)
765 et 735 kV	12 581 ^a	41
450 kV c.c.	1 218	2
315 kV	5 526 ^b	88
230 kV	3 257 ^c	54
161 kV	2 091	43
120 kV	7 162	227
69 kV et moins	3 050	80
Total	34 885	535
^a Dont 469 km de lignes à 735 kV exploitées à 315 kV.		
^b Dont 5 km de lignes à 315 kV exploitées à 120 kV.		
^c Dont 33 km de lignes à 230 kV exploitées à 120 kV.		

Distribution

Moyenne tension	Lignes (km)
34 kV	836
25 kV	116 463
12 kV	4 229
4 kV et moins	222
Total	121 750
Basse tension	109 139
Total	230 889

Nos grands équipements



Hydro-Québec exploite le plus vaste réseau de transport d'électricité de l'Amérique du Nord. Celui-ci comprend 34 885 km de lignes à différentes tensions.

Centrales de 245 MW et plus	
● Centrale hydroélectrique	⦿ Centrale thermique
Autres installations	
■ Poste à 735 kV	— Ligne à 735 kV
➤ Interconnexion	- - - Ligne à 450 kV à courant continu
— Réseaux voisins schématisés	

Pour nous joindre

Hydro-Québec

Édifice Jean-Lesage, 20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA

Téléphone : 514 289-2211, poste 2316
Courriel : accueil@hydroquebec.com

Relations avec les investisseurs

Édifice Jean-Lesage, 5^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA

Téléphone : 514 289-2518
Courriel : rel.inv@hydroquebec.com

© Hydro-Québec

Affaires corporatives

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 1^{er} trimestre 2026

ISBN 978-2-555-03110-4 (Imp. v. fr.)

ISBN 978-2-555-03111-1 (PDF v. fr.)

ISBN 978-2-555-03112-8 (Imp. v. ang.)

ISBN 978-2-555-03113-5 (PDF v. ang.)

Reproduction autorisée avec mention
de la source

Hydro-Québec remercie tous les membres
du personnel, les clients et clientes et
les fournisseurs qui figurent sur les photos
du présent *Rapport annuel*.

La version française de ce document fait foi.
This document is also available in English.

www.hydroquebec.com